

N° 12 – 4 JUILLET 2024  
**2024**

# BULLETIN OFFICIEL

Courses à obstacles

Avis et communiqués .....	III
Décisions .....	V
Résultats (n° 784 à 870) :	

<b>jeudi 6 juin 2024</b>	
DIEPPE .....	1
<b>samedi 8 juin 2024</b>	
AUTEUIL .....	3
WISSEMBOURG .....	6
<b>dimanche 9 juin 2024</b>	
CORLAY .....	7
FOUGÈRES .....	8
GÉMOZAC .....	9
LE LION D'ANGERS .....	10
LIMOGES .....	11
NIORT .....	11
ORLÉANS .....	12
SABLÉ-SUR-SARTHE .....	13
<b>lundi 10 juin 2024</b>	
CRAON .....	14
DAX .....	15

<b>jeudi 13 juin 2024</b>	
STRASBOURG .....	16
<b>vendredi 14 juin 2024</b>	
JALLAIS .....	17
<b>samedi 15 juin 2024</b>	
AUTEUIL .....	18
<b>dimanche 16 juin 2024</b>	
JALLAIS .....	21
LE DORAT .....	22
MORLAIX .....	23
PONTCHÂTEAU .....	25
SAINT-PIERRE-LA-COUR .....	26
<b>mardi 18 juin 2024</b>	
CLAIREFONTAINE .....	26
NANTES .....	29

Index des chevaux cités dans ce numéro .....

33

## Avis et communiqués

Liste des oppositions ..... IV

**FRANCE GALOP**

Département Technique

15 Bld de Douaumont

75017 Paris

ISSN 2999-0041

France Galop - Imprimeur

Dépôt légal : juillet 2024

Quantité de tirage : 200 ex.



---

© 2024 - France Galop

## Liste des oppositions

(Mise à jour le 18 juin 2024)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
Oliver MATKOVIC	Stéphane CERULIS	Non-paiement factures de frais de pension
Nicolas LEMEUNIER	STE ENT Mathieu BRASME	Non-paiement factures de frais de pension
Rashed Saeed Mohamed Abdulla ALMAZROUEI	Mme Jean-François BERNARD	Non-paiement factures de frais de pension
Vincent ZAZURCA	STE ENT Gabriel LEENDERS	Non-paiement factures de frais de pension
Paolo BOSCHI	Stéphane Richard SIMON	Non-paiement factures de frais de pension
Ivana KANTKOVA	STE ENT Antoine de WATRIGANT	Non-paiement factures de frais de pension
Nicholas WILLIS	STE ENT François MONFORT	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel PIERI	STE ENT Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Nelva DE ALMEIDA	Carla O'HALLORAN	Non-paiement factures de frais de pension
Stéphanie GACHELIN	STE ENT Massimo CESANDRI	Non-paiement factures de frais de pension
SCUDERIA BLACK STAR	GIANLUCA BIETOLINI	Non-paiement factures de frais de pension
Jérôme GUILLET	STE ENT. Alain COUETIL	Non-paiement factures de frais de pension
Carole TRANCHANT	Christophe CHEMINAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT. Olivier SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST ENT Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST ENT Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Saeed Nasser AL ROMAITHI	STE ENT. FRANÇOIS ROHAUT	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	STE ENT. J. BERTAN DE BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	STE COURSES NANCY-BRABOIS	Non-paiement location de boxes et utilisation installations
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER-SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Espanol	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments - non-paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non-paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non-paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non-paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non-paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANIEL	Non-paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non-paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non-paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non-paiement factures de frais de pension
Raynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non-paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non-paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non-paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELLS	Eric LIBAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non-paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non-paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCault	Franck FIQUET	Non-paiement factures de frais de pension

## Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

### DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Gérald HOVELACQUE ;

### RAPPEL DES DECISIONS ET SANCTIONS ANTERIEURES

- **Le 22 septembre 2016**, l'entraîneur Fabrice VERMEULEN a été sanctionné par les Commissaires de France Galop dans le cadre de deux dossiers, par deux amendes de 800 euros, suite à un contrôle à l'entraînement ayant révélé que deux chevaux de l'effectif avaient reçu un traitement vétérinaire consistant en une infiltration administrée par voie intra-articulaire de corticoïde, puis qu'ils avaient couru sans respecter le délai d'attente prévu en la matière par le Code des Courses au Galop ;
- **Le 28 mars 2019**, la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN a été sanctionnée par les Commissaires de France Galop d'une amende de 4.000 euros pour un traitement par ondes de choc non conforme, décision confirmée par la Commission d'appel de France Galop le 23 mai 2019 ;
- **Le 12 janvier 2022**, la Société d'Entraînement a été sanctionnée par une amende de 1.500 euros par les Commissaires de France Galop concernant une nouvelle infiltration intra-articulaire de corticoïdes sans respecter le délai prévu avant de pouvoir recourir ;
- **Le 29 mars 2023**, ladite Société a été sanctionnée par les Commissaires de France Galop d'une amende de 2.000 euros concernant un prélèvement effectué sur un cheval de son effectif lors d'un contrôle à l'entraînement et dont l'analyse a révélé la présence de 2-(1-HYDROXYETHYL) PROMAZINE SULFOXIDE ;
- **Le 7 février 2024**, ladite Société a été sanctionnée par la Commission d'Appel par une amende de 10.000 euros pour une nouvelle infraction en matière de positivité d'un cheval, de mauvaise gestion des traitements vétérinaires et des précautions à prendre avant de faire courir un cheval et par la suspension de ses autorisations de faire courir et d'entraîner pour une durée de 6 mois assortie d'un sursis total révocable sur les 5 prochaines années en cas de nouvelle infraction en matière d'infiltration non conforme au Code des Courses au Galop, de positivité d'un cheval ou de pratiques vétérinaires non conformes audit Code ;

### LES FAITS

**Le 11 mars 2024**, un contrôle à l'entraînement a été effectué dans l'établissement de ladite Société d'Entraînement dont il ressort que le vétérinaire, missionné par la Fédération Nationale des Courses Hippiques, a constaté l'existence d'une ordonnance indiquant que le cheval INDYCO a reçu une infiltration intra-articulaire avec administration de substance biologique ;

Cette ordonnance du Docteur Sofia ANGELOPOULOU précise que des infiltrations articulaires ont été pratiquées le 21 janvier 2024 contenant de l'acide hyaluronique, substance biologique, dans chacun des quatre boulets du cheval, étant observé que cette ordonnance n'indique pas de diagnostic et porte la mention d'un délai dopage indicatif de 0 jours ;

Le cheval a ensuite couru, peu après l'infiltration des 4 boulets, le 29 janvier 2024, sur l'hippodrome de CAGNES-SUR-MER, le Prix des ROMARINS, course à réclamer à l'issue de laquelle il s'est classé deuxième et a été acheté par un propriétaire ;

### LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE

Après avoir dûment appelé la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN, l'entraîneur Fabrice VERMEULEN et le propriétaire dudit cheval au moment de la course, M. Bernard GIRAUDON, à se présenter à la réunion fixée le 24 avril 2024, reportée au 15 mai 2024 suite à une demande

du conseil de ladite Société, pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non-présentation du propriétaire, la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN et l'entraîneur Fabrice VERMEULEN étant assistés par le représentant de l'Association des entraîneurs-propriétaires ;

Après avoir pris connaissance des explications dudit représentant, de M. Fabrice VERMEULEN et après les avoir entendus en leurs déclarations, étant observé qu'il leur a été proposé de signer les retranscriptions écrites de leurs déclarations orales en séance, possibilité utilisée par le représentant de l'Association des entraîneurs-propriétaires assistant M. Fabrice VERMEULEN ;

Après avoir examiné les éléments du dossier et les courriers de procédure ;

## **SUR LE FOND**

Vu les Conclusions d'enquête de la Responsable du Service Contrôles de France Galop en date du 5 avril 2024 et leurs pièces jointes, mentionnant notamment que :

- le délai d'attente de 8 jours entre l'infiltration intra-articulaire avec une substance biologique et la participation à une course n'a pas été respecté ;
- la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN a indiqué qu'il s'agit d'une erreur de calcul d'un jour de délai, ayant confondu 8 jours francs avec le fait de courir à 8 jours ;
- suite à sa course et performance le 29 janvier 2024, le cheval INDYCO a été réclamé et est désormais déclaré à France Galop depuis le 31 janvier 2024 à l'effectif d'entraînement de M. Franck FORESI ;
- lors du contrôle à l'entraînement le 11 mars 2024 le vétérinaire missionné par la Fédération Nationale des Courses Hippiques a relevé 164 ordonnances qui étaient rangées chronologiquement, mais qui ne sont pas numérotées individuellement : la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN a remis au vétérinaire 2 feuilles intitulées « Ordonnances 2024 CABRIES » et « CAGNES-SUR-MER 2024 » où la date, le numéro de l'ordonnancier vétérinaire et le nom du cheval sont indiqués sous forme de tableau numéroté (compte rendu du contrôle en pièce jointe) ;
- en examinant l'ensemble du compte rendu du contrôle à l'entraînement ces tableaux ne comportent pas toutes les ordonnances qui ont été remises au vétérinaire et que ce système de numérotation interne n'est donc pas assez rigoureux ;

Vu le courrier du conseil de la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN en date du 19 avril 2024 demandant un report au prétexte que son client n'aurait pas reçu sa convocation avant le 19 avril 2024 à 16h00, que les droits de la défense ne sont ainsi pas respectés et la réponse apportée le même jour lui indiquant qu'avant de remettre en cause les procédures il conviendrait de solliciter son client, lequel a reçu sa convocation le 9 avril 2024 et a confirmé le 18 avril 2024 sa présence à la séance du 24 avril 2024, accompagné du représentant de l'Association des entraîneurs-propriétaires ;

Vu le courrier dudit conseil du 21 avril 2024 confirmant l'assistance, par ledit représentant, de la Société d'Entraînement et la demande de report écrite ensuite acceptée ;

Vu le mémoire du représentant de l'Association des entraîneurs-propriétaires transmis le 6 mai 2024, accompagné de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- un rappel des faits ;
- que M. Fabrice VERMEULEN a reconnu dans son courrier du 3 avril 2024 qu'il avait commis une erreur dans le calcul du délai permettant de courir après l'infiltration ;
- que l'acide hyaluronique est une substance endogène qui ne possède pas de seuil établi et qui ne peut donc pas être déclarée par les analyses du contrôle antidopage et ne fait pas partie des substances prohibées de catégorie II à l'article 198 du Code ni à l'Annexe 5 ;
- que la seule faute pouvant être reprochée est de ne pas avoir respecté le délai d'attente, que ce délai n'est que de 1 jour et ne peut constituer une faute grave ;
- les décisions de 2016 ne pourront justifier une récidive, datant de plus de 5 ans vis-à-vis du contrôle susvisé et que la présente affaire ne saurait être considérée comme une récidive de celle du 23 mai 2019 relative à une onde de choc et concernant un

cheval déclaré non partant, ajoutant que la décision du 12 janvier 2022 concerne une erreur d'un jour sans volonté de tricherie pour laquelle il a été prononcé une amende sans suspension d'agrément ;

- les termes de la décision d'appel du 7 février 2024 concernant une infiltration du dos, précisant que le délai prévu pour courir par l'article 85 a été respecté, qu'il ne saurait être question de mettre en doute la pertinence d'un traitement effectué par un vétérinaire ;
- qu'il ne saurait être question d'invoquer la révocation d'un sursis concernant une infraction sur un délai non respecté à l'issue d'une infiltration alors que tel n'est pas le cas dans le dossier concernant le cheval DAMASK BLADE (IRE), ajoutant que la décision d'appel susvisée est pendante devant les Tribunaux Administratifs et qu'une plainte a été déposée contre le salarié de la Société d'entraînement à l'époque des faits ;
- qu'il est demandé de constater que la Société d'Entraînement a manqué de rigueur en ne respectant pas le délai imparti pour courir qui n'est que d'1 jour, de ne la sanctionner et son gérant que pour cette infraction en respectant une proportionnalité dans la peine infligée et de ne pas invoquer de révocation de sursis pour ce cas ;

L'entraîneur Fabrice VERMEULEN indique en séance avoir fait une erreur bête en se trompant d'un jour ;

Le représentant de l'Association des entraîneurs-propriétaires a repris les éléments de son mémoire, et ajouté en séance :

- que le cas n'est pas « épineux » au départ mais avec les précédents peut le devenir ;
- reconnaître une erreur indéniable avec les délais actuels du Code sur ces substances qualifiées de biologiques ;
- que l'erreur est humaine, mais qu'ils veulent amortir la problématique ;
- que les ordonnances sont bien classées ;
- qu'aucune automédication n'est faite par cet entraîneur ;
- qu'il y a une très bonne gestion, car ce sont les vétérinaires qui gèrent les traitements ;
- que parfois des erreurs administratives ont lieu, mais qu'il n'y a aucun problème concernant la rigueur dans les actes vétérinaires ;
- que la sanction doit être mesurée, juste et humaine ;
- que le précédent cas relatif à DAMASK BLADE (IRE) pose question, ainsi que le sursis, car il s'agissait d'une positivité et dans le présent dossier d'une infiltration avec une substance biologique ;
- que la décision du 7 février 2024 est problématique et son conseil n'a pas mis en avant certains éléments qui auraient dû l'être ;
- que cette décision est disproportionnée et trop lourde ;
- que le travail du conseil a été trop léger et l'assistance des services de France Galop au moment de l'enquête un peu insatisfaisante par rapport à ce qui se faisait avant dans la pratique de France Galop ;
- qu'avant, pendant les enquêtes du Service vétérinaire de France Galop, tout était fait pour essayer de comprendre le « positif » et cela n'a pas été fait dans le dossier « DAMASK BLADE » ;
- que le Service contrôles doit aussi œuvrer pour l'Institution et essayer de comprendre un cas inexplicable, ce que ledit Service n'a pas suffisamment fait selon lui dans le dossier DAMASK BLADE ;
- des observations sur les faits du dossier DAMASK BLADE (IRE) et des manques durant l'enquête ;
- qu'un dossier récent a été géré autrement peut-être à l'initiative du grand entraîneur en cause et que des recherches poussées ont été faites et ont permis de trouver la cause d'une positivité ;
- que tout le monde aurait dû mieux s'y prendre dans l'enquête « DAMASK BLADE (IRE) », Fabrice VERMEULEN et les Services vétérinaires de France Galop compris ;
- que si ce précédent cas avait été traité différemment, ils n'en seraient pas là aujourd'hui ;
- que la faute est là, mais rien à voir avec une volonté d'administrer un produit en se

- cachant, car c'est une erreur de délai d'un jour sur une substance biologique ;
- qu'il ne faut pas repartir dans la même direction de sévérité aujourd'hui, précisant que les Commissaires ont vraiment été très sévères dans la décision de février 2024, reprenant son mémoire pour les éléments concernant la révocation du sursis ;

Les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter en séance suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Vu les articles 62, 85, 198, 201, 213 et 216 du Code des Courses au Galop ;

### **I. SUR LE DISTANCEMENT DU CHEVAL INDYCO**

Les conclusions d'enquêtes mentionnent un traitement par infiltration intra-articulaire, effectué à l'aide d'une substance biologique, l'acide hyaluronique, sur le cheval INDYCO, au niveau de ses 4 boulets, avec un délai avant de recourir de 0 jours non conforme à l'article 85 du Code des Courses au Galop et une course courue dans un délai interdit, ce que reconnaît la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN et qui rompt l'égalité des chances entre les concurrents ;

En l'espèce, le cheval susvisé a donc bien reçu une infiltration d'acide hyaluronique dans les 8 jours précédant sa course, ce que reconnaît son entraîneur qui a déjà été sanctionné en matière de non-respect de délais après des traitements à plusieurs reprises ;

En effet, le cheval INDYCO a reçu le 21 janvier 2024 une infiltration intra-articulaire dans chacun de ses boulets, ce qui constitue un traitement lourd, contenant de l'acide hyaluronique, étant observé qu'il a couru le 29 janvier 2024 sur l'hippodrome de CAGNES-SUR-MER le Prix des ROMARINS, en se classant 2ème ;

Il y a lieu, par conséquent, de constater que la situation dudit cheval n'est pas conforme aux règles relatives aux conditions spéciales de qualification des chevaux selon leur état sanitaire, précisément au regard de l'interdiction d'une administration à un cheval d'une infiltration intra-articulaire contenant une substance biologique dans les 8 jours qui précèdent la participation dudit cheval à une course publique ;

En l'espèce, il convient donc de distancer le cheval INDYCO de la course à réclamer susvisée ;

### **II. SUR LA SANCTION DE LA SOCIETE D'ENTRAINEMENT FABRICE VERMEULEN**

La situation du cheval INDYCO est objectivement constitutive d'une infraction au Code des Courses au Galop et les éléments du dossier ne permettent pas d'exonérer ladite Société de sa responsabilité, celle-ci étant responsable de la gestion des soins et des engagements des chevaux de son effectif dans des délais conformes audit Code, notamment à l'alinéa k) de l'article 85 ;

En effet, le cheval INDYCO a fait l'objet d'une infiltration de l'ensemble de ses boulets et a été engagé dans une course à réclamer dans un délai non conforme au Code des Courses au Galop, ce qui porte une atteinte grave audit Code et a pu induire en erreur l'acheteur du cheval dans cette course à l'issue de laquelle les chevaux sont mis en vente, le cheval ayant couru en étant sous un traitement irrégulier ;

En qualité d'entraîneur professionnel, il incombe à la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN et à l'entraîneur Fabrice VERMEULEN de se tenir informés des soins prodigues, des engagements et des délais à respecter avant de faire courir un cheval nécessitant un traitement vétérinaire, a fortiori lorsque ses 4 boulets ont été traités, ce qui constitue un traitement lourd, étant observé que ladite Société est responsable des chevaux qui lui sont confiés et qu'elle reconnaît son erreur ;

En outre, la Société d'Entraînement ne détient toujours pas d'ordonnancier vétérinaire comportant les noms des chevaux, les traitements, une numérotation et un classement conformes au Code des Courses au Galop ;

En effet, les ordonnances qui ont été remises au vétérinaire de France Galop lors du contrôle, pour une partie, n'ont pas été mentionnées dans les tableaux de traitements présentés par

l'entraîneur Fabrice VERMEULEN, de sorte que le système de numérotation interne mis en place n'est donc pas assez rigoureux et ne permet pas un contrôle antidopage optimal et de qualité ;

Il y a donc lieu, au regard de ce qui précède et en l'espèce, de sanctionner la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN en sa qualité d'entraîneur, gardien du cheval susvisé ;

Comme cela a été rappelé en préambule de la présente décision, la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN a fait l'objet de nombreuses décisions prises par les instances disciplinaires de France Galop ces dernières années, mettant en évidence des fautes et infractions récurrentes en matière de traitements vétérinaires sur les chevaux de son effectif et une violation régulière et répétée des règles en matière de contrôle anti-dopage et de régularité des traitements ;

La dernière décision est, en outre, particulièrement récente, en date du 7 février 2024, et prononça à l'encontre de ladite Société d'Entraînement :

- une amende de 10.000 euros pour une nouvelle infraction en matière de positivité d'un cheval, de mauvaise gestion des traitements vétérinaires et des précautions à prendre avant de faire courir un cheval ;
- la suspension de ses autorisations de faire courir et d'entraîner pour une durée de 6 mois, assortie d'un sursis total révocable sur les 5 prochaines années en cas de nouvelle infraction en matière d'infiltration non conforme au Code des Courses au Galop, de positivité d'un cheval ou de pratiques vétérinaires non conformes audit Code ;

Il y a lieu de noter que l'infraction commise concernant le présent dossier est antérieure à la décision du 7 février 2024, que les conditions de la révocation du sursis prévu dans ladite décision ne sont pas réunies et que ce sursis reste donc en vigueur ;

La situation de récidive est en revanche manifestement constituée au vu des précédents ;

Or, l'article 216 VII du Code des Courses au Galop prévoit que « En cas de récidive, les Commissaires de France Galop peuvent, dans les limites du présent article, prendre une sanction plus sévère que celle prononcée pour la première infraction » ;

Ladite Société avait en effet déjà été sanctionnée à plusieurs reprises au cours des 5 dernières années précisément pour des cas de délais non respectés entre des infiltrations effectuées sur des chevaux de son effectif et des participations aux courses, des positivités ou des mauvaises gestions de traitements vétérinaires ;

Un tel comportement répétitif et qui peut être qualifié de récurrent au vu de sa régularité sur plusieurs années est totalement contraire à la régularité des courses, à leur probité, à leur image et au respect de l'égalité des chances entre les concurrents et au respect des parieurs, mais porte aussi atteinte au bien-être animal que les règles dudit Code en matière de traitements vétérinaires visent à protéger et à encadrer ;

Il y a donc lieu de sanctionner ladite Société d'Entraînement par la suspension de ses autorisations de faire courir et d'entraîner pour une durée de 3 mois pour cette nouvelle infraction ;

### **PAR CES MOTIFS**

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions des articles 62, 85, 198, 201, 213 et 216 du Code des Courses au Galop ont décidé de :

- distancer le cheval INDYCO de la 2ème place du Prix des ROMARINS couru le 29 janvier 2024 sur l'hippodrome de CAGNES-SUR-MER ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1er : MANDARIN ; 2ème : CALIFANO ; 3ème : GRAY D'ALBION ; 4ème : ELUSIVE FOOT (IRE) ;  
5ème : SO GOLD ;

- sanctionner la Société d'Entraînement Fabrice VERMEULEN en sa qualité d'entraîneur,

gardien du cheval susvisé par la suspension de ses autorisations de faire courir et d'entraîner pour une durée de 3 mois.

Paris, le 4 juin 2024  
Mme C. du BREIL - M. L. GISCARD d'ESTAING - M. G. HOVELACQUE

### **DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP**

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Dans le cadre d'un contrôle à l'entraînement, des chevaux déclarés à l'effectif d'entraînement de Mme Kimara HOSTE ont été prélevés le 3 janvier 2024 dans ses écuries situées au 19 rue du Bois, 60220 FORMERIE :

- le hongre TAX EXILE : l'analyse de la première partie du prélèvement effectué sur ce hongre a mis en évidence la présence de DIMETHYLSULFOXYDE dans le prélèvement urinaire ;
- le hongre CLOUD MAN : l'analyse de la première partie du prélèvement effectué sur ce hongre a mis en évidence la présence de DIMETHYLSULFOXYDE dans le prélèvement urinaire ;
- le hongre SHAT ELARAB : l'analyse de la première partie du prélèvement effectué sur ce hongre a mis en évidence la présence d'IPRATROPIUM et de DIMETHYLSULFOXYDE dans le prélèvement urinaire ;
- le hongre SORELLO SPIRIT : l'analyse de la première partie du prélèvement effectué sur ce hongre a mis en évidence la présence de SALBUTAMOL dans le prélèvement urinaire ;

Ces substances appartiennent à la catégorie des substances prohibées, ladite catégorie étant publiée en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Les Commissaires de France Galop ont ouvert une enquête en application des articles 198 et suivants dudit Code ;

L'édit entraîneur, informé de la situation, a fait connaître le 21 mars 2024 sa décision de ne pas faire procéder à l'analyse des secondes parties des prélèvements ;

Vu les Conclusions d'enquête de la Responsable du service Livrets et Contrôles de France Galop en date du 22 mai 2024, accompagnées de leurs pièces jointes, mentionnant notamment :

- que le vétérinaire missionné par la Fédération Nationale des Courses Hippiques a constaté l'existence de quatre ordonnances indiquant que :
- les hongres TAX EXILE, CLOUD MAN, et SHAT ELARAB ont reçu le 2 janvier 2024 un traitement à base de DMSO (DIMETHYLSULFOXYDE) et de saline par voie intraveineuse, et un traitement par nébulisation du 2 au 12 janvier 2024 à base de COMBIVENT (Bromure d'ipratropium et Salbutamol) et de BUDESONIDE (glucocorticoïde) ;
- le hongre SORELLO SPIRIT a reçu le 2 janvier 2024 un traitement par nébulisation à base de COMBIVENT et BUDESONIDE ;
- que les ordonnances rédigées par le Dr. vétérinaire Lukas PLANCKE, étaient annexées au rapport, or ce vétérinaire de nationalité belge n'était pas inscrit à l'Ordre Nationale des Vétérinaires en France, ne disposait pas d'une libre prestation de service délivrée par l'Ordre Nationale des Vétérinaires en France au moment des traitements, et n'était donc pas habilité à pratiquer la médecine vétérinaire en France dans les écuries de Mme Kimara HOSTE le 2 janvier 2024 ;
- que ses ordonnances ne sont donc pas conformes aux dispositions de l'article 198 alinéa VI du Code des Courses au Galop ni à la réglementation française, et notamment à l'article R. 5141-111 du Code de la Santé Publique et ne peuvent être prises en compte comme justificatif de traitement en cas de dépistage d'une substance prohibée ;
- que le médicament COMBIVENT est un médicament belge utilisé en médecine

humaine qui ne détient pas d'autorisation de mise sur le marché en France ;

- que Mme Kimara HOSTE, interrogée, a notamment indiqué que :
- « Le 2 janvier 2024, le Docteur Lucas PLANCKE est venu lui rendre visite car il a une poulinière en pension chez elle et elle lui a indiqué que le cheval TAX EXILE a mal couru sa dernière course à DEAUVILLE en décembre 2023, et que son vétérinaire traitant en France n'avait pas trouvé d'explications après des examens et diagnostiques (prise de sang et lavage bronchiolaire) ;
- au même moment, trois autres chevaux de son effectif n'étaient pas en forme ;
- le Docteur Lucas PLANCKE a examiné les chevaux et a administré des perfusions à base de DMSO à trois des chevaux et établi des ordonnances ;
- elle est allée chercher les produits indiqués sur les ordonnances à la pharmacie, mais comme le COMBIVENT n'existe pas en France, la pharmacie lui a donné de l'Ipratropium et de la Ventoline (à base de Salbutamol), en quantité insuffisante pour 4 chevaux : seulement SORELLO SPIRIT et SHAT ELARAB ont reçu des traitements à base de ces médicaments ce jour-là ;
- le 3 janvier 2024 lors du contrôle à l'entraînement, les quatre chevaux ont été prélevés et les ordonnances ont été transmises au vétérinaire missionné par la FNCH ;
- début février, France Galop lui a indiqué que les ordonnances transmises seraient considérées comme non-conformes, car celui-ci ne disposait pas d'autorisation pour pratiquer la médecine vétérinaire en France ;
- elle a transmis l'information au vétérinaire, à l'étonnement de celui-ci, qui travaille dans d'autres pays européens et en dehors de l'Europe étant donné que son assurance couvre ses activités dans ces pays et qu'il est également agréé par la Fédération Equestre Internationale (FEI) ; »
- qu'une assurance vétérinaire internationale ni un agrément de la FEI ne permet à un vétérinaire étranger de pratiquer la médecine vétérinaire en France comme indiqué dans l'article R. 5141-111 du Code de la Santé Publique, ou de traiter des chevaux de courses qui sont sous la responsabilité d'une personne disposant d'une autorisation d'entraîner délivrée par France Galop ;
- que le Dr. Lukas PLANCKE a effectué une demande de libre prestation de services auprès de l'Ordre Nationale des Vétérinaires en France le 11 février 2024, n'a toujours pas de réponse et a envoyé une relance le 21 avril 2024 souhaitant être en conformité pour exercer en France ;

Après avoir examiné les éléments du dossier et pris connaissance des explications de l'entraîneur transmises dans le cadre de l'enquête ;

Vu les articles 39, 85, 198, 200, 201, 216, et l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Les prélèvements biologiques effectués sur les hongres TAX EXILE, CLOUD MAN, SHAT ELARAB et SORELLO SPIRIT à l'entraînement ont mis en évidence la présence de DIMETHYLSULFOXYDE pour les trois premiers hongres et d'IPRATROPIUM, en sus du DIMETHYLSULFOXYDE pour le cheval SHAT ELARAB, et la présence de SALBUTAMOL pour le hongre SORELLO SPIRIT, situation non contestée et même expliquée par des traitements administrés par un vétérinaire de nationalité belge, non inscrit auprès de l'Ordre National des Vétérinaires en France ;

En effet, il ressort des éléments du dossier, qu'au regard de la situation non conforme, constatée lors du contrôle effectué par le vétérinaire de France Galop, quant à l'exercice, en France, de la profession de vétérinaire de l'auteur des ordonnances susvisés, celles-ci ne sont pas non plus conformes aux dispositions du Code des Courses au Galop ni à la réglementation française ;

Tout en prenant acte des explications dudit entraîneur et des démarches effectuées par l'auteur des ordonnances qui ignorait l'absence de conformité parfaite de son exercice professionnel en France, au regard de ses autorisations dans d'autres pays en Europe et dans le cadre de la FEI, l'édit entraîneur doit être sanctionné pour l'infraction constituée par la présence des substances susvisées dans les prélèvements biologiques de quatre chevaux de son effectif, sans détenir au moment du contrôle, d'ordonnances conformes au Code des Courses au Galop ;

Il y a donc lieu, au vu de ce qui précède et en l'espèce, de sanctionner l'entraîneur Kimara HOSTE, gardien responsable des quatre hongres susvisés, de leur environnement, de leur entraînement et de la gestion de leurs soins, par une amende d'un montant de 3.000 euros au regard de cette première infraction en matière de positivité, concernant des prélèvements biologiques effectués lors d'un contrôle à l'entraînement, la nécessité de détenir des ordonnances conformes n'ayant pas été suffisamment respectée au vu de la réglementation, et cette sanction étant justifiée et proportionnée à la situation et aux traitements en cause, transparents et non équivoques ;

#### **PAR CES MOTIFS**

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions des articles 39, 85, 198, 200, 201, 216 et de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ont décidé :

- d'infliger une amende d'un montant de 3.000 euros à l'entraîneur Kimara HOSTE en sa qualité d'entraîneur, gardien responsable des chevaux de son effectif, de leur environnement, de leur entraînement et de la gestion de leurs soins, pour son infraction en matière de positivité concernant des prélèvements biologiques effectués sur des chevaux de son effectif lors d'un contrôle à l'entraînement.

M. N. LANDON - M. A. de LENCQUESAING

Paris, le 12 juin 2024  
- M. R. FOURNIER SARLOVEZE

#### **DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP**

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;

Rappel de la décision des Commissaires de courses :

Les Commissaires ont été saisis d'une altercation entre les entraîneurs Allan ESTRABOL et Elisabeth BERNARD devant les balances. Après audition des intéressés, les Commissaires ont sanctionné l'entraîneur Allan ESTRABOL par une amende de 1.000 euros pour avoir eu une attitude irrespectueuse et des propos injurieux, l'intéressé ayant reconnu les faits ;

Après avoir appelé les entraîneurs Allan ESTRABOL et Elisabeth BERNARD à se présenter à la réunion du mercredi 12 juin 2024 suite à l'appel de l'entraîneur Allan ESTRABOL contre l'amende de 1.000 euros susvisée ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, notamment l'enregistrement vidéo d'une chaîne de télévision spécialisée, les explications de l'appelant et de l'entraîneur Elisabeth BERNARD et les déclarations de l'appelant, étant observé qu'il lui a été proposé de signer la retranscription écrite de ses déclarations, possibilité non utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Nicolas LANDON ;

Vu les courriers de procédure ;

Sur le fond ;

Vu le courrier d'appel de l'entraîneur Allan ESTRABOL reçu le 27 mai 2024, confirmé par courrier recommandé, mentionnant notamment :

- que Mme BERNARD a tenu des propos diffamants à son égard sur une chaîne nationale, écoutée par de nombreux professionnels, lors d'une interview à la suite du Prix de l'hippodrome de TOULOUSE, course pour chevaux arabes qui s'est disputée lors de la réunion du 21 mai ;
- qu'il est un jeune entraîneur et ses propos peuvent avoir des conséquences négatives vis-à-vis de ses propriétaires ;
- que c'est pourquoi lorsqu'il a rencontré Mme BERNARD à BORDEAUX samedi 25 mai, il a souhaité avoir une explication et qu'il avoue que les termes employés n'étaient peut-être pas toujours les plus appropriés, mais il n'a en aucun cas voulu l'offenser ;

- qu'il n'a pas pu défendre son point de vue devant les Commissaires de BORDEAUX, car il n'a pas l'aisance verbale de Mme BERNARD et qu'il adresse donc ce courrier afin d'exposer sa version des faits ;
- qu'il prie de bien vouloir prendre en compte ses explications et qu'il ose espérer que celles-ci permettront de réévaluer la sanction de 1.000 euros qui lui a été attribuée ;
- qu'il a beaucoup de respect pour Mme BERNARD mais qu'elle n'a pas à tenir de tels propos, publiquement à son égard ;

Vu le courrier de l'entraîneur Elisabeth BERNARD reçu le 4 juin 2024 mentionnant notamment :

- qu'à part ses remarques concernant le comportement du jockey montant un cheval faisant à son avis une atteinte au bien-être animal (ce cheval est rentré époumoné de sa course finissant à plus de 30 longueurs de l'avant dernier), elle n'a jamais prononcé ou évoqué, en aucune façon, le nom ou la responsabilité de M. Allan ESTRABOL ;
- que le samedi 25 mai, M. Allan ESTRABOL (qu'elle ne connaît pas) l'a abordée, de manière agressive, l'accusant de lui avoir porté un grand préjudice et que ses propos furent très injurieux (détailés dans son courrier) ;
- que s'en sont suivis des menaces physiques, précisant que la prochaine fois il s'en prendrait à elle ;
- que M. Allan ESTRABOL indique que son intention n'était pas de l'offenser, mais qu'elle laisse les Commissaires juges de ces propos ;
- qu'il n'a pas voulu s'exprimer dans le bureau des Commissaires, qu'elle a elle-même retranscrit les faits et qu'il a confirmé ces propos ;
- qu'elle constate à la lecture du courrier de M. Allan ESTRABOL qu'il dit avoir beaucoup de respect pour elle et qu'elle espère qu'il ne s'adresse pas à toutes les personnes qu'il respecte de la même manière et qu'elle ne comprend pas le courrier de l'appelant l'accusant d'avoir eu « de tels propos publiquement à son égard », puisqu'elle n'a jamais prononcé son nom ;

En séance, l'appelant a notamment déclaré :

- avoir interpellé Mme BERNARD sur l'hippodrome de BORDEAUX ;
- avoir une vidéo qui montre son absence d'agressivité verbale et physique, mais qu'il y avait beaucoup de vent et qu'il était donc dur d'entendre (vidéo non fournie aux Commissaires statuant en appel) ;
- lui avoir dit de ne pas se mêler de « cela » vis-à-vis de ses propriétaires ;
- que le cheval en cause est parti de l'entraînement ;
- avoir trouvé son propos légèrement déplacé à la télévision ;
- qu'elle l'a attaqué sur des points sensibles sur les 30 longueurs concédées par son cheval à l'arrivée ;
- que quelques jours auparavant ce cheval était 3ème à une encolure de celui de sa consœur en ayant été monté de la même manière ;
- que sur le moment, n'ayant pas compris, il lui a dit de se mêler de ses affaires ;
- ne pas avoir dit des injures, mais avoir effectivement dit que la race de chevaux en cause ne l'intéressait pas à entraîner et à regarder ;
- qu'il a parlé des « lapins d'arabes » en parlant de ces chevaux ; qu'il ne l'a pas attaqué personnellement et qu'il n'a aucune raison de l'attaquer ;
- que plusieurs témoins de la scène lui ont dit que ce n'était pas normal ce qu'elle a dit sur Equidia ;
- qu'il lui a peut-être dit de « se mêler de son cul », mais ce n'est pas non plus grave, que c'est une erreur de jeunesse, qu'il conçoit que c'est un peu malpoli, mais qu'il était énervé et qu'il n'y a pas eu d'agressivité ni de menace physique ;
- qu'il n'a jamais eu aucun problème avec personne et s'est senti attaqué ;
- qu'il n'a pas de comportement déplacé, ni violent, ni agressif ;
- qu'elle est très fière et qu'elle « montée sur ses grands chevaux », qu'elle a dit qu'il était un mauvais entraîneur, alors que ses chevaux sont beaux et ses statistiques bonnes ;
- que c'est donc comme cela qu'il en est arrivé à lui dire de « se mêler de son cul » ;

L'intéressé a indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président posée en ce sens ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu les articles 22, 39, 194, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

Il ressort des éléments du dossier que l'entraîneur Allan ESTRABOL a utilisé des propos irrespectueux et grossiers à l'encontre de l'entraîneur Elisabeth BERNARD, ce qu'il reconnaît et s'en excuse tout en indiquant le contexte l'ayant amené à cette situation ;

Ce comportement est constitutif d'une conduite inappropriée et indélicate et ne saurait être toléré de la part d'une personne titulaire d'autorisations délivrées par les Commissaires de France Galop, étant observé que ce type d'attitude insultante envers une consœur, en outre, en public, n'est pas acceptable ;

Un tel comportement constitue, aux termes de l'article 224 du Code des Courses au Galop, une faute disciplinaire que les Commissaires de courses ont pu sanctionner, en l'espèce, par une amende de 1.000 euros, l'enregistrement vidéo dont il est fait référence dans le courrier d'appel ne mettant pas en cause l'entraîneur Allan ESTRABOL et ne constituant pas, quoiqu'il en soit, un motif pour agresser verbalement une consœur ;

Il y a lieu en conséquence, en appel et en l'absence d'éléments permettant de justifier le comportement inacceptable de l'entraîneur Allan ESTRABOL de maintenir l'amende ainsi infligée à l'appelant par les Commissaires de courses ;

#### PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de maintenir la décision de sanctionner l'entraîneur Allan ESTRABOL par une amende de 1.000 euros.

Paris, le 12 juin 2024  
M. N. LANDON - M. A. de LENCQUESAING - M. P-Y. LEFEVRE

## Décisions

### AUTEUIL

0006153 samedi 1<sup>er</sup> juin 2024

Terrain LOURD

756	<sup>134</sup> <b>PRIX TRINIDAD</b> (Haies - Handicap de catégorie - Femelles)	3 600 m
	63 000 € (28 350, 13 860, 8 190, 5 670, 3 150, 2 205, 1 575)	
	Pour pouliches et juments de <b>4 et 5 ans</b> .	
	<b>Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 60 k.</b>	
	Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.	
	Références: Oans, +11; 1ans et +, +13.	
560	<sup>6</sup> <b>Bakala</b> , f, b, 5 ans, par Diamond Green et Ballerine Dauteuil [Ballingarry (IRE)], 67 k (66 k), $\Delta$ , J. Seror (L. Brechet), M <sup>me</sup> I. Gallorini	1
658	<sup>6</sup> <b>Kristal Du Seuil</b> , f, b,f, 4 ans, par Chanduco et Brume Du Seuil [Equerry (USA)], 68 k, M. Seror (s) (A. Zuliani), M. Seror (s)	2
601	<sup>6</sup> <b>Sanntama D'Oroux</b> , f, b, 4 ans, par Cokoriko et Love Flight (Irish Wells), 68 k, $\Delta$ p, M <sup>me</sup> D. Ennequin (N. Gaufrenic), P. Auchere	3
658	<sup>2</sup> <b>Calliandra</b> , f, b, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Fleur Des Villes [Villez (USA)], 70 k, $\phi$ p, Terrains d'Avilly St- Leonard (L. Phillippon), Rob. Collet (s)	4
620	<sup>5</sup> <b>Guetta</b> , f, b,f, 4 ans, par Seabiac USA et Guardina (Siyouni), 69 k, p, Golden Team (T. Chevillard), M <sup>me</sup> G. Menato	5
499	<b>Tonerre Du Temps</b> , f, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Daniella [Sea The Stars (IRE)], 67 $\frac{1}{2}$ k (65 $\frac{1}{2}$ k), $\Delta$ , X. Lebard (M <sup>me</sup> C. Prichard), D. Cottin (s)	6
488	<b>Walkyria</b> , f, b, 4 ans, par Dink et Goldika Rouge [Gold Away (IRE)], 68 k, $\Delta$ p, Lac Internacional (D. Gallon), C. Bonin (s)	7
466	<sup>3</sup> <b>Apres Bridget IRE</b> , f, 5 ans, 68 k, S. Lawlor (J. Reveley), N. George & A. Zetterholm (s)	8
507	<b>Jalda Des Obeaux</b> , f, 5 ans, 71 k, $\Delta$ , M <sup>me</sup> N. Devilder (T. Beaureau), N. Devilder	arr
658	<b>Kool And Girly</b> , f, 4 ans, 68 k, p, P. Thiriet (B. Lestrade), M. Pitart	arr
507	<sup>3</sup> <b>Fiction Du Berlais</b> , f, 5 ans, 70 $\frac{1}{2}$ k (66 $\frac{1}{2}$ k), p, de M. Fraguier (M. Behocaray), de A. Boisbrunet (s) 11 partants; 31 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 1 278 € 2 long $\frac{1}{2}$ , 1 long $\frac{1}{2}$ , 3 long, courte tête, courte encolure, 3 long, 2 long $\frac{1}{2}$ . 28 350 € - 13 860 € - 8 190 € - 5 670 € - 3 150 € - 2 205 € - 1 575 €	dist
	Primes aux éleveurs: 4 536 € Jacques Seror. 2 217 € Seror (S), M <sup>me</sup> Marc Boudot. 1 310 € David Giraudeau, M <sup>me</sup> Garance Ennequin. 907 € Jean-Claude Campos, Terrains D'Avilly St Leonard, Raymond Campos, Nicolas Campos. 504 € Appapays Racing Club. 352 € Ecurie Des Charmes. 252 € Lac Internacional. <b>Temps total: 4'29"32"</b>	
	La pouliche IRMINA a été déclarée non-partante pour raisons vétérinaires.	
	Les Commissaires ont autorisé la pouliche KOOL AND GIRLY à être munie d'un bonnet antibruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.	
	Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le nombre de sollicitations avec la cravache dont a fait usage durant tout le parcours le jeune-jockey Maxime BEHOCARAY sur la jument FICTION DU BERLAIS, arrivée 1 <sup>re</sup> .	

Après examen du film de contrôle et audition du jeune-jockey Maxime BEHOCARAY, les Commissaires ont distancé la jument FICTION DU BERLAIS de la 1<sup>re</sup> place, conformément au paragraphe IV de l'article 171 du Code des Courses au Galop, le jeune-jockey Maxime BEHOCARAY ayant fait un usage manifestement abusif de la cravache durant le parcours sur ladite jument au delà du double du nombre de sollicitations autorisées par les Commissaires de France Galop (plus de 8 sollicitations).

Le classement est en conséquence devenu le suivant:

1er: BAKALA; 2<sup>me</sup>: KRISTAL DU SEUIL; 3<sup>me</sup>: SANNTAMA D'OROUX; 4<sup>me</sup>: CALLIANDRA; 5<sup>me</sup>: GUETTA; 6<sup>me</sup>: TONERRE DU TEMPS; 7<sup>me</sup>: WALKYRIA.

Pour ce motif, les Commissaires ont sanctionné le jeune-jockey Maxime BEHOCARAY par une interdiction de monter pour une durée de 20 jours, ce dernier ayant reçu une copie de sa notification de sanction disciplinaire.

Les juments FICTION DU BERLAIS, BAKALA et la pouliche KRISTAL DU SEUIL (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP  
AUTEUIL - 1<sup>er</sup> JUIN 2024 - PRIX TRINIDAD

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop;

Saisis d'un courrier de M. Martin de FRAGUIER, locataire dirigeant de la jument FICTION DU BERLAIS reçu par courrier électronique le 4 juin 2024 et par courrier recommandé, interjetant appel de la décision des Commissaires de courses d'avoir distancé ladite jument, lesdits Commissaires ayant considéré que le jeune-jockey Maxime BEHOCARAY a fait un usage manifestement abusif de la cravache durant le parcours sur ladite jument au-delà du double du nombre de sollicitations autorisées par les Commissaires de France Galop (plus de 8 sollicitations);

Après avoir dûment appelé M. Martin de FRAGUIER, la Société d'Entraînement Augustin de BOISBRUNET et Maxime BEHOCARAY, respectivement, locataire dirigeant, entraîneur et jockey de ladite jument à se présenter à la réunion du 12 juin 2024 pour l'examen contradictoire de cet appel relatif au distancement de ladite jument, étant observé que M. Martin de FRAGUIER était également assisté de MM. Pierre de FRAGUIER et Edouard de NADAILLAC, associés sur ladite jument;

Après avoir examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de courses, le film de contrôle et pris connaissance des explications des appelants, du document remis en séance, des déclarations de MM. Martin de FRAGUIER ainsi que celles de MM. Augustin de BOISBRUNET, Maxime BEHOCARAY et Pierre de FRAGUIER, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations, possibilité non utilisée;

Cet appel concernant le distancement est recevable sur la forme;  
Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Amaury de LENCQUESAING;

Sur le fond;

Vu les éléments du dossier et les courriers de procédure;

Vu le courrier électronique de M. Martin de FRAGUIER en date du 4 juin 2024, accompagné de ses pièces jointes, confirmé par courrier recommandé du même jour, mentionnant notamment:

- qu'en qualité de copropriétaire de la jument FICTION DU BERLAIS, et de représentant de MM. Augustin de BOISBRUNET (entraîneur et copropriétaire), Maxime BEHOCARAY (jockey), Nicolas de FRAGUIER (copropriétaire), Pierre de FRAGUIER (copropriétaire), Edouard de NADAILLAC (copropriétaire) et Eric Aubrée (copropriétaire), il déclare faire appel de la décision relevant de l'interprétation de l'article 171 du Code des courses au Galop de distancement de la jument FICTION DU BERLAIS;

- qu'il apparaît qu'un doute existe sur le nombre de sollicitations qu'aurait donné le jeune jockey à la jument, doute partagé par un certain nombre de socio-professionnels;

- les importantes conséquences pour la carrière de la jument et en termes financiers;

- la communication du dossier dont les vues depuis l'avant dernière haie jusqu'à l'arrivée et le procès-verbal de la décision;  
 Vu le courrier adressé en réponse le même jour transmettant les éléments demandés;

Vu le courrier électronique de M. Martin de FRAGUIER en date 10 juin 2024, accompagné de sa pièce jointe, mentionnant notamment:

- qu'après avoir visionné les différentes vues sous tous les angles fournis, et au ralenti, ils constatent 7 sollicitations manifestes pendant le parcours:
- 1 sollicitation sur l'encolure en lachant les rênes entre les 2 dernières haies;
- 4 sollicitations sur la croupe après la dernière haie;
- 2 sollicitations sur l'encolure en lachant les rênes aux abords du poteau;
- que dans la phase finale, le jockey Maxime BEHOCARAY se rendant compte de la victoire quasiment assurée, il a utilisé sa cravache façon « moulinet » pour garder sa jument concentrée, et éviter qu'elle ne penche sur sa droite;
- que lors de ces phases de « moulinets », les prises de vues montrent que la cravache reste parallèle à la jument, sans rentrer en contact (hormis les 2 sollicitations aux abords du poteau qu'ils reconnaissent ci-dessus);
- que la jument FICTION DU BERLAIS a remporté l'épreuve facilement, avec environ 2 longueurs d'avance, que le jeune-jockey se tourne vers l'écran géant une vingtaine de mètres avant le poteau et avait donc conscience de son avance et qu'ils se demandent « pourquoi aurait-il eu besoin de continuer à utiliser sa cravache de manière abusive dans ces circonstances ? »;
- qu'un nombre de professionnels leurs ont témoigné leurs doutes quant à la décision de distancement, comme en atteste une émission diffusée le 2 juin sur une chaîne spécialisée;
- qu'un ancien jockey de renom, et un entraîneur en activité, ont partagé leurs doutes à propos de la décision rendue, indiquant reconnaître 6 sollicitations durant la phase finale;
- que lors d'un entretien avec le secrétaire des Commissaires dans la salle des Commissaires après la course, ce dernier n'a pas pu leur préciser les sollicitations retenues parmi les 9 mentionnées sur le procès-verbal;
- qu'après vérification, le 8 juin, le procès-verbal ne précise pas non plus quelles sollicitations ont été comptabilisées et que ces éléments nourrissent leur doute quant à la décision rendue par les Commissaires le jour de la course;

En séance, M. Martin de FRAGUIER a repris les explications transmises et notamment précisé:

- concernant le saut de l'avant dernière haie, que le jockey saute un peu « large », puis reprend ses rênes et utilise une fois sa cravache les rênes en mains, ceci expliquant les raisons de l'utilisation d'un compteur de sollicitations dans le document transmis;
- que par la même occasion, la jument penche à droite ce qui est manifeste sur la vue d'en bas;
- que le jockey lache ensuite sa tête et porte une sollicitation manifeste, qu'ils ont comptabilisée tout en précisant avoir retrouvé un communiqué de presse de France Galop, remis en séance, stipulant notamment « à l'appréciation des Commissaires de Courses, ne sera pas considéré comme un usage manifestement abusif, le cas d'un jockey qui utilisera sa cravache pour des raisons de sécurité (correction de la trajectoire du cheval) »;

L'entraîneur Augustin de BOISBRUNET a notamment précisé:

- que cette sollicitation a été comptabilisée mais qu'à l'appréciation des Commissaires elle aurait pu être retenue comme une correction de trajectoire, ajoutant que le jockey s'est dit qu'elle ne serait pas forcément comptabilisée, que ce dernier porte la sollicitation sur l'épaule en tenant la tête, que la jument s'échappe à droite, qu'il lache la tête et met un coup sur l'encolure, sachant qu'elle finit ses courses en penchant tout le temps à droite;

M. Martin de FRAGUIER a notamment ajouté:

- qu'il y a le saut de la dernière haie et dans les mètres suivants 4 sollicitations que l'on observe manifestement sur la croupe sans débat et que l'on arrive à 5 sollicitations après la 1ère pour laquelle il existe un potentiel débat;
- qu'ensuite le jockey fait le « moulinet » avec sa cravache le long de la jument sans intention de lui donner un coup mais pour la maintenir dans son effort puis regarde l'écran géant, conscient de son avance, précisant que par ce mouvement circulaire, on voit la cravache parallèle à la jument puis qu'interviennent les 6<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> sollicitations puis le passage du poteau d'arrivée;
- qu'ils ont effectué un comptage de bonne foi et apprécient que les Commissaires de France Galop prennent le temps d'étudier le dossier, ajoutant que s'il s'agissait d'un cas similaire à celui récent d'un autre jockey, cela ne ferait aucun doute, qu'ils n'auraient pas fait perdre leur temps aux Commissaires, faisant en outre remarquer que la qualité des images n'est pas parfaite malgré des demandes en ce sens de l'ancienne direction de France Galop;
- qu'ils ont acheté la jument en co-propriété l'année dernière pour un montant significatif dans le but de se lancer également dans l'élevage, qu'ils subissent un préjudice d'environ 32.000 euros sans compter la valeur future de la jument en tant que poulinière car en n'étant pas gagnante à AUTEUIL cela change l'avenir et que c'est au regard de ce contexte qu'ils ont formé cet appel;

- qu'ils ne sont pas familiers avec le Code mais qu'en le relisant, ils constatent que les sollicitations doivent être manifestes ce qui n'est pas évident dans ce cas;

Le jockey Maxime BEHOCARAY a notamment déclaré en séance:

- être parti un peu loin puis qu'il a fallu qu'il reprenne ses rênes, que la jument part à droite et qu'il lui a donné une sollicitation sans tenir la tête pour ne pas gêner les autres concurrents;
- qu'il a senti la victoire se rapprocher, qu'il s'est emballé, l'a sollicitée et qu'il a ensuite continué de l'accompagner sans coup volontaire;

A la question de M. Amaury de LENCQUESAING audit jockey, si entre la 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup> sollicitation, il n'avait pas eu l'impression d'effectuer des mouvements très près de l'encolure, ledit jockey a répondu que oui, M. Amaury de LENCQUESAING ajoutant voir au mouvement près de l'encolure que le coup de cravache redescendait, M. P-Y. LEFEVRE précisant que par moments il « armait » son bras et terminait son geste près du garrot du cheval et que l'on comprend qu'il l'accompagne, ledit jockey indiquant l'avoir accompagnée sans taper pour qu'elle évite de se déporter encore à droite, ajoutant que dans les 3 dernières courses elle penchait à droite;

L'entraîneur Augustin de BOISBRUNET a ajouté:

- que le jockey Maxime BEHOCARAY a déjà travaillé pour lui et qu'il est appliqué, qu'il a fait l'objet d'interdictions de monter pour des coups de cravache et qu'il lui avait indiqué que cela le peinait car cela impacte l'organisation de son établissement;
- que cette course était on ne peut plus visée, que la jument aurait pu courir le Prix d'ARLES, qu'elle aurait eu une chance même si c'était une « listed » mais qu'il a refusé;
- que la jument était « au top », qu'il s'agissait plus d'une course à ne pas perdre qu'à gagner, qu'ils étaient co-favoris, qu'en sautant la dernière haie, le jockey savait ce qu'il avait « dans les mains » et il fallait faire la ligne droite;
- qu'à aucun moment il n'a eu le sentiment qu'il allait y avoir un distancement, qu'il ne voit pas un « assassin » monter la pouliche mais une pouliche qui gagne et qu'à l'annonce du distancement il n'a pas compris;
- qu'après réception de la dernière haie, le jockey savait qu'il avait gagné, ils en ont discuté et lui a demandé pourquoi avoir de nouveau sollicité 4 fois la jument alors qu'il l'avait déjà sollicitée, ce à quoi ledit jockey lui a répondu que la sollicitation entre les deux haies pouvait consister en une correction de direction, ajoutant que la jument a en effet tendance à pencher et que dans la course précédente elle s'était collée à la ligne dans les 6 à 7 dernières foulées;
- que ce cas est différent de celui d'un jockey récemment distancé car dans le cas présent la jument n'a jamais arrêté de progresser, que toute la partie « moulinets » est litigieuse, que les sollicitations ont été portées sur l'encolure et que lorsque son jockey fait le « moulinet », il dit qu'il ne touche pas;
- qu'un autre jockey de la course aurait pu faire l'objet d'observations et qu'à aucun moment il ne peut dire que ce jockey ne « touche pas », M. Nicolas LANDON précisant qu'il est toujours possible de trouver des cas différents et qu'ils statuent ce jour sur le présent dossier;
- que personne n'est venue se plaindre en disant que son jockey était un « assassin » et que d'autres acteurs des courses lui ont indiqué que la sanction était incompréhensible et que le jockey ne le méritait pas;
- qu'ils acceptent les règles mais que le mot « manifestement » fait débat sans aucun doute;

A la remarque de M. Pierre de FRAGUIER selon laquelle il convenait de mettre en conjonction l'avance de la pouliche et le fait que le « moulinet » était utilisé non pas pour avancer plus vite mais pour garder la pouliche droite et devant, M. Amaury de LENCQUESAING a précisé que les Commissaires de France Galop ne contestent pas le « moulinet » mais le fait qu'au sein de ce mouvement il y a des sollicitations suspectes suffisamment caractérisables;

A la question de M. Martin de FRAGUIER de savoir combien de sollicitations ils voyaient au moment du « moulinet », M. Amaury de LENCQUESAING a répondu 2 ou 3, faisant observer que la vue de dos projetée avec la présence d'un concurrent derrière la jument n'était pas très utile à ce titre;

Les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question posée en séance par le Président;

Vu les dispositions de l'article 171 du Code des Courses au Galop et les éléments du dossier:

Les Commissaires de France Galop ont adopté à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 de nouvelles règles en matière d'usage de la cravache;

A compter de cette date, tout cheval sollicité au moins à 9 reprises doit être distancé par les Commissaires de courses;

Il a été prévu que les sollicitations comptabilisées sont celles portées au moyen de la cravache en lachant la tête, ce qui est une tolérance et une façon d'appliquer la règle favorable aux jockeys qui dépasseraient le nombre de sollicitations prévues;

En l'espèce, il apparaît au regard des vues du film de contrôle de la ligne d'arrivée que le jeune jockey Maxime BEHOCARAY a sollicité à de trop nombreuses reprises la jument FICTION DU BERLAIS au moyen de la cravache et en particulier à de trop nombreuses reprises en lachant sa tête.

- une première fois avant le saut de la dernière haie sur l'encolure en lachant sa tête droite, étant observé que les Commissaires de courses étaient fondés à considérer cette sollicitation en tant que tel et non comme une sollicitation visant à corriger la trajectoire de la jument pour des raisons de sécurité, ladite jument et son jockey n'étant exposés à cet instant du parcours à aucun danger et bénéficiant de grands espaces à leur droite et à leur gauche;

- une deuxième, troisième, quatrième et cinquième fois après le saut de la dernière haie sur l'arrière-main en lachant sa tête droite;

- une sixième, septième et huitième fois (respectivement aux minutes 1'31, 1'57 et 2'04 de la vue simultanée du film de contrôle) sur l'encolure en lachant sa tête droite, la cravache entrant en contact avec l'épaule du cheval devant le pied du jockey;

- deux dernières fois sur l'encolure de ladite jument en lachant les rênes aux abords du poteau d'arrivée, ainsi que le reconnaissent les appelants;

Enfin, il convient de relever l'absence d'appel concernant son interdiction de monter interjeté par le jeune jockey Maxime BEHOCARAY qui a pourtant été sanctionné par 20 jours d'interdiction de monter pour les sollicitations abusives susvisées;

Il apparaît ainsi que les Commissaires de courses ont pu constater que ledit jockey avait porté un nombre de sollicitations très supérieur à la limite autorisée (4) et, en outre, supérieur à 8 en arasant son bras et en utilisant sa cravache à des fins de sollicitations;

Les Commissaires de courses étaient donc fondés à sanctionner le jockey Maxime BEHOCARAY par une interdiction de monter d'une durée de 20 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache et à distancer en conséquence la jument FICTION DU BERLAIS en faisant une exacte application des dispositions de l'article 171 du Code des Courses au Galop;

Leur décision a été prise dans le respect de l'image des courses, de l'égalité des chances vis-à-vis des concurrents et dans le respect des parieurs ayant misé sur les concurrents dont les jockeys avaient respecté la réglementation en matière d'usage de la cravache;

Il y a donc lieu de maintenir la décision des Commissaires de courses;

PAR CES MOTIFS:

Décidé de:

- déclarer recevable l'appel du distancement de la jument FICTION DU BERLAIS interjeté par M. Martin de FRAGUIER;
- maintenir la décision des Commissaires de courses.

Paris, le 13 juin 2024

M. P-Y. LEFEVRE - M. N. LANDON - M. A. de LENCQUESAING

## Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop,  
les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite  
de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions  
techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

### DIEPPE

0404158

jeudi 6 juin 2024

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Amaury de LENCQUESAING -  
Thierry ADENOT - Marie-Josèphe HUET - Patrick-Alain SAUVAT

**784 3666 PRIX PIERRE JAMME** 4400 m

(Steeple-Chase)  
(Classe 3)

**26000 €** (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation  
France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 58 k. et n'ayant pas, depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 22.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Parcours n° S4: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

**556 Why**, h, b, 7 ans, par Tin Horse (IRE) et **1**  
Albacete [Elusive City (USA)], 68 k,  $\Delta$  p, SASU Scuderia Christian Troger (*L. Zuliani*), D. Satalia

**701 Ilyva**, h, al, 6 ans, par Voiladueno et Carla Sacha (Mister Sacha), 69 k,  $\otimes$  p, P. Uzan (*W. Lajon*), J. Delaunay (s)

**647 1 Soligo**, h, b, 5 ans, par Galiway (GB) et Solinka CZE (Monarch GB), 68 k (65 k), p, Y. Fouin (s) (*A. Chesneau*), Y. Fouin (s)

**671 1 Bord D'Eaux**, h, b, 5 ans, par Castle Du Berlais et Tunis [Dubai Destination (USA)], 68 k, M<sup>me</sup> J. Bennett (*T. Beaureau*), L. Carberry (s)

**696 1 Golden Val**, h, b, 10 ans, par Valanour IRE et Foldor [Panoramic (GB)], 71 k (68 $\frac{1}{2}$  k), p, C. Cannesson (*GG. Vibert*), M<sup>me</sup> J. Le Stang

**659 Quick Daddy**, h, b, 6 ans, par Quick Martin et What Cheeky (Cadoudal), 72 k,  $\phi$  p, M<sup>me</sup> M. Artu (*T. Chevillard*), M<sup>me</sup> J. Le Stang

**649 4 Cesar De Ballon**, h, 7 ans, 69 k (65 k), p, A. Haynes (*K. Geffroy*), L. Carberry (s) **dér**

7 partants; 19 eng.; 2 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 773 €

Eng. Sup.: *Ilyva, Soligo*

courte enclosure,  $\frac{3}{4}$  long, 9 long, 4 long  $\frac{1}{2}$ , 1 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€

Primes aux éleveurs:

1734 € M<sup>me</sup> Gwendolina Gadbled, Joel Jennet, Philippe Thirionet.

867 € Jean-Yves Hode.

490 € Jan Faltejsek, M<sup>me</sup> Martina Bartheldyova, Arnaud Ledoyen.

339 € Dominique Vigneron, Romain Vigneron.

169 € Christian Cannesson.

113 € M<sup>me</sup> Magali Redon, M<sup>me</sup> Laura Delage.

Temps total: 5'46"30"

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment la dérobade vers l'intérieur du hongre CESAR DE BALLON (Kylian GEFFROY) aux abords de la dernière haie.

Après examen du film de contrôle et audition du jockey Kylian GEFFROY, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le hongre CESAR DE BALLON s'était dérobé seul.

Les Commissaires après avoir entendu le jockey Geoffrey-Gilles VIBERT en ses explications, lui ont adressé des observations pour

s'être présenté à la pesée avant la course avec des bottes dites « de passe ».

Le hongre BORD D'EAUX a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

**785 3665 PRIX FRANCOIS DE GANAY** 3500 m

(Steeple-Chase)  
(Classe 4)

**23000 €** (10 580, 5290, 2990, 2070, 1035, 690, 345) - dotation  
France Galop

Pour tous pouoins et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas gagné un steeple-chase de dotation totale de 23.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

**650 1 La Gachere**, f, b, f, 4 ans, par Cokoriko et Rasabad [Astarabad (USA)], 65 k,  $\Delta$  p, N. Vergne (*A. Zuliani*), F. Nicolle

**418 1 Kaline Roque**, f, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Ambre De La Roque [Laveron (GB)], 65 k (65 $\frac{1}{2}$  k), p, M<sup>me</sup> P. Papot (*J. Charron*), M<sup>me</sup> D. Mele

**617 Kabriole D'Ainay**, f, n.p, 4 ans, par Authorized IRE et Torpille D'Ainay (Robin Des Champs), 65 k (64 k),  $\Delta$ , EARL Elevage d'Ainay (*T. Andrieux*), P. & C. Peltier (s)

**664 Cerbere Du Berlais**, m, b, 4 ans, par Kapgarde et Chimere Du Berlais [Martalaine (GB)], 67 k (66 k),  $\phi$  p, Ecurie Equi Stars (*A. Ruiz Gonzalez*), D. Cottin (s)

**398 2 Feuille Verte**, f, b, 4 ans, par Buck'S Boum et Laskaline [Martalaine (GB)], 66 k (65 k), M<sup>me</sup> P. Papot (*G. Meunier*), D. Bressou

**658 Attack Massive IRE**, m, b, 4 ans, par National Defense (GB) et Caribbean Ace IRE (Red Clubs IRE), 67 k,  $\phi$  p, SARL Groupe KR (*W. Lajon*), J. Delaunay (s)

**620 4 Timich**, f, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Eau Perlee (Saint Des Saints), 69 k,  $\otimes$  p, G. Codre (*C. Riou*), J. Delaunay (s)

7 partants; 32 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 568 €  
4 long, 2 long  $\frac{1}{2}$ , 4 long, 1 long  $\frac{1}{4}$ , loin, 6 long.

10 580€ - 5 290€ - 2 990€ - 2 070€ - 1 035€ - 690€ - 345€

Primes aux éleveurs:

1692 € Suc. Erick Bec De La Motte.

846 € M<sup>me</sup> Robert Mongin.

478 € Earl Elevage d'Ainay.

331 € Haras Du Berlais.

165 € Ecurie Madame Patrick Papot.

110 € M<sup>me</sup> C. Peddie, prime non attribuée.

55 € Gheorghe Codre.

Temps total: 4'29"30"

À l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune jockey Gabin MEUNIER en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (4<sup>e</sup> infraction).

La pouliche KABRIOLE D'AINAY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

**786 3659 PRIX FRANC PICARD** 3400 m

(Haies - Mâles et Hongres)  
(Classe 3)

**26000 €** (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390) - dotation  
France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas reçu 12.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids: 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000. En outre, les poulains entiers et hongres ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 porteront 2 k.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.

**545** **2 Quantock Hills**, h, b, 3 ans, par Sageburg (IRE) et Merka (Jimble), 67 k, b, F&O Hinderze Racing (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s) **1**

**612** **1 Maguelon**, h, b, 3 ans, par Kappgarde et Lady Poliglote [Poliglote (GB)], 68 k, b, D. Galt (L. Zuliani), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **2**

**640** **4 Moty Marc**, h, b, 3 ans, par Motivator GB et Kada Rique [Enrique (GB)], 69 k (66 k), ME. Uzan (E. Bonnet), F. Bellemer **3**

**545** **1 Enjoy**, h, b, 3 ans, par Kapgarde et Enjoy It IRE (Jeremy USA), 71 k (69 k), b, S. Munir (Mme B. Frost), H. de Lageneste & G. Macaire (s) **4**

**747** **Saucats**, h, b, 3 ans, par Nirvana Du Berlais et Taneshka [Astabad (USA)], 67 k (66 k), b, T. Malone (G. Meunier), Y. Fouin (s) **5**

**545** **7 Revent Du Large**, h, b, 3 ans, par Kap Rock et Hold That Beaver [Sinndar (IRE)], 66 k (65 k), b, Ecurie Louis Fagalde (L. Brechet), M. Rolland (s) **6**

**Breeze D'Auteuil IRE**, h, b, 3 ans, par Magna Grecia IRE et Jeewana GB (Compton Place GB), 66 k (62<sup>1/2</sup> k), b, Mme V. Devaux (N. Ferreira), S. Dehez (s) **7**

**Doram**, h, 3 ans, 66 k (65 k), DS Pegas (C. Smeulders), D. Torok **8**

**462** **7 Leader D'Araize**, h, 3 ans, 66 k, b, Ecurie Delaunay (W. Lajon), J. Delaunay (s) **9**

**640** **3 Kaballero**, h, 3 ans, 69 k, b, J. Hans (L. Philippon), M. Rolland (s) **arr**

10 partants; 19 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées: 496 €

Eng. Sup.: **Saucats**

1 long ½, nez, 8 long, 5 long, 8 long ½, 8 long ½, 7 long, 9 long. 11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:

1913 € S.C.E.A. Haras De St Maur.  
956 € Yves Lemmonier, Donald Galt, Guillaume Macaire.  
540 € Frédéric Lavoinne, Marc-Elie Uzan.  
374 € Mme Benoit Gabeur.  
187 € Ecurie Babsen Courses.  
124 € Pascal Noue, Ecurie Louis Fagalde.  
62 € Deerforest Stud, prime non attribuée.

Temps total: 4'1"20"

Les Commissaires ont autorisé le hongre MOTY MARC à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

Le hongre MAGUELON a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

**787** **3660 PRIX REMY MOUQUET** (Haies - Femelles) (Classe 3) **3400m**

**26 000 €** (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu 12.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids: 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000. En outre, les pouliches ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 porteront 2 k.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.

**544** **1 La Dronne**, f, al, 3 ans, par Doctor Dino et Heritage River (Kaldounvee), 71 k, b, Mme H. Devin (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s) **1**

**629** **2 Lilica**, f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Fortune Du Desert IRE (King'S Theatre IRE), 67 k, b, G. Codre (C. Riou), J. Delaunay (s) **2**

**771** **5 Kiss**, f, b, 3 ans, par Cloth Of Stars IRE et Kitkat [Dansili (GB)], 69 k (68 k), b, JPJ. Dubois (A. Ruiz Gonzalez), D. Cottin (s) **3**

**544** **4 Joie Interieure**, f, gr, 3 ans, par Beaumec De Houelle et Jubilatoire [Kong Turf (GER)], 66 k (65 k), b, Mme I. Pacault (G. Meunier), Mme I. Pacault **4**

**Pepita Street**, f, b, 3 ans, par Petillo et Street Party (Montmartre), 66 k, Mme E. Touvais (R. Mayeur), G. Lassaussaye **5**

**741** **5 Les Flots Bleus**, f, b, 3 ans, par Gemix et Equilibriste (IRE) (Librettist USA), 69 k (65 k), b, Butel & Beaunez (s) (L. Vandamme), Butel & Beaunez (s) **6**

**Irina Has**, f, n.m, 3 ans, par Pastori GER et Irnova Has [Turgeon (USA)], 66 k, b, SCEA Hamel Stud (T. Chevillard), E. Allaire (s) **7**

7 partants; 16 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 322 € Certif. vétérinaire: **Raffles Honour**  
3 long ½, 6 long, 5 long, 3 long ½, 6 long, loin.  
11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:  
1913 € Mme Henri Devin.  
956 € Gheorghe Codre, Mme Roxana Popescu.  
540 € Mme Lisa Lemiere Dubois.  
374 € Mme Isabelle Pacault, Mme Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Girot-Pacault.  
187 € Frederic Aimez, Guillaume Lassaussaye.  
124 € Butel & Beaunez (s), Mme Melanie Mullier, Matheo Beaunez.  
62 € Scea Hamel Stud.

Temps total: 4'1"70"

La pouliche LA DRONNE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

**788** **3663 PRIX JACQUES GELIOT** (Haies) (Classe 4) **3800m**

**23 000 €** (10580, 5290, 2990, 2070, 1035, 690, 345) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, ni cette année, en courses de haies, reçus 11.000 (victoires et places), ni depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année dernière, en courses à obstacles, été classés dans les trois premiers d'une course d'une dotation totale de 45.000. **Poids: 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.

**686** **2 Greym**, f, gr, 5 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Ymlaen IRE (Desert Prince IRE), 68 k (65 k), b, BDI Racing Team (A. Seigneur), H. Merienne (s) **1**

**492** **5 Naruto GER**, h, b, 5 ans, par Counterattack AUS et Nessaya GER (Soldier Of Fortune IRE), 67 k, b, Stall Emoji (H. Tabet), P. Vovcenko **2**

**588** **2 Jardin Secret**, h, b, 5 ans, par Agent Secret IRE et Valle D'Ossau [Poliglote (GB)], 70 k, b, Mme C. Laffitte (V. Morin), d'E. Andigne **3**

**740** **Kerida**, f, b, 5 ans, par Martaline GB et Kitkat [Dansili (GB)], 65 k (64 k), b, JPJ. Dubois (A. Ruiz Gonzalez), D. Cottin (s) **4**

**Just A Joke**, h, n, 5 ans, par Voiladenuo et Kilala (Irish Wells), 72 k, b, Mme L. Horeau (L. Zuliani), S. Zuliani (s) **5**

**686** **4 Lovely Laura**, f, b, f, 5 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Light Shine GB (Dansili GB), 65 k (64 k), JM. Baudrelle (G. Meunier), JM. Baudrelle **6**

**Les Feuxgrets**, h, b, 5 ans, par Pastori GER et Disquotation GB (Nayef USA), 72 k (69 k), b, J. Dupont-Cariot (C. Poincot), G. Hue & Taupin (s) **7**

**548** **4 Jannina**, f, 5 ans, 65 k, b, R. Losfeld (L. Philippon), M. Rolland (s) **8**

**668** **Jaratata Du Dorat**, h, 5 ans, 67 k, b, C. Michel (D. Ubeda), V. Devillars **9**

**718** **3 L'As De Coeur**, h, 5 ans, 67 k, b, MA. Billard (C. Lefebvre), J. Delaunay (s) **arr**

**649** **3 Chief Cove (IRE)**, f, 5 ans, 68 k, b, Haras du Logis Saint-Germain (A. Zuliani), F. Nicolle **tbé**

11 partants; 27 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 411 €

¾ long, 5 long ½, enclosure, 2 long, ¾ long, ¾ long, 4 long ½, tête.

10580€ - 5290€ - 2990€ - 2070€ - 1035€ - 690€ - 345€

Primes aux éleveurs:

1534 € S. Derek Cle. 767 € Geoffrey Grimish, prime non attribuée.  
433 € Hervé D'Armaille. 300 € Mme Lisa Lemiere Dubois.  
150 € Mme Julia Potier. 100 € Suc. Francis Joseph Gillespie.  
50 € Robert Brard, Jean Dupont-Cariot.

Temps total: 4'37"30"

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Alejandro RUIZ GONZALEZ en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours, pour avoir ajouté volontairement après la pesée d'avant course, des éléments avec lesquels il ne s'était pas pesé.

Le hongre JARDIN SECRET a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

**789** **3661 PRIX EMILE OUVRY** (Haies - Mâles et Hongres) (Classe 4) **3400m**

**23 000 €** (10580, 5290, 2990, 2070, 1035, 690, 345) - dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacles, cette année, reçu une allocation de 7.500. **Poids: 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.

**541** **1 Flash De La Chan**, h, b, f, 4 ans, par Chanducoq et Tamsna (Smadoun), 68 k (65 k), b, Mme E. Drouet (A. Chesneau), Y. Fouin (s) **1**

**Demon Vert**, h, al, 4 ans, par Nicaron GER et Joly Berengere [Policy Maker (IRE)], 70 k (69 k), b, Mme P. Papot (G. Meunier), D. Bressou **2**

**697** **2 Saint Tunis**, h, b, 4 ans, par Tunis POL et Saintenitouche (Saint Des Saints), 71 k (67 k), b, Mme M. Juhen-Cypres (G. Faivre-Picon), D. Satalia **3**

**669** **4 Klimt Des Pictons**, h, al, 4 ans, par Tunis POL et Nadia Des Pictons (Video Rock), 66 k (63 k), b, SCEA Marais des Pictons (Mme L. Suisse), M. Mescam (s) **4**

**407** **Vulcanio**, h, b, 4 ans, par Charm Spirit (IRE) et Celestina Agostino USA (Street Cry IRE), 66 k, b, C. Butler (C. Lefebvre), Mme AS. Crombez **5**

**737** **Jardin D'Eole**, h, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Romaneda [Muhtathir (GB)], 66 k (62<sup>1/2</sup> k), b, Pegasus Farms Ltd (N. Ferreira), S. Dehez (s) **6**

**669** **Celtic Jabaar**, h, b, f, 4 ans, par Whitecliffsodover USA et Zoffany (Zoffany (IRE)), 66 k, b, A. Al Aidarous (B. Claudio), K. Plisson **7**

**550** **Baiser Dore**, h, 4 ans, 66 k, b, M. Randelli (J. Charron), Mme D. Mele **8**

**110** **Caio ITY**, h, 4 ans, 71 k (68 k), b, Tenuta dei Principi (J. Brechet), L. Maceli **arr**

**615** **5 Vixoss Bareliere**, h, 4 ans, 67 k (66 k), b, L. Trotignon (L. Brechet), Gab. Leenders (s) **arr**

10 partants; 35 eng.; 1 eng. sup.; 12 part def. - Total des entrées: 811 €

Eng. Sup.: **Flash De La Chan**

Constitution spéciale: **Kaid De Laprelle**

Certif. vétérinaire: **Knick Knack**

1 long, ¾ long, 1 long, 1 long ½, enclosure, 1 long ½, ½ long.

10580€ - 5290€ - 2990€ - 2070€ - 1035€ - 690€ - 345€

Primes aux éleveurs:

1692 € Xavier Lerelle. 846 € Mme Henri Devin. 478 € Georges Richardot, Philippe Maksoudian. 331 € Eric Baron. 165 € Philippe Achard, Charel Bloodstock. 110 € Jean-Charles Haimet, Alain-François Peter. 55 € Ecurie Louis Fagalde.

Temps total: 3'57"60"

La pouliche WYNOMA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

**791** **3664 PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DU TOUQUET** (Haies - Handicap de catégorie) **3800m**

**27 000 €** (12150

792 <sup>139</sup>	<b>PRIX STANLEY</b> (Haies - Mâles et Hongres) (Listed)	3500 m	Primes aux éleveurs: 6992 € Haras D'Etreham, Haras Du Saubouas. 3496 € Jacques Bisson, Daniel Allard, Guillaume Macaire. 1976 € John Webb. 1368 € M <sup>me</sup> Marie-Laure Besnouin. 684 € Elmina, Butel & Beaunez (S), M <sup>me</sup> Geraldine Reille-Villedeley. <i>Temps total: 4'14"31"</i>
	Pour poulains entiers et hongres de <b>3 ans</b> . <b>Poids: 65 k</b> . Les poulains enrières et hongres ayant, en course de haies, gagné une course de dotation totale de 59.000 porteront 1 k.; une Classe 1, ou plusieurs Classe 2, 2 k., une Listed-race ou été classés 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> d'une course de Groupe, 4 k. Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.		
599 <sup>2</sup>	<b>Sauvignon</b> , h, b, 3 ans, par Inns Of Court IRE et Salicorne USA (Aragorn IRE), 65 k, b, JPJ. Dubois (N. Gauffenic), M. Pitart	1	
661	<b>Sony Bill</b> , h, b, 3 ans, par Battle Of Marengo IRE et Eau Ténébreuse [Lando (GER)], 65 k, b, AS. & D. Allard (s) (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2	
661 <sup>2</sup>	<b>Rooster Crowing</b> , h, b, 3 ans, par Chanducoq et Milonguera [Indygo Shiner (USA)], 68 k, Haras de La Haie Neuve (K. Nabet), M. Seror (s)	3	
753 <sup>6</sup>	<b>Messy</b> , h, b, 3 ans, par Clovis Du Berlais et Merlin Woods (Irish Wells), 65 k, Δb, Rob. Collet (s) (L. Philippon), Rob. Collet (s)	4	
747 <sup>1</sup>	<b>Italian Flight</b> , h, gr, 3 ans, par Vol De Nuit GB et Aspetta E Sperra [Linda'S Lad (GB)], 65 k, b, M <sup>me</sup> H. Dichamp (T. Andrieux), Y. Fouin (s) 5 partants; 10 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 408 € 1 long ½, 4 long ½, 2 long ½, 5 long. 43700 € - 21850 € - 12350 € - 8550 € - 4275 € Primes aux éleveurs: 6992 € M <sup>me</sup> Lisa Lemière Dubois. 3496 € Stephan Hillou-Lespes, Jean-Philippe Larrieu, M <sup>me</sup> Muriel Nogarotto. 1976 € Haras De La Haie Neuve. 1368 € Jean-Claude Campos, Raymond Campos, Nicolas Campos, Terrains D'Avilly St Leonard. 684 € Yannick Fouin, Arnaud Charrie. <i>Temps total: 4'14"0"</i> Les Commissaires, après avoir entendu le juge du départ et le jeune-jockey Tanguy ANDRIEUX en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ en prenant le galop avant que le juge du départ n'est abaissé son drapeau. Par ailleurs, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jeune-jockey Tanguy ANDRIEUX, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1 <sup>re</sup> infraction). Les hongres SAUVIGNON et SONY BILL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
793 <sup>138</sup>	<b>PRIX D'IEA</b> (Haies - Femelles) (Listed)	3500 m	
	<b>95000 €</b> (43700, 21850, 12350, 8550, 4275, 2850, 1425) Pour pouliches de <b>3 ans</b> . <b>Poids: 65 k</b> . Les pouliches ayant, en course de haies, gagné une course de dotation totale de 59.000 porteront 1 k.; une Classe 1, ou plusieurs Classe 2, 2 k., une Listed-race ou été classés 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> d'une course de Groupe, 4 k. Parcours n° 4: Haies, Dist. 3 500 m env.		
754 <sup>3</sup>	<b>Murcia</b> , f, b, 3 ans, par Doctor Dino et Belle Et Chic [Poliglote (GB)], 65 k, b, Haras d'Etreham (G. Meunier), D. Cottin (s)	1	
373 <sup>3</sup>	<b>Entourloupe</b> , f, al, 3 ans, par Goliath Du Berlais et Cicalina GER (Santiago GER), 66 k, b, J. Bisson (L. Zuliani), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2	
590 <sup>1</sup>	<b>Tide Of Dreams</b> , f, gr, 3 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Caphira GB (Singspiel IRE), 65 k, b, Ecurie Mme Lynne MacLennan (L. Brechet), Gab. Leenders (s)	3	
638 <sup>1</sup>	<b>Lady Du Chenet</b> , f, al, 3 ans, par Galiway (GB) et Fee Du Chenet [Muhtathir (GB)], 65 k, b, Famille Bryant (L. Philippon), M. Rolland (s)	4	
590 <sup>2</sup>	<b>Martadino</b> , f, gr, 3 ans, par Doctor Dino et Matriark [Martaline (GB)], 65 k (65½ k), b, M <sup>me</sup> G. Reille-Villedeley (B. Lestrade), Butel & Beaunez (s)	5	
730 <sup>4</sup>	<b>Tramontane</b> , f, 3 ans, 65 k, b, S. Jeddari (B. Marchand), S. Jeddari	tj	
	6 partants; 9 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 390 € 1 long, 2 long, 1 long ½, 4 long. 43700 € - 21850 € - 12350 € - 8550 € - 4275 €		
795 <sup>143</sup>	<b>PRIX DU NOUVEAU CERCLE DE L'UNION - PRIX GACKO</b> (Haies - Handicap divisé) Deuxième épreuve	3600 m	
	<b>62000 €</b> (27900, 13640, 8060, 5580, 3100, 2170, 1550) Pour tous chevaux de <b>5 ans et au-dessus</b> , ayant couru depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2022 inclus. Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.		

	Références: Oans, +19,5 ; 1ans et +, +21,5.	
668 <sup>7</sup>	<b>Dinozaure</b> , h, b, 7 ans, par Doctor Dino et Jookhasi [Kahyasi (IRE)], 71½ k (68½ k), b, A. Gilibert (N. Ferreira), M. Rolland (s)	1
668 <sup>6</sup>	<b>Henry Brulard</b> , h, al, 9 ans, par Planteur (IRE) et Agent Mimi [Medecis (GB)], 72 k, b, G. Hanouna (T. Chevillard), L. Postic	2
668	<b>Forza</b> , h, b, 9 ans, par Policy Maker (IRE) et Oh Divine [Baroud D'Honneur], 72 k, JC. Sarais (A. Zuliani), M. Seror (s)	3
659 <sup>5</sup>	<b>Foret Vierge</b> , f, al, 6 ans, par Kapgarde et La Foret (Forestier), 68½ k, R. Schmidlin (N. Gauffenic), R. Schmidlin	4
659 <sup>4</sup>	<b>Igloo Igloo</b> , h, al, 6 ans, par Gemix et Joslaine (Beyssac), 69 k (66 k), F. Devauchelle (J. Breton), JR. Breton	5
423	<b>Goliath</b> , h, gr, 8 ans, par Lord Du Sud et Quinine De Mazille [Network (GER)], 71½ k, b, M <sup>me</sup> V. Bertran de Balandra (J. Reveley), J. Bertran de Balandra (s)	6
593 <sup>6</sup>	<b>Matnight</b> , h, b, 5 ans, par Night Wish GER et Equilibriste (IRE) [Librettist USA], 70 k (66 k), b, Butel & Beaunez (s)	7
668	<b>Royal Moon</b> , f, 5 ans, 69½ k (68½ k), b, P. Goutmann (N. Howie), M. Rolland (s)	8
731 <sup>6</sup>	<b>Zaporogue</b> , h, 9 ans, 66½ k (63½ k), X. Kepa (A. Chesneau), Y. Fouin (s)	9
755 <sup>3</sup>	<b>Days Dream</b> , f, 8 ans, 69½ k, b, Y. Fouin (s) (J. Charron), Y. Fouin (s)	10
659	<b>Alienor D'Or</b> , f, 5 ans, 67½ k, b, M <sup>me</sup> C. Cealy (K. Nabet), M. Pitart	-
746	<b>Ayeth</b> , h, 8 ans, 70½ k, b, J. Finch (L. Zuliani), D. Satalia	-
729 <sup>2</sup>	<b>Jojo Mome</b> , h, 5 ans, 71½ k (69½ k), Δb, Ecurie des Mouillotins (M <sup>me</sup> C. Prichard), J. Delaunay (s)	-
401	<b>Grand Choeur</b> , h, 5 ans, 66½ k, b, J. Bertran de Balandra (s) (R. Mayeur), J. Bertran de Balandra (s)	-
659 <sup>2</sup>	<b>Burrows Diane</b> , f, 5 ans, 69½ k (66½ k), b, Ecurie Palos de Moguer (M <sup>me</sup> L. Suisse), M. Mescam (s)	tbé
	15 partants; 15 eng.; 15 part def. 1 long ½, 1 long, 2 long, ¾ long, nez, enclosure, 1 long ½, 3 long, 1 long ¼. 27900 € - 13640 € - 8060 € - 5580 € - 3100 € - 2170 € - 1550 € Primes aux éleveurs: 4045 € Marc Bridoux. 1977 € Suc. Michel Henochsberg, Boutin (S). 1168 € Jean-Claude Sarais. 809 € Francois-Marie Cottin. 449 € Suc. Gilles Chaignon. 314 € M <sup>me</sup> Karine Perreau, Louis Colson. 224 € Butel & Beaunez (S). <i>Temps total: 4'11"29"</i> Les Commissaires ont autorisé le hongre FORZA à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public ce dernier étant retiré derrière les élastiques. Les hongres DINOZAURE et HENRY BRULARD ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
448 <sup>4</sup>	<b>Kandy Park</b> , h, n.p, 4 ans, par Waldpark GER et Brookdale (Califet), 65 k, M <sup>me</sup> P. Papot (J. Charron), M <sup>me</sup> D. Mele	1
655	<b>Hesperia</b> , f, b, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Mar Plij [Gentlewave (IRE)], 63 k, Δ, Gemini Stud (K. Nabet), L. Pontoir (s)	2
	<b>Kilt Ecosaiss</b> , h, b, 4 ans, par Cokoriko et Une Belle Histoire [Epalo (GER)], 65 k, S. Munir (L. Zuliani), D. Bressou	3
655 <sup>3</sup>	<b>Celty Du Kalon</b> , f, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Ville Valio [Poliglote (GB)], 63 k, Δb, M <sup>me</sup> de M. Kerpezdrone (W. Lajon), J. Delaunay (s)	4
655 <sup>6</sup>	<b>Kaja</b> , f, b, 4 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Kamellata [Pomellato (GER)], 63 k, Δb, Pegasus Farms Ltd (N. Ferreira), S. Dehez (s)	5
664 <sup>1</sup>	<b>Kirkou Des Mers</b> , h, al, 4 ans, par Nom De D'La et Vue Sur Mer (Dom Alco), 65 k, Δb, JL. Da Silva (L. Philippon), M <sup>me</sup> G. Menato	6
666	<b>Ella Duchic</b> , f, gr, 4 ans, par Tunis POL et Flameche (Balko), 64 k, b, G. Blain (B. Le Clerc), F. Bellemere	7
665	<b>Diyashal</b> , h, 4 ans, 65 k, b, Haras de Sainte-Gauburge (G. Meunier), J. Boisnard (s)	8
	8 partants; 15 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 1134 € 1 long ¾, 3 long ½, 2 long, tête, ½ long, 4 long ½, 1 long. 60750 € - 29700 € - 17550 € - 12150 € - 6750 € - 4725 € - 3375 € Primes aux éleveurs: 9720 € Guy Chérel. 4752 € Haras Du Mondant. 2808 € Haras De Saint-Voir. 1944 € M <sup>me</sup> Magali De Kerpezdrone, Erwan De Kerpezdrone. 1080 € Appas Racing Club. 756 € Thierry Cypres. 540 € Gildas Blain. <i>Temps total: 4'24"87"</i> Les Commissaires ont autorisé la pouliche ELLA DUCHIC à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public ce dernier étant retiré derrière les élastiques. A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Ludovic PHILIPPÉRON, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (5 sollicitations, Groupe 3). Les hongres KANDY PARK et KILT ECOSSAIS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
796 <sup>145</sup>	<b>PRIX DES DRAGS</b> (Steeple-Chase - Groupe II)	4400 m
	<b>247000 €</b> (111150, 54340, 32110, 22230, 12350, 8645, 6175) Pour tous chevaux de <b>5 ans et au-dessus</b> , n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, gagné un Groupe I. <b>Poids: 5 ans, 64 k ; 6 ans et au-dessus, 66 k</b> . Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les 5 ans. Les chevaux ayant gagné, en steeple-chase, depuis le 1 <sup>er</sup> janvier de l'année dernière inclus, une Listed (Handicap excepté) porteront 1 k.; un Groupe II ou Groupe III, 2 k.; plusieurs Groupes, 3 k. En outre, les chevaux gagnant d'un Groupe I porteront 3 k. <i>Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.</i> Parcours n° 46: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.	
663	<b>Jojo Lapin</b> , h, n.p, 5 ans, par Cokoriko et Voix Du Sang [Westerner (GB)], 64 k, b, Haras de Saint-Voir (G. Meunier), D. Cottin (s)	1
497 <sup>1</sup>	<b>Milanne</b> , f, b, 7 ans, par Turgeon USA et Return To Milan GB (Milan GB), 64 k, b, Ecurie McMillan (L. Brechet), Gab. Leenders (s)	2
471 <sup>1</sup>	<b>Hasard De Brion</b> , h, b, 7 ans, par Axxos GER et Belladonna De Brion (Voix Du Nord), 66 k (66½ k), b, R. Aubaud (J. Reveley), M <sup>me</sup> M. Scandella-Lacaille	3
643 <sup>6</sup>	<b>Ho La La Forez</b> , h, b.f, 7 ans, par Saddler Maker (IRE) et Pourkoipa Du Forez (Robin Des Champs), 66 k, b, Haras de Saint-Voir (D. Gallon), A. Chaille-Chaille	4

798	141	<b>PRIX LA BARKA</b> (Haies - Groupe II)	4300m
185 000 €	(83 250, 40 700, 24 050, 16 650, 9 250, 6 475, 4 625)		
Pour tous chevaux de <b>5 ans et au-dessus</b> , n'ayant pas, cette année, en courses de haies, gagné un Groupe I. <b>Poids: 5 ans, 64 k ; 6 ans et au-dessus, 66 k.</b> Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les 5 ans. Les chevaux ayant gagné, en courses de haies, depuis le 1 <sup>er</sup> janvier de l'année dernière inclus, une Listed Race (Handicap excepté) porteront 1 k. ; un Groupe II ou Groupe III, 2 k. ; plusieurs Groupes, 3 k. En outre, les chevaux gagnant d'un Groupe I porteront 3 k.			
<b>Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.</b>			
Parcours n° 9: Haies, Dist. 4 300 m env.			
555	1	<b>Jeu De Thaix</b> , h, n.p, 5 ans, par Authorized IRE et Victoire De Thaix (Voix Du Nord), 64 k (66 k), b, Mme P. Papot (J. Revelley), Mme D. Mele	1
594	4	<b>Le Philosophhe</b> , h, gr, 5 ans, par Doctor Dino et Conceptuelle (Stormy River), 64 k, b, JM. Bazire (Mme C. Prichard), A. Chaille-Chaille	2
505		<b>Six One</b> , h, gr, 7 ans, par Hunter'S Light IRE et Silky Steps IRE (Nayef USA), 66 k, φb, C. Andre (A. Zuliani), F. Nicolle	3
505	6	<b>Haut Les Coeurs</b> , h, b, 7 ans, par Saddler Maker (IRE) et Maitresse De Maison (Video Rock), 66 k, b, Haras de Saint-Voir (N. Gauffenec), de N. Lageneste	4
654	5	<b>Heloy Delabarriere</b> , h, b.f, 7 ans, par Choeur Du Nord et Aletsch (Nickname), 66 k, φb, EJ. Leclerc (D. Gallon), A. Chaille-Chaille	5
555	2	<b>Jeune Roi Bleu</b> , h, b, 5 ans, par Buck'S Boum et Jeune Lune [Lavirco (GER)], 64 k, b, H. Mathet (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s)	6
643	5	<b>Sambrillon</b> , f, b, 8 ans, par Crillon et Odessa De La Roque [Villez (USA)], 64 k, b, A. Sannier (G. Richard), A. Sannier	7
7 partants; 17 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 5531 €			
Sans motif: <i>Royale Milady Has</i>			
4 long, 5 long, ½ long, 1 long ¼, 3 long, 3 long.			
83 250 € - 40 700 € - 24 050 € - 16 650 € - 9 250 € - 6 475 € - 4 625 €			
Primes aux éleveurs:			
12 071 € Michel Bourgneuf.			
5 901 € Neustrian Associates.			
3 487 € Joel Souchard, Pierre Souchard.			
2 414 € Haras De Saint-Voir.			
1 341 € Serge Duchene.			
938 € Ecurie Madame Patrick Papot.			
670 € Suc. Erick Bec De La Motte, Francois-Marie Cottin.			
Temps total: 5'0"55"			
Le jockey Gaetan MASURE s'étant accidenté dans le Prix DES DRAGS, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre LE PHILOSOPHE par le jockey Charlotte PRICHARD.			
A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey David GALLON, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1 <sup>re</sup> infraction).			
Les hongres JEU DE THAIX et LE PHILOSOPHE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
799	142	<b>PRIX HARDATIT</b> (Haies - Handicap divisé) (Listed) Première épreuve	3 600m
110 000 €	(49 500, 24 200, 14 300, 9 900, 5 500, 3 850, 2 750)		
Pour tous chevaux de <b>5 ans et au-dessus</b> , ayant couru depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2022 inclus.			
Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.			
Références: Oans, +10 ; 1ans et +, +12.			
10	1	<b>Moujik</b> , h, b, 7 ans, par Siyouni et Balashkova [Montjeu (IRE)], 72 k, b, A. Jathiere (A. Zuliani), F. Nicolle	
731	1	<b>Mercinette</b> , f, b.f, 6 ans, par Crillon et Merci Pierji (Kotky Bleu), 63½ k, b, Ecurie Cap Orne (L. Beaubois), Y. Fouin (s)	2
668	1	<b>Halite IRE</b> , h, b, 6 ans, par Fascinating Rock IRE et Adelasia IRE (Iffraaj GB), 65½ k, b, N. Pacha (K. Nabet), M. Pitart	3
667	2	<b>Le Roi David</b> , h, b, 5 ans, par Bathyrhon GER et Felingarie [Liningari (IRE)], 70½ k, b, D. Dahan (N. Howie), M. Seror (s)	4
667		<b>Helsinki Nolimit</b> , h, gr, 7 ans, par No Risk At All et Ligne Claire [Lando (GER)], 70 k, φb, Y. Fouin (s) (A. Chesneau), Y. Fouin (s)	5
662	3	<b>King Of Run</b> , h, al, 9 ans, par Born King JPN et Running Running [Zero Problemo (IRE)], 65 k, b, P. Ponsot (G. Meunier), Y. Fouin (s)	6

668	4	<b>Super Flam</b> , h, b, 8 ans, par Nom De D'La et Super Sister ITY (Orpen USA), 64 k, b, B. Loustaud (L. Zuliani), L. Cadot	7
667		<b>Hill Of Bamboo</b> , h, 5 ans, 65½ k, b, F. Huther (B. Le Clerc), D. Cottin (s)	8
743	7	<b>Kamyador</b> , h, 5 ans, 66 k, b, M. Putrino (T. Andrieux), Y. Fouin (s)	9
667		<b>Hoppefull Has</b> , h, 6 ans, 67½ k, Δb, SCEA Hamel Stud (L. Brechet), Ch. Dubourg (s)	10
662	4	<b>Waffer</b> , h, 6 ans, 66 k, b, Ecurie de Maleissye (N. Gauffenec), D. Windrif	-
660	4	<b>Hokusai Vallis</b> , h, 7 ans, 69 k, b, Mme AN. Dutertre (J. Charron), L. Viel (s)	-
662	2	<b>Autour De Minuit</b> , h, 8 ans, 65 k, φb, M. Mescam (s) (G. Richard), M. Mescam (s)	-
36		<b>Pridemann</b> , h, 5 ans, 66 k, R. Raba (C. Lefebvre), M. Seror (s)	arr
743		<b>Lou Fast</b> , h, 5 ans, 72 k, φ, Ecurie Cmv Darby Stable (L. Philippon), Rob. Collet (s)	tbé
667	4	<b>Folly Foot</b> , h, 9 ans, 72 k, φb, Ecurie Jaeckin (J. Revelley), P&F. Adda & Renaut (s)	tbé
16 partants; 41 eng.; 16 part def. - Total des entrées: 1426 €			
1 long ¼, ½ long, ¾ long, 2 long, 3 long, tête, 1 long ¼, ½ long, courte tête.			
49 500 € - 24 200 € - 14 300 € - 9 900 € - 5 500 € - 3 850 € - 2 750 €			
Primes aux éleveurs:			
717 € Alain Jathiere.			
3 509 € Ecurie Cap Orne.			
2 073 € John O'Connor, prime non attribuée.			
1 435 € Alain Cucheval, David Dahan.			
797 € Meryl Milton.			
558 € Ecurie De La Verte Vallee.			
398 € Fabrice Bazin.			
Temps total: 4'8"72"			
Les Commissaires ont autorisé le hongre HILL OF BAMBOO à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public ce dernier étant retiré derrière les élastiques.			
Le jockey Kilian DUBOURG se ressentant de sa chute dans le Prix DES DRAGS, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre HOPPEFULL HAS par le jockey Léo Paul BRECHET.			
Le jockey Léa SUISSE s'étant accidenté dans le Prix GACKO, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre AUTOUR DE MINUIT par le jockey Gwen RICHARD.			
Le hongre MOUJIK et la jument MERCINETTE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
<b>WISSEMBOURG</b>			
0905160		samedi 8 juin 2024	
Commissaires de courses : Sébastien LITZELMANN - Serge CANTIN - Catherine VAUBAN			
800	3667	<b>PX FUHRMANN PAYSAGISTE - PX MK CONCEPTION ET DESIGN (REGION GRAND-EST)</b>	3 400m
(Haies)			
(Classe 4)			
15 000 €	(7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675)	- dotation France Galop	
Pour tous pouoins et pouliches de <b>4 ans</b> , n'ayant, en courses à obstacles, ni reçu une allocation de 7.000, ni été classés 2 <sup>e</sup> d'une course d'une dotation totale de 25.000. <b>Poids: 67 k.</b> Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.500.			
<b>ANNULEE, REPORTEE AU 13/06/2024 A STRASBOURG</b>			
Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.			
partants; 24 eng.			
Les Commissaires ont pris la décision de neutraliser cette course suite à la chute du jockey Léa BAILS qui montait le hongre LUCKY IN LOVE au saut du 3 <sup>e</sup> du parcours.			
Léa BAILS ne s'étant pas relevée et vu que l'ensemble des autres participants avaient déjà sauté plus de 4 obstacles (6 pour certains), les Commissaires ont pris la décision d'annuler la course.			
801	3669	<b>PRIX DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOM. DE L'ALSACE VERTE (M. LUTZ)</b>	3 900m
(Steeple-Chase)			
(Classe 4)			
15 000 €	(7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675)	- dotation France Galop	
Pour tous chevaux de <b>5 ans et au-dessus</b> , n'ayant pas cette année, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). <b>Poids: 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.</b> Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.			

sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.			
Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.			
<b>542</b>	2	<b>Sweet Cesaria</b> , f, gr, 7 ans, par Tiberius Caesar et Sweet Storm (Stormy River), 70 k (67 k), Stall Heidekraut (A. Seigneur), W. Himmel	1
<b>576</b>	7	<b>Rate</b> , h, b.m, 7 ans, par Reliable Man (GB) et Ragazza Mio (IRE) (Generous IRE), 72 k (71 k), b, DS Pegas (C. Smeulders), D. Torok	2
<b>703</b>		<b>Disco De Vaut</b> , h, b, 11 ans, par Piratee IRE et Ketty De Vaut (Video Rock), 70 k (69 k), ⊗, Mme A. Parisse (Tho. Gillet), Mme A. Parisse	3
<b>648</b>	4	<b>Galopin Des Obeaux</b> , h, gr, 8 ans, par Spanish Moon USA et Almeria Des Obeaux (Saddler Maker (IRE)), 72 k, φb, Mme S. Marsch (B. Claudio), Mme S. Marsch	5
5 partants; 17 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 222 €			
6 long ¼, 1 long, ¾ long, loin.			
7 200 € - 3 600 € - 2 100 € - 1 425 € - 675 €			
Primes aux éleveurs:			
1 044 € Earl Haras Du Taillis, Bernhard Wenger.			
522 € Fair Salinia Ltd.			
304 € Marc Bardin.			
206 € Suc. Georges Sandor.			
97 € Mme Nicolas Devilder.			
Temps total: 4'34"83"			
Le hongre RATE A fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.			

**802** 3668 **PRIX GROUPAMA GRAND EST (ETESIA)** 3 800m  
(Haies - Handicap de catégorie)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, gagné une course à obstacles de dotation totale de 18.000.

**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.**

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.

Références: Oans, +19,5 ; 1ans et +, +21,5.

**699** 5 | **Fabulous Pretender**, h, b, 6 ans, par Great Pretender IRE et Fabalina (Dear Doctor), 69 k, Mme E. Himmel (T. Poteaux), G. Fabre | 1 |

**Isoha De Vaut**, h, b.f, 6 ans, par It'S Gino GER et Baika De Vaut [Anzillero (GER)], 68½ k (67½ k), Mme A. Parisse (Tho. Gillet), Mme A. Parisse

**699** 2 | **Magino**, f, b, 5 ans, par It'S Gino GER et Goldamai [Librettist (USA)], 69½ k, Δb, Mme S. Marsch (H. Tabet), Mme S. Marsch | 3 |

**731** 2 | **Anecdotic USA**, m, b, 8 ans, par Anodin (IRE) et Flash Dance (IRE) (Zamindar USA), 68½ k (65½ k), O. Martinelli (A. Seigneur), C. Boutin (s) | 4 |

**512** 3 | <b |

678 5	<b>Espion De Guye</b> , h, gr, 10 ans, par Lord Du Sud et Vraibelle De Guye (Dom Alco), 72 k, p, Ecurie Etoile N.V. ( <i>T. Beaupain</i> ), J. Planque (s)	1	Le jockey Axel LEPAGE ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval FATAL BEAUTY par le jockey Romain LEMIERE.
678 5	<b>Gaya De Rouhet</b> , f, b, 8 ans, par Falco USA et Ophelia Des Isles (Passing Sale), 66 k (65 k), Δ, F. Charbit ( <i>D. Thomas</i> ), K. Plisson	2	
Ilote, f, b, 6 ans, par Conillon GER et Quelfa (Robin Des Pres), 65 k (62 k), φ, JC. Arpin ( <i>K. Michel</i> ), Mme J. Le Stang	3		
<b>Erambo</b> , h, b.f, 10 ans, par Satri IRE et Toady [Network (GER)], 71 k (70 k), p, G. Gouranton ( <i>T. Poteaux</i> ), G. Dumont	4		
<b>Gustin</b> , h, 8 ans, 67 k (68 k), Δ, Mme M. Busteau ( <i>V. Morin</i> ), T. Viel	tbé		
<b>Horya</b> , h, 7 ans, 67 k (64 k), Δp, Ecurie Hamon (DA. Surveillant), P. & C. Peltier (s)	tbé		
<b>Hun Ange Vint</b> , h, 7 ans, 74 k (70 k), ⊗p, J. Marion (s) ( <i>J. Bry</i> ), J. Marion (s)	tj		
7 partants; 14 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 296 €			
Eng. Sup.: <b>Gustin</b> 8 long ½, 1 long, 3 long. 7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€			
Primes aux éleveurs: 1044 € Gaec Delorme Gerard & Vincent. 522 € Francois De La Beraudiere, Xavier Gilberton. 304 € Michel Rallu. 206 € Couetil Elevation.			
Temps total: 5'35"31"			
Après audition du jockey David-André SURVEILLANT (HORYA) par les Commissaires en raison de sa chute sur le plat pendant le parcours, celui-ci a déclaré que son cheval était tombé sans aucune faute des autres concurrents. Les Commissaires ont pris acte de ces explications.			
Le jockey Axel LEPAGE ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval HUN ANGE VINT par le jockey Jérémie BRY.			
Le jockey Corentin SMEULDERS ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval ERAMBO par le jockey Thomas POTEAUX.			
<b>806 3673 PRIX DE LA CARRIERE DE BODERY</b> (Steeple-Chase-Cross-Country) (Classe 4)	4500 m		
<b>15 000 €</b> (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop			
Pour tous chevaux de <b>6 ans et au-dessus</b> . <b>Poids: 67 k</b> . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.			
Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 500 m env.			
<b>609 1 Fatal Beauty</b> , f, b, 9 ans, par Linda'S Lad (GB) et La Titie Du Perche (Rochesson), 69 k, p, Ph. Bigot ( <i>R. Lériere</i> ), Gab. Leenders (s)	1		
<b>Fly To The Ska</b> , f, b, 9 ans, par Masterstroke USA et Lumière De Boitron [Neverneyev (USA)], 69 k (68 k), p, Mme MC. Le Stang (GG. Vibert), Mme J. Le Stang	2		
<b>695 2 Nuit Debout</b> , h, b, 8 ans, par Spirit One et Cotes D'Armor [Numerous (USA)], 71 k, φΔp, R. Grosbois ( <i>Tho. Journiac</i> ), N. Paysan	3		
<b>609 9 Kaldoum Du Rocher</b> , h, b, 8 ans, par Special Kaldoum (IRE) et Faline Du Rocher [Red Paradise (IRE)], 68 k (65 k), D. Lenfant ( <i>T. Blainville</i> ), D. Lenfant	4		
<b>609 2 Fox Pro</b> , h, b, 9 ans, par Coastal Path GB et Devise II (Djarvis), 71 k, Mme J. Williams ( <i>D. Noonan</i> ), Mme J. Williams	5		
<b>714 1 Don Axxo</b> , h, 11 ans, 73 k (72 k), φp, R. Bertin ( <i>D. Thomas</i> ), R. Bertin	tj		
<b>685 3 L'Irländaise GB</b> , f, 6 ans, 72 k, Mme I. Peltier ( <i>T. Beaupain</i> ), P. & C. Peltier (s)	tj		
7 partants; 18 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 189 €			
encolure, courte encolure, 1 long, 4 long. 7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€			
Primes aux éleveurs: 1044 € Olivier Triboire. 522 € Cedric Babin. 304 € Gilles Defontaine, Mme Theoline Le Yan, Bastien Le Yan. 206 € Daniel Lenfant. 97 € Earl Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.			
Temps total: 5'55"20"			
Après audition du jockey Thomas BEAURAIN (L'IRLÄNDAISE (GB)) par les Commissaires en raison de sa chute sur le plat durant le parcours, celui-ci a déclaré que son cheval était tombé sans aucune faute des autres concurrents. Les Commissaires ont pris acte de ces explications.			

## FOUGÈRES

dimanche 9 juin 2024

Terrain BON

Commissaires de courses : Vincent COUETOUX du TERTRE - Marc BOUGIE - Bertrand MOREAU - Patricia MATHE  
**807 3675 PRIX LOUIS ALLIAUME - MAISONS GUILLAUME** (Steeple-Chase) (Classe 5)

4200 m

**14 000 €** (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids: 5 ans, 66 k; 6 ans et au-dessus, 68 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

**Emzo**, h, b, 10 ans, par Spanish Moon USA et Quellemare [Goldneyev (USA)], 73 k (69 k), ⊗p, Ecurie Mme Maryvonne Gilles (*Y. Delepine*), A. Lefeuve (s)

1

**671 5 Jolie Phenomenia**, f, b, 5 ans, par Tin Horse (IRE) et Kobal Jolie (Balko), 69 k (65 k), JY. Chauffaille (*M. Duchene*), C. Lequien (s)

2

**536 Paris By Night**, h, gr, 6 ans, par Gemix et Midnight Of Paris [Mastercraftsman (IRE)], 69 k (66 k), φ, PY. Merienne (*D. Carre*), J. Merienne

3

**536 4 Torrijos**, h, b, 13 ans, par Crillon et Hatahulpa [Akhbari (USA)], 69 k (68 k), p, Ecurie des Vives Terres (*D. Lecomte*), B. Grosfils

4

**695 Girly Des Ongrais**, f, gr, 8 ans, par Irish Wells et Pretty Des Ongrais (Baroud D'Honneur), 66 k (65 k), Δp, D. Meslin (*A. Baudoin-Boin*), D. Meslin

5

**597 7 Joyeux Coco**, h, 5 ans, 75 k (74 k), Δp, Ecurie Mme Lynne MacLennan (*L. Brechet*), Gab. Leenders (s)

arr

**714 5 St Regis Olivier**, h, 7 ans, 72 k, φ, F. Mauger (*S. Paillard*), J. Zuliani

arr

**Caradream**, f, 9 ans, 70 k (67 k), p, JL. Bertin (*T. Dupouy-Bataille*), E. Bertin

tj

8 partants; 27 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 313 €  
1 long, 1 long, 1 long, 1 long.  
6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€

Primes aux éleveurs:  
974 € Michel Peltier, Mme Michel Peltier.  
487 € Franck Chauffaille.  
284 € Gemini Stud, Michel Haski.  
192 € Benoit Grosfils, Mme Christine Pontus, Michel Meigne, Suc. Antoinette Ouvry.  
91 € Norbert Trinicot.

Temps total: 4'44"81"  
A l'issue de la course, le cheval JOLIE PHENOMENIA a fait l'objet d'un contrôle biologique.

**808 3674 PRIX RENE COUETIL - JULES ROUSSEL** (Steeple-Chase) (Classe 5)

3800 m

**14 000 €** (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids: 4 ans, 66 k; 5 ans, 68 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 depuis le 1<sup>er</sup> Janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

**349 3 Kalineka Baie**, f, al, 4 ans, par Tiger Groom GB et Ludmika (Murmure), 65 k (61 k), Δ, Mme P. Papot (Mme M. Hervé), D. Bressou

1

**428 2 Tiger Blood**, h, b, 4 ans, par Authorized IRE et Dark Fudge IRE (Mull Of Kintyre USA), 69 k (68 k), Δp, S. Vidal (*L. Brechet*), Gab. Leenders (s)

2

**671 2 Bianka Du Brizais**, f, n.p, 5 ans, par Balko et Diane Du Brizais [Tremplino (USA)], 68 k, Δp, Haras de Magouet (*S. Paillard*), N. Chevalier

3

**Kaitlyn De Mazeroy**, f, b, 4 ans, par Soul City IRE et Got Rized (IRE) (Authorized IRE), 64 k (63 k), JP. Nicolas (*M. Duchene*), C. Lequien (s)

4

7 partants; 18 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 189 €

encolure, courte encolure, 1 long, 4 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:  
1044 € Olivier Triboire.  
522 € Cedric Babin.  
304 € Gilles Defontaine, Mme Theoline Le Yan, Bastien Le Yan.  
206 € Daniel Lenfant.  
97 € Earl Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.

Temps total: 5'55"20"

Après audition du jockey Thomas BEAURAIN (L'IRLÄNDAISE (GB)) par les Commissaires en raison de sa chute sur le plat durant le parcours, celui-ci a déclaré que son cheval était tombé sans aucune faute des autres concurrents. Les Commissaires ont pris acte de ces explications.

<b>605 3 Casthalia Fouquet</b> , f, b, 4 ans, par Castle Du Berlais et Dahlia Do Brasil [Red Guest (IRE)], 64 k (61 k), φp, J. Zuliani ( <i>D. Carre</i> ), J. Zuliani	5
<b>694 2 Kom Martin De Re</b> , h, 4 ans, 69 k (68 k), p, R. Baguenaud de Puchesse ( <i>F. Besson</i> ), T. Jouin	6
<b>563 4 Jobijoba De Viette</b> , h, 5 ans, 68 k (67 k), Δp, A. Bocquet ( <i>D. Lecomte</i> ), A. Bocquet	7
<b>694 5 Joker Du Lys</b> , h, 5 ans, 69 k (68 k), Δp, Mme C. Babin Guillotin ( <i>A. Baudoin-Boin</i> ), A. Le Clerc (s)	arr
<b>737 Secret De Maine</b> , h, 4 ans, 66 k (63 k), p, B. Egouy ( <i>R. Law-Eadie</i> ), B. Egouy	arr

<b>283 Joy Smart</b> , f, 5 ans, 66 k (63 k), p, J. Gendry ( <i>V. Nail-Rocher</i> ), J. Gendry	arr
10 partants; 36 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 406 € nez, 5 long, 1 long, 6 long, 3 long ½, 1 long. 6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€	

Primes aux éleveurs: 974 € Andre-Jean Belloir. 487 € Ecurie Haras Des Marais. 284 € Haras De Magouet. 192 € Jean-Philippe Nicolas. 91 € Rene Majorcrys.	
Temps total: 4'23"50"	

Le jockey Thomas DUPOUY-BATAILLE ayant chuté dans la course précédente, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval JOKER DU LYS par le jockey Alexandre BAUDOIN-BOIN au poids de 68 kg.	
A l'issue de la course, le cheval KALINEKA BAIE a fait l'objet d'un contrôle biologique.	

**809 3691 PRIX DHAUWIXEN** (Steeple-Chase) (Classe 5)	3900 m


<tbl\_r cells="2" ix="2" maxcspan="1

Primes aux éleveurs:  
 765 € Laurent Nadot, Hervé Nadot.  
 382 € Gilles Trapenard.  
 223 € Alain Chopard, Albert Rivetti, Aldo Volo, Jean-Luc Rivetti.  
 151 € Ecurie Madame Patrick Papot.  
 71 € Suc. Bertrand Gouin, Mme Patricia Butel.

Temps total: 4'40"50"

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le jockey Thomas FIGUEIRA par une amende de 100 euros pour ne pas avoir respecté son engagement de monte.

Le jockey Thomas FIGUEIRA n'étant pas présent sur l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval GREAT PAUL par le jockey Adrien BLAIS.

Le cheval SWEeper CHOP a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

**812 3690 PRIX BLUE PANIS** (Steeple-Chase) (Classe 5) 3900 m

**14 000 €** (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, cette année, gagné un steeple-chase. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

**679 2 Bojack Horseman**, h, b, 5 ans, par Whitecliffsofdover USA et Carnet Des Nuits (Highest Honor), 75 k (71 k), b, P. Mer (A. Blais), d'E. Andigne 1

**598 6 Blade**, h, al, 5 ans, par Muhtathir GB et Apperella GB (Rainbow Quest USA), 72 k, Δb, Mme SA. Bramall (C. Riou), J. Delaunay (s) 2

**Jazz D'Arc**, h, b, 5 ans, par Walzertakt GER et Altesse D'Arc [Policy Maker (IRE)], 67 k, b, C. Bryan (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s) 3

**Ganago**, h, b, 5 ans, par Scalo GB et Nuit D'Eaurage [Ballingarry (IRE)], 67 k, b, H. Boubel (M. Mingant), A. Estrabol 4

**518 4 Coco Du Jura**, f, b, 5 ans, par Cokoriko et Miss Du Jura [Assessor (IRE)], 65 k, Δb, Guy Authier (E. Labaisse), de A. Boisbrunet (s) 5

**718 Jump For Gold**, f, 5 ans, 65 k (62 k), φΔ, G. Decocq (T. Jaguelin), S. Chevalier 6

6 partants; 24 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 245 €  
 5 long, 5 long, loin, 4 long ½, 5 long.

6720 € - 3360 € - 1960 € - 1330 € - 630 €

Primes aux éleveurs:

974 € Paul Mer, Joel Pouts, Louis-James Mer.  
 487 € Moussa Mbake.  
 284 € Mme Nicole Terrière.  
 192 € Ecurie D'Ossau, Christian Castaing, Jean-Bernard Souberbielle.  
 91 € Guy Authier.

Temps total: 4'39"0"

Le cheval BOJACK HORSEMAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

## LE LION D'ANGERS

dimanche 9 juin 2024

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Laurent THIBAULT - Maxime PELTIER - Anne-Sophie CHEVRIER BOUTEVIN

**813 3680 PRIX JASMIN II** (Steeple-Chase - Handicap de catégorie) 4000 m

**29 000 €** (13050, 6380, 3770, 2610, 1450, 1015, 725) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas cette année, en steeple-chase, été classé dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 50.000.

**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapera aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.**

**Ligne extérieure du steeple**

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

Références: 0ans, +14; 1ans et +, +16.

**668 3 Indiana Roque**, f, b, 6 ans, par Gemix et Brume De La Roque (Cut Quartz), 70 k, ⊗b, P. Vichot (R. Mayeur), E. Grall (s) 1

**678 1 Gino Dino**, h, b, 8 ans, par Doctor Dino et Taiji [Antarctique (IRE)], 70 ½ k, φ, R. Guillerm (R. Julliot), S. Gouyette (s) 2

**561 5 Bien Divin**, h, b, 6 ans, par On Est Bien (IRE) et Fleur Divine (Denham Red), 72 k (71 k), ⊗b, D. Cadot (s) (E. Manceau), D. Cadot (s) 3

**724 4 Ange L'Hermitage**, h, al, 6 ans, par High Rock (IRE) et Vakarade Talisker (Vatori), 66 ½ k (65 ½ k), Δp, W. Menet (s) (F. Besson), W. Menet (s) 4

**602 6 Cambrioleur**, h, gr, 6 ans, par Fly With Me et La Pepite [Laverock (IRE)], 70 ½ k, K. Plisson (G. Richard), K. Plisson 5

**735 7 Prince De La Barre**, h, b, 12 ans, par Iron Mask USA et Haute Et Claire (Smadoun), 66 k (62 k), b, Ch. Plisson (s) (D. Carre), Ch. Plisson (s) 6

**701 1 Princess Polly**, f, b, 7 ans, par Top Trip (GB) et Queen Poline [Tremplino (USA)], 66 ½ k, ⊗, D. Henderson (L. Zuliani), D. Henderson 7

**707 6 Hermitage**, h, 7 ans, 71 k, ⊗b, Ecurie Mme Lynne MacLennan (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s) 8

**651 1 Hermes Sacre**, h, 7 ans, 63 k, Δb, C. Masle (A. Moriceau), E. & G. Leenders (s) 9

**724 2 Saint Dubawi**, h, 7 ans, 67 ½ k, ⊗b, M. Thepot (T. Chevillard), W. Menet (s) 10

**710 1 Beaumont En Auge**, h, 9 ans, 71 ½ k (67 ½ k), φb, D. Louis (M. Crampé), JL. Pelletan 11

11 partants; 31 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 539 €  
 3 long, tête, 1 long ½, 1 long ¼, 4 long ½, encolure, 3 long, 4 long ½, 1 long ½.

13 050 € - 6 380 € - 3 770 € - 2 610 € - 1 450 € - 1 015 € - 725 €

Primes aux éleveurs:

1892 € Mme Robert Mongin, Philippe Vichot.  
 925 € Francois L'Allinec, Jacques Ferrero, Mme Jacques Ferrero, Mme Sylvie L'Allinec.  
 546 € Damien Cadot, Pierre Albert, Franck Albert.  
 378 € Gwenole Thepot, Ewen Thepot, Mme Sandy Thepot, Serguei Lossouarn.  
 210 € Jean-Michel Olivart, Mme Sylvie Le Gall.  
 147 € Suc. Xavier Jegu, Christophe Plisson.  
 105 € Ron Davies.

Temps total: 5'1"48"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Romain JULLIOT en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1<sup>re</sup> infraction).

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Théo CHEVILLARD concernant la performance du hongre SAINT DUBAWI arrivé non placé.

L'intéressé a déclaré qu'il n'avait pas d'explications. Les Commissaires ont pris acte de ces explications.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Clément LEFEBVRE concernant la performance du hongre HERMITAGE (AQ) arrivé non placé.

L'intéressé a déclaré qu'il n'avait plus de ressources dans la ligne d'arrivée. Les Commissaires ont pris acte de ces explications.

La jument INDIANA ROQUE (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

**814 3681 PRIX PAUL COCHARD** (Steeple-Chase-Cross-Country) (Classe 3) 4500 m

**26 000 €** (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 et 6 ans, les 6 ans n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 7.000. **Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 4.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

**696 2 Pain Benit**, h, b, 6 ans, par Kandidate GB et Yaqueto [Puit D'Or (IRE)], 72 k, b, Earl Moreau (A. Moriceau), E. Leray (s) 1

**632 3 Jodhpur A La Motte**, h, al, 5 ans, par Full Of Gold et Unagrez (Smadoun), 68 k, Δb, D. Duveau (R. Julliot), W. Menet (s) 2

**585 3 Cavaliere Bleue**, f, b, 5 ans, par Network GER et Ludo Sol [Enrique (GB)], 66 k, Δb, Mme L. Quinton (E. Metivier), P. Quinton (s) 3

**597 6 Icarios**, h, b, 6 ans, par Elliptique (IRE) et Envie D'Aimer (Buck'S Boum), 69 k (65 k), b, Mme N. Langlois (M. Crampé), JL. Pelletan 4

**676 4 Louise'S Wishes**, f, b, 6 ans, par Night Wish GER et Belle Roxinne [Lando (GER)], 67 k (66 k), φ, P. Confre (A. Baudoin-Boin), P. Confre 5

**685 1 Lunabelle**, f, 5 ans, 69 k, b, S. Ruel (A. Orain), Ch. Dubourg (s) tbé

6 partants; 14 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 285 €

Certif. vétérinaire: *Loenologue*

2 long, 4 long ½, 1 long ¼, 7 long ½.

11 960 € - 5 980 € - 3 380 € - 2 340 € - 1 170 €

Primes aux éleveurs:

1734 € Eric Leray.  
 867 € Mme Sylvie Isaac, Mme Laura Nonn, Anthony Goudal.  
 490 € Ecurie Madame Patrick Papot.  
 339 € Mme Cornelia Massot, Francois Massot.  
 169 € Ecurie Haras De Queteville.

Temps total: 6'41"40"

Le hongre PAIN BENIT a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

**815 3679 PRIX CHARLES DE NOBLET** (Haies) (Classe 3) 3700 m

**26 000 €** (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, couru trois fois. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 700 m env.

**599 5 L'Amiral D'Ainay**, h, b, 3 ans, par Cokoriko et Apple'S Manon [Saddler Maker (IRE)], 67 k, b, A. Rebeuh (S. Paillard), J. Jouin 1

**705 3 Tarmelo**, h, b, 3 ans, par Marmelo (GB) et Qatar Music IRE [Mastercraftsman (IRE)], 68 k, φb, PO. Robert (R. Mayeur), E. Grall (s) 2

**Speaker Nicki**, h, b, 3 ans, par Walzertakt GER et Allez L'Anjou [Panoramik (GB)], 67 k, b, JP. Vanden Heede (E. Metivier), P. Quinton (s) 3

**705 2 Lady Lady Lay**, f, 3 ans, 68 k (67 k), φb, Ecurie Hervé Guérin (T. Dumouch), Gab. Leenders (s) arr

**719 2 Choeur Indien**, h, 3 ans, 68 k (66 k), b, J. Andt (Mme B. Frost), H. de Lageneste & G. Macaire (s) tbé

5 partants; 15 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 183 € ½ long, 1 long.

11 960 € - 5 980 € - 3 380 €

Primes aux éleveurs:

1913 € Earl Elevage D'Ainay.  
 956 € Ecurie Dionysos.  
 540 € Jean-Pierre Vanden Heede.

Temps total: 4'36"54"

Le hongre TARMELO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

## LIMOGES

dimanche 9 juin 2024

0531161 Commissaires de courses : Matthieu LASTERNAS - Serge BARTHELEMY - Paquita PECOUT - Yves PRADEAU

**816 3693 PRIX DE TEIXONNEIRAS - PRIX PATRICE CASSIN** (Haies) (Classe 5) 3400 m

**14 000 €** (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 4 et 5 ans, n'ayant pas, en courses de haies, été classés 1<sup>er</sup> d'une course de dotation totale de 15.000. **Poids: 4 ans, 66 k.; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.000.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.

**634 1 Lapsus**, h, b.f, 4 ans, par American Devil et Lovely Tender [Great Pretender (IRE)], 70 k, Δb, Ecurie de Maleisseye (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s) 1

**Jack Des Mottes**, h, b, 5 ans, par Castle Du Berlais et Ewing Des Mottes [Nikos (GB

625	3	<b>Mojo</b> , h, al, 5 ans, par Anodin (IRE) et Manhattan Princess GB (Pivotal GB), 69 k, Y. Le Louargant ( <i>A. Coupu</i> ), M <sup>me</sup> S. Geffrauad	4
92		<b>Denomedenuo</b> , h, b, 8 ans, par Crossharbour GB et Aria D'Orne (Apeldoorn), 70 k, b, M <sup>me</sup> L. Denuault ( <i>O. Jouin</i> ), G. Denuault (s)	5
<b>Saint Maxime</b> , h, 6 ans, 68 k, b, Ecurie Christophe German ( <i>A. Zuliani</i> ), F. Nicolle	arr		
716	3	<b>I Feel Star</b> , h, 6 ans, 73 k (72 k), b, M <sup>me</sup> M. Ducarouge ( <i>A. Pageot</i> ), M <sup>me</sup> M. Ducarouge	tbé
7 partants; 36 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 502 €			
Sans motif: <i>Aulko</i> nez, 1 long, 4 long, 2 long 1/2. 7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€			
Primes aux éleveurs: 1044 € Jean-Marie Baradeau. 522 € Passion Racing Club. 304 € Hubert Guille, Ghislain Freuchet. 206 € Baudron (S). 97 € M <sup>me</sup> Liliane Denuault, Jean-Louis Rossi.			
Temps total: 4'32"56"			
Le hongre NELSON DU MATHAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
<b>819</b> 3677 <b>PRIX DU RESTAURANT AU BON ACCUEIL (EX PRIX LA TAVERNE)</b>	3 800 m		
(Haies - Femelles) (Classe 4)			
<b>15 000 €</b> (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop			
Pour pouliches de <b>4 ans</b> , n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 6.500 (victoires et places). <b>Poids: 66 k</b> . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.000.			
Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.			
<b>624</b> 3 <b>Sainte Basket</b> , f, b, 4 ans, par Castle Du Berlais et La Basket [Ungaro (GER)], 67 k (64 k), F. Hayeres (s) ( <i>M. Cypria</i> ), F. Hayeres (s)	1		
<b>717</b> 3 <b>Kadabra Allen</b> , f, b, f, 4 ans, par Bathyrhon GER et Babylone Allen [Fragrant Mix (IRE)], 67 k, b, GAEC Allen ( <i>O. Jouin</i> ), P. & C. Peltier (s)	2		
<b>Kosmic Light</b> , f, b, 4 ans, par Cokoriko et Dire Light [Network (GER)], 67 k, b, F. Deliberos ( <i>A. Zuliani</i> ), F. Nicolle	3		
<b>717</b> 4 <b>Kelly Madrik</b> , f, b, 4 ans, par Cokoriko et Boma Has [Ballingarry (IRE)], 67 k (64 k), Δb, EJ. Leclerc ( <i>T. Lefranc</i> ), A. Chaille-Chaille	4		
<b>728</b> 3 <b>Kilady D'Aubrelle</b> , f, b, f, 4 ans, par Cokoriko et Tiree A Part [Lando (GER)], 67 k, Δb, F. Boistier ( <i>A. Coupu</i> ), de A. Boisbrunet (s)	5		
<b>Kountry Dvillerets</b> , f, 4 ans, 66 k (62 k), Δb, M <sup>me</sup> M. Ducarouge ( <i>M<sup>me</sup> L. Lebeurrier</i> ), M <sup>me</sup> M. Ducarouge	arr		
<b>Kitsch</b> , f, 4 ans, 66 k (65 k), Δb, Ecurie Couderc ( <i>G. Siaffa</i> ), P. Auchere	arr		
<b>728</b> 2 <b>Faena</b> , f, 4 ans, 67 k, b, Ecurie Piquemal ( <i>B. Le Clerc</i> ), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	tbé		
<b>Miss Mahaut</b> , f, 4 ans, 66 k (62 k), R. Brard ( <i>M<sup>me</sup> M. Bars Hugo</i> ), G. Dumont	tbé		
9 partants; 31 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 324 €			
1 long, 8 long, 2 long, loin. 7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€			
Primes aux éleveurs: 1044 € Richard Godefroy, M <sup>me</sup> Yvette Godefroy. 522 € Bruno Vagne. 304 € Franck Deliberos, Francois Nicolle. 206 € Emmanuel-Julien Leclerc, M <sup>me</sup> Isabelle Mousseigne. 97 € Frederic Boistier.			
Temps total: 4'35"18"			
La pouliche SAINTE BASKET a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
<b>820</b> 3676 <b>PRIX DES PMU ET TURFISTES DE NIORT (PRIX DE LA NOUVELLE REPUBLIQUE)</b>	3 400 m		
(Haies) (Classe 4)			
<b>15 000 €</b> (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop			
Pour tous poulains et pouliches de <b>3 ans</b> , n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 5.000 (victoires et places). <b>Poids: 67 k</b> . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 1.500.			
Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 400 m env.			

<b>569</b> 3 <b>Lacryma Christi</b> , f, al, 3 ans, par Montmartre et Loyata [Green Tune (USA)], 67 k (64 k), b, Ecurie Palos de Moguer ( <i>M<sup>me</sup> L. Suisse</i> ), M. Mescam (s)	1		
<b>Colombieres</b> , f, al, 3 ans, par Doctor Dino et La Couetrie (Kapgarde), 65 k, Δb, M <sup>me</sup> H. Devin ( <i>O. Jouin</i> ), D. Sourdeau de Beauregard (s)	2		
<b>719</b> 5 <b>Cloth Of Dream</b> , h, b, 3 ans, par Cloth Of Stars IRE et First Lady Charm [Zanzibari (USA)], 67 k (66 k), Δb, M <sup>me</sup> S. Rey ( <i>G. Siaffa</i> ), J. Boisnard (s)	3		
<b>747</b> 5 <b>Letwar</b> , h, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Alhakmah IRE (No Nay Never USA), 67 k, Δ, C. Trecco ( <i>N. Gauffenec</i> ), D. Windrif	4		
<b>612</b> <b>Lefki Lises</b> , h, b, 3 ans, par Nirvana Du Berlais et Vega Esqua (Dream Well), 67 k, Δb, J. McClenaghan ( <i>A. Coupu</i> ), de A. Boisbrunet (s)	5		
<b>Laic</b> , h, 3 ans, 69 k, b, B. Blachon ( <i>B. Le Clerc</i> ), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	6		
<b>Olvil</b> , f, 3 ans, 65 k, b, M. Sottil ( <i>A. Zuliani</i> ), F. Nicolle	tbé		
<b>719</b> <b>Lhubert De Houelle</b> , h, 3 ans, 67 k, Δb, F. Leblanc ( <i>F. Bayle</i> ), A. Chaille-Chaille	tj		
8 partants; 20 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 355 €			
Eng. Sup.: <i>Olvil</i> 3 long, 1 long, 2 long 1/2, 2 long 1/2, 1/2 long. 7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€			
Primes aux éleveurs: 1044 € Haras De Tonnencourt. 522 € M <sup>me</sup> Henri Devin. 304 € Jean-Philippe Dubois. 206 € Al Shaqab Racing. 97 € Antoine Cabaret, M <sup>me</sup> Servanne Cabaret.			
Temps total: 4'10"23"			
Les Commissaires ont autorisé le poulin LETWAR à sortir en premier du rond de présentation son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.			
La pouliche COLOMBIERES a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
<b>822</b> 3686 <b>PRIX HANDISPORT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (PRIX DE SOLOGNE)</b>	4000 m		
(Steeple-Chase - Femelles)			
(Classe 5)			
<b>14 000 €</b> (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop			
Pour pouliches et juments de <b>4 et 5 ans</b> , n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classées dans les trois premières d'une course d'une dotation totale de 15.000. <b>Poids: 4 ans, 66 k ; 5 ans, 68 k</b> . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.			
Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.			
<b>690</b> 1 <b>Ma Turbulence</b> , f, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Hurricane Rina [Muhtathir (GB)], 70 k, Δb, JC. Leleu ( <i>D. Ubeda</i> ), Gab. Leenders (s)	1		
<b>397</b> <b>Klass A Dallas</b> , f, b, 4 ans, par Rob Roy USA et Bella Conti (Montmartre), 66 k (65 k), b, G. Hyvernat ( <i>N. Howie</i> ), C. Ligerot	2		
<b>691</b> 3 <b>Clochette</b> , f, b, 5 ans, par Bathyrhon GER et Lucette De Juillet [Voix Du Nord], 68 k (65 k), b, J. Lefrancois ( <i>J. Zerourou</i> ), M <sup>me</sup> J. Le Stang	3		
<b>690</b> 2 <b>Kroustillante</b> , f, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Castrille [Crossharbour (GB)], 69 k (67 k), b, P. Rabineau ( <i>M<sup>me</sup> M. Landau</i> ), E. Clayeux (s)	4		
<b>700</b> 4 <b>Joliette Collonges</b> , f, b, 5 ans, par Cokoriko et Chipie Collonges [Malinas (GER)], 71 k, b, P. Pouret ( <i>P. Blot</i> ), F. Lagarde	5		
<b>646</b> 2 <b>Kabyla</b> , f, 4 ans, 68 k (64 k), b, E. Clayeux (s) ( <i>T. Sporlii</i> ), E. Clayeux (s)	6		
<b>639</b> 5 <b>Price Of The Moon</b> , f, 4 ans, 68 k (64 k), Δb, F. Montrichard ( <i>M<sup>me</sup> M. Carney</i> ), T. Viel	tbé		
7 partants; 35 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 581 €			
nez, 5 long, 2 long, 1/2 long, 3 long. 6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€			
Primes aux éleveurs: 974 € S.C.E.A. de Marancourt, Lj Negoce. 487 € M <sup>me</sup> Beatrice Nicco, Earl Patrick Joubert. 284 € Vincent Jouet. 192 € Patrice Rabineau. 91 € Gaec Delorme Frères.			
La pouliche MA TURBULENCE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
<b>823</b> 3685 <b>PRIX DES MAGASINS U</b>	3 500 m		
(Steeple-Chase - À réclamer)			
<b>11 000 €</b> (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop			
Pour tous chevaux de <b>5 ans et au-dessus</b> , mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. <b>Poids: 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k</b> . Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.			
Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.			
<b>564</b> 1 <b>Regaxos</b> , h, n, 11 ans, par Axxos GER et Regulatrice [Epistolaire (IRE)], 72 k (71 k), b, (9 000), Ecurie Etoile N.V. ( <i>N. Howie</i> ), J. Planque (s)	1		
<b>648</b> 5 <b>Idee Klass</b> , f, b, 6 ans, par Lauro GER et Far Reaching [Bahhare (USA)], 66 k, Δb, (7 000), C. Ligerot ( <i>P. Blot</i> ), C. Ligerot	2		
<b>692</b> 3 <b>Style De Rock</b> , f, al, 5 ans, par Kap Rock et Anowe De Jelios [Red Guest (IRE)], 66 k (62 k), b, (9 000), Y. Fouin (s) ( <i>L. Beaubois</i> ), Y. Fouin (s)	3		
<b>692</b> 4 <b>Fripion De Ballon</b> , h, b, 10 ans, par Spider Flight et Nile Breeze [Phantom Breeze (IRE)], 68 k (65 k), (7 000), D. Retif ( <i>B. Claudio</i> ), D. Retif	4		
<b>729</b> <b>Mon Vieux</b> , h, b, 6 ans, par Diamond Boy et Royale The Best (Caudoual), 70 k (67 k), (9 000), A. Bocquet ( <i>E. Bonnet</i> ), S. Foucher	5		
<b>687</b> 7 <b>Fine Lady</b> , f, 9 ans, 66 k (63 k), b, (7 000), T. Adenot ( <i>T. Sporlii</i> ), F. Gelhay	6		
6 partants; 22 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 320 €			
Eng. Sup.: <i>Fripion De Ballon</i> 1 long, nez, 4 long 1/2, 1 long, loin. 5280€ - 2640€ - 1540€ - 1045€ - 495€			
Primes aux éleveurs: 974 € S.C.E.A. de Marancourt, Lj Negoce. 487 € Sca Elevage De Tourgeville, Thierry Lohest, Thierry Storme. 284 € M <sup>me</sup> Valerie Vatel, Frederic Danloux. 192 € Jean-Pierre Cordonnier, Daniel Gromada. 91 € Gildas Vaillant.			
Les Commissaires, après avoir entendu en ses explications l'entraîneur Mme Séverine RETIF, ont autorisé le changement de monte du jockey Bastien MARCHAND (accidenté le 8 juin dernier) sur le cheval TRESOR DE BALLON par le jockey Paulin BLOT.			
Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Mme Séverine RETIF par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes.			
Le hongre TY ZUMS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
<b>823</b> 3685 <b>PRIX DES MAGASINS U</b>	3 500 m		
(Steeple-Chase - À réclamer)			
<b>11 000 €</b> (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop			
Pour tous poulains et pouliches de <b>4 ans</b> , mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. <b>Poids: 68 k</b> . Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k.; pour 11.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.			
Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.			
<b>Sukhumvit</b> , h, n.p, 4 ans, par Elliptique (IRE) et Belle De Beriez [Special Kaldoun (IRE)], 72 k (70 k), b, (11 000), M <sup>me</sup> H. Pasquet ( <i>M<sup>me</sup> M. Landau</i> ), E. Clayeux (s)	1		
<b>646</b> 3 <b>Kapchounika</b> , f, b, f, 4 ans, par Kap Rock et Fubrava (Fuisse), 70 k (67 k), b, (11 000), G. Codre ( <i>K. Ouvrier</i> ), Y. Fouin (s)	2		
<b>686</b> <b>Khpta</b> , f, b, 4 ans, par It'S Gino GER et Chasse Gardee [King'S Best (USA)], 70 k, b, (11 000), Haras de Saint-Voir ( <i>D. Ubeda</i> ), de N. Lageneste	3		
<b>Halo Forli</b> , h, b.m, 4 ans, par Arakan USA et Gray Halo [Great Journey (JPN)], 72 k (68 k), b, (11 000), C. Tournadre ( <i>T. Sporlii</i> ), E.			

825	3684	<b>PRIX DES TRANSPORTS SALESKY (PRIX DU HARAS DES HAUTES MOTTES)</b>	3700 m
		(Haies - Femelles)	
		(Classe 5)	
		<b>14000 €</b> (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop	
		Pour juments de <b>5 ans et au-dessus</b> , n'ayant pas, depuis le 1 <sup>er</sup> décembre de l'année dernière inclus, en courses de haies, reçu 9.000 (victoires et places). <b>Poids: 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.</b> Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.	
		Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 700 m env.	
670	4	<b>Jade Des Vignaux</b> , f, b,f, 5 ans, par Very Nice Name et Quadrigre Des Vignaux (April Night), 68 k, b, Ecurie Delaunay (W. Lajon), J. Delaunay (s)	1
		<b>Blooming</b> , f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Baladewa GER (Monsun GER), 69 k, b, Ecurie Gabeur (L. Zuliani), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	2
731		<b>Havania</b> , f, al, 6 ans, par Cockney Rebel IRE et Ionia IRE [Montjeu (IRE)], 70 k (67 k), b, M <sup>me</sup> A. Beaunez (L. Vandamme), Butel & Beaunez (s)	3
774	4	<b>Illustree</b> , f, b,f, 6 ans, par Coastal Path GB et Programme [Kahyasi (IRE)], 70 k (67 k), b, G. Thomesse (A. Seigneul), de A. Boisbrunet (s)	4
		<b>Sotthilda</b> , f, al, 5 ans, par Konig Turf GER et Sissin (Irish Wells), 66 k (63 k), b, R. Coude (C. Bouttier), G. Dumont	5
		5 partants; 18 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 408 €	
		Eng. Sup.: <i>Jade Des Vignaux</i>	
		Sans motif: <i>Maorabeach</i>	
		encolure, 4 long, 2 long, loin.	
		<b>6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€</b>	
		Primes aux éleveurs:	
		974 € Yvonne Bothamy, Jean-Paul Bothamy.	
		487 € M <sup>me</sup> Benoit Gabeur.	
		284 € James Baudouin, M <sup>me</sup> Vanessa Thomas.	
		192 € Charles-Antoine Pignot, Haras De Saint-Voir.	
		91 € René Coude.	
		Temps total: 4'28"90"	
		La jument BLOOMING a subi un prélèvement biologique à l'issue de la course.	
826	3683	<b>PRIX GROUPAMA (PRIX DU MUGUET)</b>	3700 m
		(Haies)	
		(Classe 3)	
		<b>17000 €</b> (8160, 4080, 2380, 1615, 765) - dotation France Galop	
		Pour tous poulains et pouliches de <b>4 ans</b> , n'ayant pas, en courses à obstacles, couru trois fois. <b>Poids: 67 k.</b> Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.500.	
		Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 700 m env.	
669	3	<b>Kontreverse</b> , f, b, 4 ans, par Walzertakt GER et Dea [Assessor (IRE)], 66 k (63 k), b, A. Gronfier (L. Vandamme), B. Lefevre (s)	1
605	1	<b>Petit Truc</b> , h, b, 4 ans, par Chanduq et Santa Semana (Dream Well), 69 k (65 k), b, Marc. Benoit (Y. Delepine), A. Lefevre (s)	2
408	6	<b>Cyane</b> , f, b, 4 ans, par Dariyan et Cigalia GB (Red Ransom USA), 65 k (64 k), b, Ecurie Tygaly (L. Brechet), Gab. Leenders (s)	3
		<b>The Wild Rover</b> , h, gr, 4 ans, par Battle Of Marengo IRE et Jenauraisjamsaiscru (Kendor), 67 k (63 k), b, S. Dehez (s) (R. Poincot), S. Dehez (s)	4
		<b>Kid De Balme</b> , h, b,f, 4 ans, par Legolas JPN et Rime (Solar One), 67 k (64 k), b, M <sup>me</sup> MC. Chambrion (C. Bouttier), P. Leblanc	5
650	3	<b>Kinnea</b> , f, 4 ans, 66 k (68 k), b, Ecurie Mme Jacques Cypres (J. Reveley), D. Satalia	arr
541		<b>La Seule Facon</b> , f, 4 ans, 65 k (63 <sup>1/2</sup> k), b, IR. Watters (A. Seigneul), de A. Boisbrunet (s)	arr
		<b>Happy Jump</b> , h, 4 ans, 67 k (63 k), b, Mall Droueche (C. Poincot), Butel & Beaunez (s)	tbé
		<b>Athena Top</b> , f, 4 ans, 65 k, b, M <sup>me</sup> L. Thuleau (W. Lajon), J. Delaunay (s)	tbé
		<b>Burning Art</b> , h, 4 ans, 67 k, b, Ecurie Gabeur (L. Zuliani), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	tj
		10 partants; 46 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. - Total des entrées: 783 €	
		Eng. Sup.: <i>Cyane</i>	
		½ long, 1 long, 1 long, 1 long.	
		<b>8160€ - 4080€ - 2380€ - 1615€ - 765€</b>	

Primes aux éleveurs:			
1183 € Agb Agency.			
591 € Mickael Renaud, Armand Lefevre.			
345 € M <sup>me</sup> Francoise Perree.			
234 € Haras De La Vega, Jean-Pierre-J. Riviere.			
110 € Jean-Luc Henry.			
<b>Temps total: 9'32"56"</b>			
La jument CYANE a subi un prélèvement biologique à l'issue de la course.			
<b>827</b> 3682 <b>PRIX ALBERT ET RAYMOND POITEVIN</b>	3700 m		
(Haies - À réclamer)			
<b>11000 €</b> (5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop			
Pour tous poulains et pouliches de <b>3 ans</b> , mis à réclamer pour 10.000, 12.000 ou 14.000. <b>Poids: 66 k.</b> Les chevaux mis à réclamer pour 12.000 porteront 2 k., pour 14.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.			
Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 700 m env.			
727	Oratorio De L Aube	h, b, 3 ans, par Born To Sea IRE et Safety Car (IRE) (Oratorio IRE), 66 k (63 k), (10 000), S. Cotteverre (C. Poincot), S. Foucher	1
553	7	<b>Las Mellizas</b> , f, b,f, 3 ans, par Castle Du Berlais et Firenza Bella [Coastal Path (GB)], 68 k, b, (12 000), D. Satalia (J. Reveley), D. Satalia	2
		<b>Fabaltard</b> , h, b, 3 ans, par Prince Gibraltar et Fabulatrice [Turtle Bowl (IRE)], 66 k (63 k), b, (10 000), J. Bisson (L. Vandamme), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	3
568	2	<b>Latina Marina</b> , f, b, 3 ans, par Pour Moi IRE et Marina GER (Paolini GER), 64 k (63 k), b, (10 000), M <sup>me</sup> I. Peltier (T. Andrieux), P. & C. Peltier (s)	4
775	5	<b>Bintang Buana</b> , f, b,f, 3 ans, par Barastraight (GB) et Bravementadj [True Brave (USA)], 66 k (63 k), b, (12 000), D. Cottin (s) (J. Phelippe), D. Cottin (s)	5
727	Zephir De La Londe	h, 3 ans, 66 k (63 k), b, (10 000), P. Leblanc (C. Bouttier), P. Leblanc	arr
		6 partants; 16 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 99 €	
		2 long, 6 long, 8 long.	
		<b>5280€ - 2640€ - 1540€ - 1045€ - 495€</b>	
Primes aux éleveurs:			
2001 € M <sup>me</sup> Jean Picard.			
1000 € Ecurie Les Boulaies, M <sup>me</sup> Isabelle Mousseigne.			
565 € Suc. Jacques Beres.			
391 € Joel Denis, Olivier Lenot, Didier Riche, M <sup>me</sup> Suzy Julien.			
195 € M <sup>me</sup> Henri Devin.			
130 € Raymond David.			
65 € Philippe Chemin, M <sup>me</sup> Philippe Chemin.			
<b>Temps total: 6'46"7"</b>			
Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute du jockey Kilian DUBOURG (DON DU CIEL (AQ)) survenue dans la descente, à l'intersection des pistes avant la rivière.			
Après examen du film de contrôle et audition dudit jockey, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la chute n'était pas due à l'irrégularité d'un des concurrents, le hongre DON DU CIEL (AQ) ayant glissé tout seul.			
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Lucas ZULIANI, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1 <sup>re</sup> infraction - 6 sollicitations) et par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2 <sup>re</sup> infraction).			
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Johnny CHARRON, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1 <sup>re</sup> infraction - 7 sollicitations).			
Le hongre ICEO MADRIK a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
<b>829</b> 3695 <b>PRIX SEE YOU SUN (PRIX ARCHY BALD)</b>	3700 m		
(Steeple-Chase)			
(Classe 3)			
<b>26000 €</b> (11 960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop			
Pour tous poulains et pouliches de <b>4 ans</b> , n'ayant, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 9.500, ni été classés 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> d'une course de dotation totale de 38.000. <b>Poids: 67 k.</b> Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 4.000.			
Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.			
658	Rose Melimelo	f, n.p, 4 ans, par Choeur Du Nord et Rosacee [Enrique (GB)], 65 k, b, JCN. Bignon (T. Dumouch), Gab. Leenders (s)	1
742	6	<b>Altesseroyalatavel</b> , f, gr, 4 ans, par Bathyrhon GER et Lady Tavel (Al Namix), 65 k, b, JL. Pignet (T. Chevillard), E. Lecoiffier	2
66		<b>Hold The Heart</b> , h, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Hold The Dollar [Hold That Tiger (USA)], 67 k (66 k), b, V. Le Roy (L. Brechet), Gab. Leenders (s)	3
636	3	<b>Krac Dore</b> , h, b, 4 ans, par Morpheus GB et Reveuse Blue [Lesotho (USA)], 69 k (68 k), b, W. Menuet (s) (F. Besson), W. Menuet (s)	4
600		<b>Keys</b> , f, b, 4 ans, par Cokoriko et Palmaland [Arnaqueur (USA)], 69 k (68 k), b, JL. Da Silva (E. Manceau), P. & C. Peltier (s)	5
617	3	<b>Karamba De Guye</b> , h, b, 4 ans, par Nom De D'La et Chic Nanny [Day Flight (GB)], 72 k, b, X. Lippens (W. Lajon), J. Delaunay (s)	6
684	3	<b>Ki Soit Marvel</b> , h, al, 4 ans, par Masked Marvel GB et Sun Gold Sun [Layman (USA)], 70 k, b, JCN. Bignon (R. Mayeur), G. Lassaussaye	7

736	2	<b>Iceo Madrik</b> , h, b, 6 ans, par Choeur Du Nord et Sunday Madrik [Esprit Du Nord (USA)], 70 k, b, M <sup>me</sup> C. Tisdall (J. Charron), D. Cottin (s)	2
677	6	<b>Parc De Belleville</b> , h, b, 10 ans, par Laverock IRE et Ghostly Dance [Dansili (GB)], 68 k, b, E. Lecoiffier	3
618	5	<b>Harry Brown</b> , h, b,f, 7 ans, par Kitkou et Popins (Video Rock), 70 k, b, E. Lecoiffier	4
672	4	<b>Golden Dawn</b> , f, gr, 7 ans, par Doctor Dino et Goldflake [Turgeon (USA)], 66 k, b, L. Glemin (C. Lefebvre), E. & G. Leenders (s)	5
616	1	<b>Wal Cassandre</b> , h, b, 6 ans, par Walzertakt GER et Lady Cassandre (Smadoun), 70 k (69 k), b, W. Menuet (s) (F. Besson), W. Menuet (s)	6
703	2	<b>Cesar De Pretot</b> , h, b,f, 12 ans, par Kap Rock et Nesaboudka [Lights Out], 70 k, b, M <sup>me</sup> P. Chemin (S. Paillard), Ch. Herpin (s)	7
616	4	<b>Don Du Ciel</b> , h, 11 ans, 68 k, b, Ch. Dubourg (s) (K. Dubourg), Ch. Dubourg (s)	tbé
		8 partants; 11 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 102 € tête, ½ long, 1 long, tête, encolure, 1 long.	
		13 800 € - 6 900 € - 3 900 € - 2 700 € - 1 350 € - 900 € - 450 €	
Primes aux éleveurs:			
1913 € Dominique Le Baron Dutacq.			
956 € Jean-Luc Pignet, M <sup>me</sup> Edwige Chardron.			
540 € Earl Lassaussaye.			
374 € Michel Bedier.			
187 € Thierry Cypres.			
124 € Gaec Delorme Gerard & Vincent, Jacques Cypres.			
62 € Guillaume Lassaussaye.			
<b>Temps total: 4'30"28"</b>			
La pouliche ROSE MELIMELO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
<b>694</b> 1 <b>Ketch D'Estruval</b> , h, 4 ans, 68 k, b, M <sup>me</sup> B. Le Gentil (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)			tbé
8 partants; 24 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 413 €			
1 long ¾, tête, 7 long, encolure, 1 long ½, 3 long.			
11 960 € - 5 980 € - 3 380 € - 2 340 € - 1 170 € - 780 € - 390 €			
Primes aux éleveurs:			
1913 € Dominique Le Baron Dutacq.			</

831	3697	<b>PRIX M.M. ET JAY LABROUCHE</b> (Haies - Femelles) (Classe 3)	3500 m
26 000	€ (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop		
Pour pouliches de <b>3 ans</b> , n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 8.000. <b>Poids: 66 k.</b> Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.500.			
Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 500 m env.			
<b>727</b> 1 <b>Likata</b> , f, b, 3 ans, par Clovis Du Berlais et Erakis (Saint Des Saints), 67 k, p, T. Amos (B. Le Clerc), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1		
<b>Little Baie</b> , f, b, 3 ans, par Tiger Groom GB et Ars Armandi GER (Johan Cruyff GB), 66 k, Δp, A. Morin (L. Zuliani), P. Quinton (s)	2		
<b>709</b> 5 <b>Volika Jelois</b> , f, b, 3 ans, par Vol De Nuit GB et Sainte Marie De Re (Saint Des Saints), 66 k (62½ k), Mme S. Pelletan (M. Crampé), JL. Pelletan	3		
<b>719</b> 1 <b>Miltown Malbay</b> , f, b,f, 3 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Cameron Du Berlais [Poliglote (GB)], 68 k, p, Haras du Logis Saint-Germain (S. Nailov-Ferhanov), F. Nicolle	4		
4 partants; 9 eng.; 4 part def. - Total des entrées: 94 € 3 long, 1 long ½, 1 long. 11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€			
Primes aux éleveurs:			
1913 € Pierre De Maleissye Melun. 956 € Andre-Jean Belloir. 540 € Roger Charles Jean, Michel Guillois. 374 € Haras Du Logis Saint Germain.			
Temps total: 4'23"50"			
Le jockey Bryony FROST étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche LIKATA (AQ) par le jockey Baptiste LE CLERC au poids de 67 kg.			
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le représentant de la société d'entraînement Patrice QUINTON (S) en ses explications l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir présenté la pouliche LITTLE BAIE au public non munie de son bonnet anti-bruit cette pouliche ayant été déclarée comme devant en être munie lors de la déclaration des partants.			
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Baptiste LE CLERC, Lucas ZULIANI, Sertash NAILOV-FERHANOV et le jeune jockey Mathéo CRAMPE en leurs explications, ont sanctionné Baptiste LE CLERC par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, les jockeys Lucas ZULIANI, Sertash NAILOV-FERHANOV par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours (2 <sup>e</sup> infraction) et le jeune jockey Mathéo CRAMPE par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ en ne respectant pas les directives du juge du départ, ce dernier ayant abaissé son drapeau et lâché les élastiques, les concurrents ayant refusé de s'élancer et ont refait une volte avant de s'élancer en désordre.			
Les pouliches LIKATA (AQ) et MILTOWN MALBAY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.			

**STRASBOURG**

jeudi 13 juin 2024

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Sébastien LITZELMANN - Yann de BUYER - Damien KREBS - Nathalie PFOHL

832	3700	<b>PRIX ALEXANDRE LE GRAND</b> (Steeple-Chase - Handicap de catégorie)	4200 m
28 000	€ (12600, 6160, 3640, 2520, 1400, 980, 700) - dotation France Galop		

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000.**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapera aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.**

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

Références: 0ans, +15; 1ans et +, +17.

**642** 2 **Fox Trot**, h, b, 9 ans, par Enrique (GB) et Orphee De Vonnas (Jimbie), 70 k, Δp, A. Sannier (C. Lefebvre), A. Sannier**748** 3 **Volkov Jelois**, h, gr, 8 ans, par Vol De Nuit GB et Jenne Jelois (My Risk), 72 k (68 k), p, Scuderia Aichner SRL (Mme L. Neprasova), J. Vana Jr

<b>595</b> 3 <b>Massatree</b> , h, b, 6 ans, par Joshua Tree IRE et Massana [Red Ransom (USA)], 66½ k, p, Mme MC. Le Stang (T. Chevillard), Mme J. Le Stang	3	Primes aux éleveurs: 1534 € Mme Claudine Winkel. 767 € Sean Harnedy, prime non attribuée. 433 € Jacques Cypres, Laurent Couetil. 300 € Ecurie Des Dunes. 150 € Maurice Jonnette, Pierre-Hugo Dumont. 100 € Mme Nathalie Mahe, Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.	
<b>748</b> 2 <b>Ginota</b> , f, b,f, 6 ans, par It'S Gino GER et Free Sky [Ungaro (GER)], 69½ k (66½ k), Δp, Ecurie des Alerions (T. Servier), Mme Y. Vollmer	4		
<b>716</b> 1 <b>Eadream</b> , f, gr, 6 ans, par Montmartre et Evitta [Le Triton (USA)], 70 k, p, L. Fleury (N. Gauffenec), Ch. Herpin (s)	5		
<b>575</b> 5 <b>Giotto Des Plachis</b> , h, b, 8 ans, par Nidor et Rometta [Alberto Giacometti (IRE)], 70½ k, F. Gelhay (J. Reveley), F. Gelhay	6		
<b>712</b> 4 <b>Twomay</b> , f, b, 6 ans, par Law Deputy IRE et Verisca (IRE) [Common Grounds (GB)], 71½ k (68½ k), p, Ecurie Burgundy Horses (J. Coyer), M. Pitart	7		
<b>688</b> 6 <b>Impetueuse Lady</b> , f, 6 ans, 64½ k (62 k), p, T. Adenot (Q. Jacob), F. Gelhay	8		
<b>748</b> <b>Zuckerprinz</b> , h, 11 ans, 62 k, Mme K. Kaczmarek (Mme S. Daroszewski), U. Schwinn	9		
<b>490</b> 7 <b>Molly Power GER</b> , h, 7 ans, 65 k, F. Fuchs (J. Faltejsek), Mme A. Faltejskova	10		
<b>361</b> 1 <b>Judy Du Seuil</b> , f, 5 ans, 68½ k (67½ k), D. Galt (N. Howie), M. Seror (s)	-		
<b>686</b> <b>Full Enigme</b> , f, 5 ans, 64 k (63 k), p, A. Duboe (T. Andrieux), M. Rolland (s)	arr		
<b>699</b> <b>Pomm Run</b> , f, 8 ans, 62 k, Δp, P. Lommele (A. Chesneau), A. Acker (s)	tbé		
13 partants; 26 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 389 € 1 long, 5 long, 2 long ½, 8 long, 1 long, 5 long, 1 long, 2 long ½, enclosure. 12600€ - 6160€ - 3640€ - 2520€ - 1400€ - 980€ - 700€			
Primes aux éleveurs:			
1827 € Haras Du Hoguenet. 893 € Michel Guillois, Roger Charles Jean. 527 € Vincent Jouet, Mme Aurélie Poirier. 365 € Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes. 203 € Mme Emmanuelle Haye, Fabien Cailler. 142 € Guy-Robert Berger. 101 € René Delalande, Damien Bellanger.			
Temps total: 5'17"78"			
Le hongre FOX TROT (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
<b>833</b> 3701 <b>PRIX UCELLO DU LAC</b> (Steeple-Chase-Cross-Country) (Classe 4)	5200 m		
<b>23 000</b> € (10580, 5290, 2990, 2070, 1035, 690, 345) - dotation France Galop			
Pour tous chevaux de <b>5 ans et au-dessus</b> , n'ayant, depuis le 1 <sup>er</sup> septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 10.000, ni été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 30.000. <b>Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.</b> Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.			
Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 5 200 m env.			
<b>Destin Sacre</b> , h, n.p, 11 ans, par Voix Du Nord et Legende Sacree [Hawker'S News (IRE)], 69 k, Δp, Mme P. Chemin (C. Lefebvre), Ch. Herpin (s)	1		
<b>618</b> <b>Chez Pedro IRE</b> , h, gr, 12 ans, par Westerner (GB) et Rose Of Inchiquin IRE (Roselier), 72 k, p, Mme P. Papot (T. Poteaux), P. Quinton (s)	2		
<b>648</b> 1 <b>In Capri</b> , f, gr, 6 ans, par Gris De Gris (IRE) et Toscane [Shaanmer (IRE)], 69 k, Δp, E. Sayet (J. Reveley), E. Sayet	3		
<b>765</b> 4 <b>Thiago Des Dunes</b> , h, b, 10 ans, par Al Namix et Crystal Spark [Northern Crystal (GB)], 73 k, Δp, Ecurie des Dunes (R. Julliot), P. Quinton (s)	4		
<b>703</b> 3 <b>Freydis</b> , f, al, 9 ans, par Croco Rouge IRE et Marcheferais (Funny Baby), 68 k, And. Roussel (A. Roussel), And. Roussel	5		
<b>676</b> 3 <b>Cityclair</b> , h, al, 10 ans, par Soul City IRE et Naramoun (Smadoun), 70 k (67 k), p, B. Alleaume (J. Zerourou), Mme J. Le Stang	6		
<b>736</b> 6 <b>Izino D'Airy</b> , h, 6 ans, 69 k (66 k), p, G. Fabre (R. Law-Eadie), G. Fabre	dist		
<b>703</b> <b>Jacou De Balme</b> , h, 5 ans, 66 k, p, G. Thomesse (B. Claudic), A. Acker (s)	dist		
8 partants; 25 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 312 € 1 long, 4 long, 2 long, 1 long, loin. 10580€ - 5290€ - 2990€ - 2070€ - 1035€ - 690€			

<b>834</b> 3699 <b>PRIX DE LA FEDERATION DE L'EST</b> (Haies) (Classe 3)	3600 m		
<b>26 000</b> € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop			
Pour tous chevaux de <b>5 ans</b> , n'ayant pas, depuis le 1 <sup>er</sup> janvier de l'année dernière inclus, en courses à obstacles, reçu une allocation de 9.500. <b>Poids: 67 k.</b> Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.			
Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 600 m env.			
<b>718</b> 5 <b>Johnnysaid GB</b> , h, b, 5 ans, par Pether'S Moon IRE et Leighton Lass GB (Shirocco GER), 67 k, p, D. Futter (N. Gauffenec), H. Merenie (s)	1		
<b>614</b> 2 <b>Cuncerto</b> , h, gr, 5 ans, par Kendargent et Fa Ul Cuncert GB (Poet'S Voice GB), 69 k, C. Foeller (D. Ubeda), M. Rulec (s)	2		
<b>698</b> 3 <b>In My Mind</b> , f, b, 5 ans, par Kamsin GER et Miami Star GER (Sholokhov IRE), 68 k (65 k), A. Acker (s) (A. Masson), A. Acker (s)	3		
<b>748</b> <b>Brexit Flight</b> , h, b,f, 5 ans, par Spider Flight et Quesotho Royale [Lesotho (USA)], 69 k (68 k), Δp, A. Vieira Carvalho (C. Smeulders), A. Vieira Carvalho	4		
<b>700</b> 3 <b>Gino</b> , h, al, 5 ans, par Toronado (IRE) et Nova Step GB (Dubawi IRE), 71 k (70 k), p, A. Diaz (A. Beudoire), A. Diaz	5		
<b>729</b> 3 <b>Ak Ishan</b> , h, b, 5 ans, par Recorder GB et Salvation GB [Montjeu (IRE)], 67 k (66 k), Mme SL. Born (T. Andrieux), Mme G. Rarick	6		
<b>539</b> <b>Typhoon Wilma</b> , f, gr, 5 ans, par Stormy River et Carrot And Stick (IRE) [Sageburg (IRE)], 67 k, p, L. Alard (C. Lefebvre), Ch. Herpin (s)	7		
<b>697</b> 4 <b>El Capitano</b> , h, 5 ans, 67 k (64 k), C. Jacquot (J. Zerourou), C. Jacquot	8		
<b>731</b> <b>Jufull Du Seuil</b> , f, 5 ans, 70 k (66 k), M. Boudot (Mme S. Boulet), M. Seror (s)	tbé		
9 partants; 22 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 241 € 1 long ½, 2 long ½, ¾ long, ½ long, 6 long, loin, loin. 11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€			
Primes aux éleveurs:			
1152 € Haras Du Berlais. 576 € Pascal Deshayes, Earl Patrick Joubert. 336 € Ecurie Haras De Beaufay. 228 € Mme Agnes Parisse, Marc Bardin. 108 € Stall Logo, prime non attribuée.			
Temps total: 4'23"68"			
La pouliche BAHAMAS DU BERLAIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
<b>836</b> 3702 <b>PRIX DE LA PIERRE BLANCHE</b> (Haies) (Inédits)	3000 m		
<b>14 000</b> € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop			
Pour tous poulains et pouliches de <b>3 ans</b> , n'ayant jamais couru. <b>Poids: 68 k.</b>			
<b>Les remises de poids, prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.</b>			
Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 000 m env.			
<b>So Far So Good</b> , f, b, 3 ans, par Goliath Du Berlais et Riska [Enrique (GB)], 66 k			

Bibiche IRE, f, al, 3 ans, par Phoenix Of Spain IRE et Dukinta IRE (Dubawi IRE), 66 k, C. Lequien (s) (M. Duchene), C. Lequien (s)	2	838 3704 PRIX DE LA ROCHARDIERE (Steeple-Chase - Cavalières & Gentlemen-Riders) (Classe 4)	4500 m
Tuche De Houelle, h, al, 3 ans, par Beaumec De Houelle et All Action (No Risk At All), 68 k, Δp, F. Leblanc (D. Gallon), A. Chaille-Chaille	3	14000 € (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop	
Marius Chop, h, b, 3 ans, par Born To Sea IRE et Lorea Chope [Soave (GER)], 68 k, Δ, M <sup>me</sup> S. Rakotoniaina (T. Poteaux), M <sup>me</sup> S. Rakotoniaina	4	Pour tous chevaux de <b>5 ans et au dessus</b> . <b>Poids: 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k.</b> Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.	
Le Grand Jeu, h, b, 3 ans, par Pour Moi IRE et Verone De Beaumont [Shaanmer (IRE)], 68 k, Δp, D. Lumet (S. Paillard), J. Jouin	5	<b>Pour Gentlemen-Riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.</b>	
Piolina, f, 3 ans, 66 k, p, G. Le Baron (L. Brechet), Gab. Leenders (s)	6	Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 500 m env.	
Larnacoeur, h, 3 ans, 68 k, p, Ecurie Magnien (A. Renard), d'E. Andigne	arr	<b>725 1 Hunter</b> , h, b, 7 ans, par Montmartre et Annaland (Saint Des Saints), 71 k, p, T. Cypres (Tho. Journiac), F. Nicolle	1
Deesse Josapha, f, 3 ans, 66 k, p, arr	arr	<b>751 3 Cetior</b> , h, gr, 12 ans, par Racerine et Gazelle De Nuit (April Night), 73 k, p, D. Boulais (G. Viel), L. Viel (s)	2
8 partants; 13 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 217 €		<b>726 4 Nuevitas</b> , f, b.f, 6 ans, par Kamsin GER et Vallee En Fleur [Tremplino (USA)], 69 k, Δp, C. Coste (B. Caron), D. Cadot (s)	3
Eng. Sup.: Marius Chop		<b>Kap Calloway</b> , h, al, 9 ans, par Kapgarde et Chita Magnetic (IRE) (Manssonien), 68 k (65 k), Δp, Y. Lemonnier (T. Poteaux), Y. Lemonnier	4
4 long, 1 long, 1 long, 1 long, 5 long ½.		<b>715 4 Maiana</b> , f, b, 6 ans, par Masterstroke USA et Maestra [Astaraab (USA)], 66 k, p, J. Planque (s) (B. Bourgeais), J. Planque (s)	5
6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€		5 partants; 16 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 161 €	
Primes aux éleveurs:		1 long ½, 2 long, 1 long, loin.	
974 € Ecurie Cap Orne.		6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€	
487 € Tourgar Bloodstock Ltd, prime non attribuée.			
284 € Franck Leblanc.			
192 € Alain Chopard, Jean-Luc Terrieres.			
91 € M <sup>me</sup> Karine Perreau.			
Temps total: 3'28"99"			
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Théo DUMOUCH en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros, pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2 <sup>e</sup> infraction).			
A l'issue de la course, la jument SO FAR SO GOOD a fait l'objet d'un prélèvement biologique.			
<b>837 3703 PRIX D'AUTEUIL</b> (Haies - À réclamer) 3700 m			
<b>11000 €</b> (5 280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop			
Pour tous chevaux de <b>5 ans et au-dessus</b> , mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. <b>Poids: 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k.</b> Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. pour 11.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.			
Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 700 m env.			
<b>779 2 Heavenly Sun</b> , f, b, 7 ans, par Soul City IRE et Sister Sun [Visionary], 66 k (65 k), (7 000), G. Juillet (D. Lecomte), G. Juillet	1		
<b>718 1 Jackfire Du Lin</b> , h, b, 5 ans, par Very Nice Name et Dyaze Du Lin [Spanish Moon (USA)], 66 k, p, (7 000), J.P. Trinquier (A. Renard), d'E. Andigne	2		
<b>729 1 Piriac</b> , h, al, 7 ans, par Spanish Moon USA et Perpette [Le Triton (USA)], 74 k (70 k), (11 000), M <sup>me</sup> M. Bruere (M. Duchene), C. Lequien (s)	3		
<b>729 2 Ingenieuse</b> , f, b, 6 ans, par Manatee GB et Taquineuse Esqua (Nononito), 68 k, p, (9 000), L. Jamault (S. Paillard), S. Zuliani (s)	4		
<b>729 4 Hudson Park</b> , h, al, 6 ans, par Anodin (IRE) et Adeje Park IRE (Night Shift USA), 68 k (67 k), Δp, (7 000), T. Poché (D. Thomas), T. Poché	5		
<b>Blue Star Ocean</b> , h, 5 ans, 68 k (67 k), Δp, (9 000), JC. Obellianne (Y. Prusko), M <sup>me</sup> L. Hebrard de Veyrinas	6		
<b>Reveil Matin</b> , h, 6 ans, 72 k (69 k), Δp, (11 000), D. Pironneau (L.P. Dory), S. Dory	arr		
<b>670 Jethou</b> , h, 5 ans, 70 k (66½ k), p, (11 000), J. Détré (F. Mula), F. Nicolle	arr		
<b>Jedi De Touchete</b> , h, 5 ans, 68 k (65 k), Δ, (9 000), M <sup>me</sup> MA. Levesque (D. Carre), B. Levesque	arr		
9 partants; 30 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 162 €			
1 long, 1 long, 8 long, 2 long, 5 long.			
5 280€ - 2640€ - 1540€ - 1045€ - 495€			
Primes aux éleveurs:			
765 € Roland Foucher, M <sup>me</sup> Roland Foucher.			
382 € M <sup>me</sup> Nathalie Trinquier, Jean-Pierre Trinquier, M <sup>me</sup> Lucie Oger.			
223 € M <sup>me</sup> Baudouin De La Motte Saint-Pierre.			
151 € Laurent Jamault.			
71 € Appapays Racing Club.			
Temps total: 4'16"93"			
Le cheval PIRIAC a été réclamé et a été prélevé par le salivarium.			
Le cheval REVEIL MATIN a été prélevé par le salivarium.			
A l'issue de la course, la jument HEAVENLY SUN a fait l'objet d'un prélèvement biologique.			

<b>838 3704 PRIX DE LA ROCHARDIERE</b> (Steeple-Chase - Cavalières & Gentlemen-Riders) (Classe 4)	4500 m
<b>14000 €</b> (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop	
Pour tous chevaux de <b>5 ans et au dessus</b> . <b>Poids: 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k.</b> Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.	
<b>Pour Gentlemen-Riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.</b>	
Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 500 m env.	
<b>725 1 Hunter</b> , h, b, 7 ans, par Montmartre et Annaland (Saint Des Saints), 71 k, p, T. Cypres (Tho. Journiac), F. Nicolle	1
<b>751 3 Cetior</b> , h, gr, 12 ans, par Racerine et Gazelle De Nuit (April Night), 73 k, p, D. Boulais (G. Viel), L. Viel (s)	2
<b>726 4 Nuevitas</b> , f, b.f, 6 ans, par Kamsin GER et Vallee En Fleur [Tremplino (USA)], 69 k, Δp, C. Coste (B. Caron), D. Cadot (s)	3
<b>Kap Calloway</b> , h, al, 9 ans, par Kapgarde et Chita Magnetic (IRE) (Manssonien), 68 k (65 k), Δp, Y. Lemonnier (T. Poteaux), Y. Lemonnier	4
<b>715 4 Maiana</b> , f, b, 6 ans, par Masterstroke USA et Maestra [Astaraab (USA)], 66 k, p, J. Planque (s) (B. Bourgeais), J. Planque (s)	5
5 partants; 16 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 161 €	
1 long ½, 2 long, 1 long, loin.	
6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€	
Primes aux éleveurs:	
974 € Thibault Cypres.	
487 € Thibault Cypres, Daniel Boulais, Armel Androuin.	
284 € Suc. Gaetan Gilles.	
192 € Guillaume Macaire, M <sup>me</sup> Pierrette Simian.	
91 € Eric Chevrier, M <sup>me</sup> Jacqueline Rykart.	
Temps total: 5'38"85"	
Les Commissaires ont fait une observation aux gentlemen-riders Mrs Guillaume VIEL et Thomas JOURNIAC pour avoir levé le coude au dessus de l'épaule.	
A l'issue de la course, le hongre HUNTER a fait l'objet d'un prélèvement biologique.	
<b>AUTEUIL</b>	
samedi 15 juin 2024	
0006167	
Terrain TRES SOUPLE	
Commissaires de courses : Pierre POURET - Amaury de LENCQUESAING - Matthieu LASTERNAS - Pascal PIGNOT	
<b>839 150 PRIX AL CAPONE II</b> (Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang) 3500 m	
<b>59 000 €</b> (27140, 13570, 7670, 5310, 2655, 1770, 885)	
Pour pouliches entiers, hongres et pouliches de <b>4 ans</b> , n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, ni en courses de haies, reçu une allocation de 32.000, ni en steeple-chase reçue une allocation de 14.000. <b>Poids: 67 k.</b> Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 6.000.	
Parcours n° 27: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.	
<b>689 1 Kappa D'Estrival</b> , h, b, 4 ans, par Tunis POL et Tonelle D'Estrival [Fragrant Mix (IRE)], 70 k, p, M <sup>me</sup> B. Le Gentil (B. Le Clerc), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
<b>601 2 Karam Le Rouge</b> , h, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Allez Les Rouges (Saint Des Saints), 67 k, p, Haras de Saint-Voir (N. Gauffenic), AS. Pacault (s)	2
<b>752 1 Kingscross</b> , f, b, 4 ans, par Cokoriko et Askabane [Ballingarry (IRE)], 65 k, p, Ecurie Mme Jacques Cypres (J. Charron), J. Delaunay (s)	3
<b>596 1 Kidnappeur</b> , h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Toque Rouge [Loup Solitaire (USA)], 67 k, p, S. Munir (L. Zuliani), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	4
<b>752 2 Katicovice</b> , f, b, 4 ans, par Cokoriko et Boheme (Dom Alco), 67 k, p, D.H. Arnaud (C. Lefebvre), E. Clayeux (s)	5
<b>600 4 Kouroukoukou</b> , h, n.m, 4 ans, par Victory Song IRE et Bluette Du Seuil [Network (GER)], 69 k, Δp, H. Chamarty (K. Nabet), E. Clayeux (s)	6
<b>604 7 Konfiner</b> , h, b, 4 ans, par It'S Gino GER et Elza D'Herodiere (Maresca Sorrento), 71 k (67 k), Δp, M <sup>me</sup> F. Nicolle (F. Mula), F. Nicolle	7
<b>758 5 Kado De L'Est</b> , h, 4 ans, 67 k, M <sup>me</sup> M. de Sousa (J. Reveley), M <sup>me</sup> D. Mele	8
<b>636 4 Kash Bam'S</b> , h, 4 ans, 67 k (66 k), p, M <sup>me</sup> M. Gilet (G. Staffa), M <sup>me</sup> M. Gilet	arr

<b>454 5 Kuflower De Couely</b> , h, 4 ans, 67 k, p, M <sup>me</sup> G. Reille-Villedey (A. Zuliani), Butel & Beaunez (s)	t.j
10 partants; 24 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 837 €	
1 long ½, encolure, courte encolure, 3 long, 1 long, 1 long ½, 3 long.	
27140€ - 13570€ - 7670€ - 5310€ - 2655€ - 1770€ - 885€	
Primes aux éleveurs:	
4342 € M <sup>me</sup> Bernard Le Gentil.	
2171 € Bertrand Collette, Haras De Saint-Voir.	
1227 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.	
849 € Haras De Saint-Voir.	
424 € Herve D'Armaille.	
283 € Emmanuel Clayeux.	
141 € M <sup>me</sup> Laetitia Coquillon.	
Temps total: 4'20"76"	
A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition des jockeys Nicolas GAUFFENIC (KARAM LE ROUGE) et Johnny CHARRON (KINGSCROSS), les Commissaires ont adressé des observations au jockey Nicolas GAUFFENIC pour s'être décalé vers la corde sans s'être assuré d'avoir une avance suffisante, après s'être déporté vers l'extérieur au saut de l'open ditch du tournoi d'Auteuil et au jockey Johnny CHARRON pour avoir tardé à reprendre la pouliche KINGSCROSS alors que le hongre KARAM LE ROUGE venait de se décaler devant lui.	
Les hongres KAPPA D'ESTRIVAL et KIDNAPPEUR ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
<b>840 146 PRIX CHRISTIAN DE TREDERN</b> (Haies - Groupe III - Femelles) 3600 m	
<b>135 000 €</b> (60750, 29700, 17550, 12150, 6750, 4725, 3375)	
Des primes de 10 800, 6 000, 3 200 seront offertes par le Fonds Européen de l'Elevage respectivement attribuées aux trois premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders'Cup et inscrits au F.E.E.	
Pour pouliches et juments de <b>4 et 5 ans</b> , n'ayant pas, cette année, en course de haies, gagné un Groupe I. <b>Poids: 4 ans, 65 k ; 5 ans, 67 k.</b> Les pouliches et juments ayant gagné, en course de haies, depuis le 1 <sup>er</sup> janvier de l'année dernière inclus, une Listed (Handicap excepté) porteront 1 k. ; un Groupe III ou Groupe II, 3 k. ; un Groupe I, 4 k.	
<b>Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.</b>	
Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.	
<b>752 1 Julietta Ghia</b> , f, al, 5 ans, par Kamsin GER et Vernal Bird [Khalkevi (IRE)], 67 k, p, M <sup>me</sup> C. Cealy (J. Reveley), M. Pitart	1
<b>743 4 Athena Du L</b>	

442	<b>Blue Style</b> , h, b, 5 ans, par Style Vendome et Mitzi Blue (IRE) [Anabaa Blue (GB)], 69 k, $\Delta$ p, (13 000), F. Gourlier (B. Lestrade), JV. Chaignon	3	12 partants; 23 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 743 € enclosure, 5 long $\frac{1}{2}$ , 2 long $\frac{1}{2}$ , 4 long, $\frac{3}{4}$ long, 2 long $\frac{1}{2}$ , 3 long $\frac{1}{2}$ , 2 long, enclosure. 27140€ - 13570€ - 7670€ - 5310€ - 2655€ - 1770€ - 885€
	<b>Saint Bath</b> , h, n.p, 5 ans, par Bathyrhon GER et Sainte Cupid (Saint Des Saints), 70 k, p, (15 000), Haras du Mondant (R. Mayeur), E. Grall (s)	4	Primes aux éleveurs: 3935 € Patrick Jeanneret. 1967 € Earl Patrick Joubert, Haras De Saint-Voir. 1112 € M <sup>me</sup> Marie-Hélène Cassier, Daniel Beaunez. 769 € Gaec Delorme Frères. 384 € M <sup>me</sup> Marie-Pierre Lejeune. 256 € M <sup>me</sup> Nathalie Callier, Joseph Heupel, Jean-Marie Callier. 128 € Philippe Desmard, Suc. Jean-François Naudin.
691	<b>Bolero</b> , h, b, 5 ans, par Pastorius GER et Vokalise [Poliglote (GB)], 70 k (66 k), $\otimes$ p, (15 000), Butel & Beaunez (s) (L. Vandamme), Butel & Beaunez (s)	5	Primes aux éleveurs: 3935 € Patrick Jeanneret. 1967 € Earl Patrick Joubert, Haras De Saint-Voir. 1112 € M <sup>me</sup> Marie-Hélène Cassier, Daniel Beaunez. 769 € Gaec Delorme Frères. 384 € M <sup>me</sup> Marie-Pierre Lejeune. 256 € M <sup>me</sup> Nathalie Callier, Joseph Heupel, Jean-Marie Callier. 128 € Philippe Desmard, Suc. Jean-François Naudin.
746	<b>1 Le Lascar</b> , h, gr, 6 ans, par Lord Du Sud et Scarla [Turtle Bowl (IRE)], 70 k, $\Delta$ p, (11 000), Ecurie Bernd/Torsten Raber (G. Richard), C. Bonin (s)	6	Temps total: 4'18"70"
668	<b>I Am No Risk</b> , h, b, 6 ans, par No Risk At All et Reine Irlandaise [Lost World (IRE)], 70 k, $\otimes$ p, (11 000), OTI Management Pty Ltd (B. Le Clerc), N. George & A. Zetterholm (s)	7	A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Paulin BLOT en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1 <sup>re</sup> infraction - 6 sollicitations).
	<b>Wrong Way Harry IRE</b> , h, 9 ans, 71 k, $\Delta$ , (13 000), M <sup>me</sup> KA. Hamilton (C. Lefebvre), M <sup>me</sup> S. Leech	8	Les juments SLICE AND DICE et ISALINE DE CHANDOU ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.
642	<b>4 Great Parade</b> , h, 10 ans, 69 k (66 k), $\otimes$ p, (9 000), M <sup>me</sup> JP. Roussel (K. Ouvrier), Y. Fouin (s)	9	858 € Eng. Sup.: <i>Blue Style</i> Sans motif: <i>Liggets Hill IRE</i> 7 long, $\frac{1}{2}$ long, 1 long $\frac{1}{4}$ , $\frac{1}{2}$ long, 1 long $\frac{3}{4}$ , 1 long, $\frac{3}{4}$ long, 1 long, 7 long. 11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€
	<b>5 Demoiselle Bourbon</b> , f, 5 ans, 68 k (67 k), $\Delta$ p, (15 000), V. Le Roy (A. Gautron), E. Grall (s)	10	Primes aux éleveurs: 1734 € M <sup>me</sup> Henri Devin, Henri Devin. 867 € M <sup>me</sup> Irene Catsaras, M <sup>me</sup> Victoria Dubois. 490 € Denis Gallet, Guillaume Darlix. 339 € Haras Du Mondant, Bernard Le Roux. 169 € Ecurie Sagara. 113 € Arnaud Chaille-Chaille. 56 € M <sup>me</sup> Marie-Laure Besnouin, Jean-Michel Feuillet-Besnouin.
	<b>731 Gorgias</b> , h, 6 ans, 69 k (68 k), $\Delta$ p, (9 000), PL. Guerin (N. Howie), PL. Guerin	arr	Temps total: 4'14"24"
	Le hongre EPIC TALE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
843	<b>153 PRIX GILBERT GALLOT</b> (Steeple-Chase - Femelles) (Classe 2)	3500 m	59 000 € (27140, 13570, 7670, 5310, 2655, 1770, 885) Pour juments de <b>5 ans et au-dessus</b> , n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1 <sup>er</sup> septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 16.500. <b>Poids: 5 ans, 65 k; 6 ans et au-dessus, 67 k.</b> Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 5.000 cette année et par 8.000 l'année dernière. Parcours n° 27: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.
767	<b>2 Slice And Dice</b> , f, gr, 5 ans, par Gengis et Slice Of Life [Nombre Premier (GB)], 67 k, $\Delta$ p, W. Menuet (s) (T. Chevillard), W. Menuet (s)	1	15 partants; 16 eng.; 1 eng. sup.; 17 part def. - Total des entrées: 1196 € Eng. Sup.: <i>Liverpool Park</i> Certif. vétérinaire: <i>Mazarin Du Berlais</i> Sans motif: <i>Cool Heart</i> enclosure, $\frac{1}{2}$ long, 2 long $\frac{1}{2}$ , 2 long, 1 long, courte tête, 1 long, 1 long $\frac{3}{4}$ , tête.
657	<b>4 Indulgent</b> , f, al, 6 ans, par Masked Marvel GB et Veille Au Grain (Dom Alco), 70 k, p, Ecurie Patrick Joubert (R. Mayeur), E. Grall (s)	2	27900€ - 13640€ - 8060€ - 5580€ - 3100€ - 2170€ - 1550€
740	<b>3 Isaline De Chandou</b> , f, b, 5 ans, par Martaline GB et Miss De Champdoux (Voix Du Nord), 69 k, $\Delta$ p, Ecu. Ecurie Beaune (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s)	3	Primes aux éleveurs: 4464 € Earl Detouillon Raphael Frédérique, Christophe Tournadre. 2182 € M <sup>me</sup> Marie-Caroline Coyne. 1289 € Stephen Kemble Bloodstock Ltd, prime non attribuée. 892 € Patrick-Georges Roulois. 496 € Laurent Jamault.
647	<b>2 Hashcup Collonges</b> , f, gr, 7 ans, par Saddler Maker (IRE) et Quadrette Collonges [Fragrant Mix (IRE)], 67 k, p, J. Lebraud (P. Blot), F. Lagarde	4	347 € Earl Detouillon Raphael Frédérique, Christophe Tournadre. 2182 € M <sup>me</sup> Marie-Caroline Coyne. 1289 € Stephen Kemble Bloodstock Ltd, prime non attribuée. 892 € Patrick-Georges Roulois. 496 € Laurent Jamault.
744	<b>Jade Des Places</b> , f, aub, 5 ans, par No Risk At All et Plaisance [Le Havre (IRE)], 67 k, $\otimes$ p, M <sup>me</sup> MP. Lejeune (A. Zuliani), F. Nicolle	5	Primes aux éleveurs: 4464 € Earl Detouillon Raphael Frédérique, Christophe Tournadre. 2182 € M <sup>me</sup> Marie-Caroline Coyne. 1289 € Stephen Kemble Bloodstock Ltd, prime non attribuée. 892 € Patrick-Georges Roulois. 496 € Laurent Jamault.
752	<b>6 Jeywell</b> , f, b, 5 ans, par Rail Link GB et Saratoga [Alberto Giacometti (IRE)], 66 k (62 $\frac{1}{2}$ k), $\otimes$ p, M <sup>me</sup> V. Devaux (N. Ferreira), S. Dehèze (s)	6	347 € Earl Detouillon Raphael Frédérique, Christophe Tournadre. 2182 € M <sup>me</sup> Marie-Caroline Coyne. 1289 € Stephen Kemble Bloodstock Ltd, prime non attribuée. 892 € Patrick-Georges Roulois. 496 € Laurent Jamault.
688	<b>1 Osaxalina</b> , f, b, 5 ans, par Karakar IRE et Elle S'Envole [Morespeed (GB)], 70 k (69 k), Ecurie Jytem (L. Brechet), F. Gelhay	7	347 € Earl Detouillon Raphael Frédérique, Christophe Tournadre. 2182 € M <sup>me</sup> Marie-Caroline Coyne. 1289 € Stephen Kemble Bloodstock Ltd, prime non attribuée. 892 € Patrick-Georges Roulois. 496 € Laurent Jamault.
662	<b>Juste Une D'Athou</b> , f, 5 ans, 65 k, M <sup>me</sup> RP. Corbin (N. Gauffenec), H. Merienne (s)	8	347 € Earl Detouillon Raphael Frédérique, Christophe Tournadre. 2182 € M <sup>me</sup> Marie-Caroline Coyne. 1289 € Stephen Kemble Bloodstock Ltd, prime non attribuée. 892 € Patrick-Georges Roulois. 496 € Laurent Jamault.
740	<b>2 Batame Du Bocage</b> , f, 7 ans, 74 k (71 k), $\otimes$ p, D. Lumet (F. Mula), J. Delaunay (s)	9	347 € Earl Detouillon Raphael Frédérique, Christophe Tournadre. 2182 € M <sup>me</sup> Marie-Caroline Coyne. 1289 € Stephen Kemble Bloodstock Ltd, prime non attribuée. 892 € Patrick-Georges Roulois. 496 € Laurent Jamault.
651	<b>3 Jolly Mag</b> , f, 5 ans, 69 k, p, C <sup>te</sup> AA. Maggiari (K. Nabet), E. Claveux (s)	10	347 € Earl Detouillon Raphael Frédérique, Christophe Tournadre. 2182 € M <sup>me</sup> Marie-Caroline Coyne. 1289 € Stephen Kemble Bloodstock Ltd, prime non attribuée. 892 € Patrick-Georges Roulois. 496 € Laurent Jamault.
682	<b>3 Illusion De Lagarde</b> , f, 6 ans, 67 k, p, Ecurie Couderc (G. Richard), B. Gourdon (s)	-	347 € Earl Detouillon Raphael Frédérique, Christophe Tournadre. 2182 € M <sup>me</sup> Marie-Caroline Coyne. 1289 € Stephen Kemble Bloodstock Ltd, prime non attribuée. 892 € Patrick-Georges Roulois. 496 € Laurent Jamault.
651	<b>4 Jeanne De Guye</b> , f, 5 ans, 69 k, p, SCEA Haras du Ma (J. Reveley), M. Pitart	-	347 € Earl Detouillon Raphael Frédérique, Christophe Tournadre. 2182 € M <sup>me</sup> Marie-Caroline Coyne. 1289 € Stephen Kemble Bloodstock Ltd, prime non attribuée. 892 € Patrick-Georges Roulois. 496 € Laurent Jamault.

	12 partants; 23 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 743 € enclosure, 5 long $\frac{1}{2}$ , 2 long $\frac{1}{2}$ , 4 long, $\frac{3}{4}$ long, 2 long $\frac{1}{2}$ , 3 long $\frac{1}{2}$ , 2 long, enclosure. 27140€ - 13570€ - 7670€ - 5310€ - 2655€ - 1770€ - 885€
	Primes aux éleveurs: 3935 € Patrick Jeanneret. 1967 € Earl Patrick Joubert, Haras De Saint-Voir. 1112 € M <sup>me</sup> Marie-Hélène Cassier, Daniel Beaunez. 769 € Gaec Delorme Frères. 384 € M <sup>me</sup> Marie-Pierre Lejeune. 256 € M <sup>me</sup> Nathalie Callier, Joseph Heupel, Jean-Marie Callier. 128 € Philippe Desmard, Suc. Jean-François Naudin.
	Temps total: 4'18"70"
	A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Paulin BLOT en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1 <sup>re</sup> infraction - 6 sollicitations).
	Les juments SLICE AND DICE et ISALINE DE CHANDOU ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Le jockey James REVELEY a déclaré que le hongre PETIT DRAGON s'était montré très droitier durant le parcours.  
Les hongres MISTER CHICK et LIVERPOOL PARK ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

#### 845 152 PRIX RIGOLETO

4400 m  
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)  
(Listed)

114 000 € (51300, 25080, 14820, 10260, 5700, 3990, 2850)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

**Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur supérieure ou égale à 58 k.**

**La référence de cette épreuve ne sera pas remontée à la déclaration des partants probables.**

Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

Références: 0ans, +4 ; 1ans et +, +6.

744 6 **Benou**, h, gr, 5 ans, par Great Pretender IRE et I Care Des Sources [Turgeon (USA)], 66 k,  $\Delta$  p, Phoenix Eventing SARL (L. Philippon), M. Rolland (s)

654 **Echo De Champdoux**, h, b, 10 ans, par Saddler Maker (IRE) et Pamella [Subotica], 69 k,  $\Delta$  p, Ecu. Ecurie Beaune (O. Jouin), P. & C. Peltier (s)

657 2 **Gardien De But**, h, b, 8 ans, par Coastal Path GB et User Et Abuser [Tremplino (USA)], 71 k, p, Haras de Saint-Voir (G. Meunier), de N. Lageneste

598 3 **Rose Secret**, f, b,f, 5 ans, par Agent Secret IRE et Rosewort [Network (GER)], 66 $\frac{1}{2}$  k, p, A. Vandenhove (C. Lefebvre), L. Viel (s)

757 **St Romain Du Derby**, h, b, 9 ans, par Anabaa Blue (GB) et Lady Lox (Loxias), 68 k, MA. Billard (T. Beaurein), F. Foucher

738 2 **Speed Emile**, h, b, 5 ans, par Estejo GER et Emily Strange (IRE) [Ballingarry (IRE)], 69 $\frac{1}{2}$  k, p, J. Bisson (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

556 3 **Ecoute En Tete**, h, b, 10 ans, par Ballingarry IRE et Raise (April Night), 67 k,  $\otimes$  p, Elevage des Vallons (J. Reveley), P. & C. Peltier (s)

556 4 **Greatta**, f, 6 ans, 65 k,  $\Delta$  p, AS. & D. Allard (s) (L. Brechet), Gab. Leenders (s)

651 1 **Foudre Delta**, h, 9 ans, 64 k, p, Y. Fouin (s) (A. Chesneau), Y. Fouin (s)

556 2 **Gibrifaro**, h, 6 ans, 67 k,  $\Delta$  p, D. Gicquel (K. Nabet), F. Nicolle

707 5 **Polinuit**, h, 10 ans, 66 k,  $\otimes$  p, SARL Carion E.M.M. (A. Zuliani), F. Nicolle

744 2 **Johnny Roque**, h, 5 ans, 66 k, p, M<sup>me</sup> P. Papot (J. Charron), M<sup>me</sup> D. Mele

657 7 **Inedit De Ciergues**, h, 6 ans, 67 $\frac{1}{2}$  k,  $\Delta$  p, Ecurie Mme Lynne MacLennan (D. Gallo), A. Chaille-Chaille

556 1 **King To Be**, h, 5 ans, 65 k, A. Peake (N. Gauffenec), H. Merienne (s)

14 partants; 29 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 1368 €

4 long, courte tête, 1 long  $\frac{1}{4}$ , courte tête, 1 long  $\frac{1}{2}$ , 1 long  $\frac{1}{4}$ , enclosure, 6 long, 5

847	3712	<b>PRIX DE LA QUINTAINE</b> (Haies) (Classe 4)	3700 m
		<b>14000 €</b> (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop	
		Pour tous poulains et pouliches de <b>3 ans</b> , n'ayant pas, en courses de haies, reçu 3.500 (victoires et places). <b>Poids: 67 k.</b> Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.500.	
		Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 700 m env.	
727	3	<b>Lutt Matten GER</b> , h, al, 3 ans, par Polish Vulcano GER et Love Flowers GER (Touch Down GER), 68 k, p, J. Andt (B. Le Clerc), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
727	5	<b>Looking Good</b> , h, b, 3 ans, par Sagebourg (IRE) et Jessamine [Intello (GER)], 67 k, p, Mandalore Racing Stable SAS (T. Chevillard), E. Allaïre (s)	2
504		<b>Lucky Blue</b> , h, b, 3 ans, par Bathyrhon GER et Sky Of Blue [Muhtathir (GB)], 67 k (64 k), Δp, M <sup>me</sup> S. Cassard (C. Poincot), J. Jouin	3
730		<b>Dimitri</b> , h, b, 3 ans, par Sholokhov IRE et Caterina (Maresca Sorrento), 67 k (64 k), p, F. Bianco (L. Vandamme), M. Rolland (s)	4
638		<b>Bailak</b> , f, b, 3 ans, par Dariyan et Baby Vodka (Irish Wells), 65 k (62 <sup>1/2</sup> k), p, C. Huillet (P.A. Grondin), J. Bertran de Balandra (s)	5
719		<b>Beliska</b> , f, 3 ans, 65 k, p, R. Tabart (C. Riou), J. Delaunay (s)	6
719		<b>Style De Bathy</b> , f, 3 ans, 65 k, p, N. Godefroy (A. Coupu), J. Marion (s)	7
		<b>Impetueuse Dalina</b> , f, 3 ans, 65 k (65 <sup>1/2</sup> k), p, V. Le Roy (A. Renard), Gab. Leenders (s)	
		8 partants; 21 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 345 €	
		Eng. Sup.: <i>Dimitri</i>	
		5 long 1/2, 1/2 long, 5 long 1/2, 4 long 1/2, 8 long, loin.	
		6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€	
		Primes aux éleveurs:	
		974 € M <sup>me</sup> Mandy Kriegsheim, prime non attribuée.	
		487 € M <sup>me</sup> Camille Vitse, M <sup>me</sup> Axelle Vitse, M <sup>me</sup> Valentine Vitse, Guillaume Vitse.	
		284 € M <sup>me</sup> Sylvie Cassard.	
		192 € Frédéric Bianco.	
		91 € M <sup>me</sup> Karine Perreau.	
		Temps total: 4'35"74"	
		A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Christopher RIOU en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1 <sup>re</sup> infraction).	
		A l'issue de la course, le hongre LUTT MATTEN (GER) a fait l'objet d'un prélèvement biologique.	
848	3713	<b>PRIX DES PRESIDENTS MAUGEAIS</b> (Haies - À réclamer)	3700 m
		<b>11000 €</b> (5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop	
		Pour tous poulains et pouliches de <b>4 ans</b> , mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. <b>Poids: 67 k.</b> Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k.; pour 11.000, 4 k.	
		Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 700 m env.	
819		<b>Kountry Dvillerets</b> , f, b, 4 ans, par Voiladenuo et Valse Landaise (Robin Des Champs), 65 k (61 k), Δp, (7 000), M <sup>me</sup> M. Ducarouge (M <sup>me</sup> L. Oger), M <sup>me</sup> M. Ducarouge	1
778	2	<b>Kanelle Bere</b> , f, b, 4 ans, par Seahenge USA et Madame Beatrice [Hold That Tiger (USA)], 65 k (62 k), p, (7 000), A. Dubreuil (C. Poincot), A. Dubreuil	2
520		<b>Denham Black</b> , h, n.p, 4 ans, par Whitecliffsfordover USA et Sundaysun [Sunday Break (JPN)], 71 k (68 k), p, (11 000), J. Jouin (C. Bouttier), J. Jouin	3
717		<b>Strelizia</b> , f, b, 4 ans, par Birchwood IRE et Autarcie (GB) [Henrythenavigator USA], 65 k (61 k), p, (7 000), E. Allaïre (s) (C. Guitraud), E. Allaïre (s)	4
669	5	<b>Ammeville</b> , f, b, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Acropoli [Poliglote (GB)], 69 k (66 k), p, (11 000), E. Allaïre (s) (C. Michel), P. Chevillard	5
781	2	<b>Mirza</b> , f, 4 ans, 69 k (65 k), p, (11 000), J. Bayon (M <sup>me</sup> L. Lebeurrier), J. Boisnard (s)	6
		<b>Ksaria Du Lin</b> , f, 4 ans, 69 k, p, (11 000), JP. Trinquier (A. Coupu), d'E. Andigne	7
706		<b>Serber</b> , h, 4 ans, 67 k (63 k), (7 000), L. Pledran (D. Carre), Ch. Plisson (s)	8
343		<b>Ker Machine</b> , f, 4 ans, 69 k (66 k), p, (11 000), V. Le Roy (J.B. Breton), JR. Breton	9
789	6	<b>Jardin D'Eole</b> , h, 4 ans, 71 k (67 k), Δp, (11 000), Pegasus Farms Ltd (N. Ferreira), S. Déhez (s)	10
		<b>Tianci</b> , f, 4 ans, 69 k, p, (11 000), G. Mimouni (A. Renard), d'E. Andigne	

776	3	<b>Konquerante</b> , f, 4 ans, 65 k (63 k), p, (7 000), JP. Djian (L. Vandamme), M. Rolland (s)	arr
		12 partants; 27 eng.; 1 eng. sup.; 12 part def. - Total des entrées: 305 €	
		Eng. Sup.: <i>Jardin D'Eole</i>	
		8 long, 1 long 1/2, encolure, 3 long, 5 long 1/2, 1 long, 3 long 1/2, loin, 9 long 1/2.	
		5280€ - 2640€ - 1540€ - 1045€ - 495€	
		Primes aux éleveurs:	
		765 € M <sup>me</sup> Christine Descharmes, Nelly Goutenoire.	
		382 € Sas Regnier, Teddy Regnier, Francois Regnier.	
		223 € Joel Denis, Jean-Marie Le Roux.	
		151 € Ecurie Jeremy Roux.	
		71 € Arnaud Ledoyer, M <sup>me</sup> Martina Bartheldyova.	
		Temps total: 4'34"48"	
		A l'issue de la course, la jument KOUNTRY DVILLERETS a fait l'objet d'un prélèvement biologique.	
849	3714	<b>PRIX DU MARQUIS DE MESSEY</b> (Steeple-Chase - Femelles) (Classe 4)	3600 m
		<b>14000 €</b> (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop	
		Pour pouliches de <b>4 ans</b> , n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. <b>Poids: 66 k.</b> Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.500, depuis le 1 <sup>er</sup> janvier de l'année dernière inclus.	
		Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.	
733	5	<b>Katell Des Blins</b> , f, b, f, 4 ans, par Raceriger et Filly Of Win [Ungaro (GER)], 72 k, Δp, K. Communier (T. Chevillard), JV. Chaignon	1
758		<b>Nairobi D'Oroux</b> , f, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Abi D'Oroux (Roli Abi), 69 k (65 k), p, A. Chaille-Chaille (T. Figueira), A. Chaille-Chaille	2
634	5	<b>Kachelle</b> , f, b, f, 4 ans, par Magneticjim (IRE) et Atsila Favardy [Great Pretender (IRE)], 66 k (63 k), p, J. Gendry (V. Nail-Rocher), J. Gendry	3
		<b>Kensin</b> , f, al, 4 ans, par Kamsin GER et Kendoretta (Kendor), 66 k, p, J. Bisson (A. Renard), Gab. Leenders (s)	4
706	4	<b>Dicentra</b> , f, n.p, 4 ans, par Johnny Barnes IRE et Mamitador (GB) (Anabaa USA), 69 k, p, Ecurie Equus Racing (C. Riou), J. Delaunay (s)	5
686	6	<b>Astree De Roche</b> , f, 4 ans, 69 k, p, C. Geoffroy (A. Zuliani), F. Nicolle	arr
349		<b>Kathleen</b> , f, 4 ans, 68 k (65 k), p, TM. Jean (L. Vandamme), G. Lassaussaye	arr
627	4	<b>Kitwell</b> , f, 4 ans, 66 k (63 k), p, J. Jouin (C. Bouttier), J. Jouin	arr
763	2	<b>Kashalka</b> , f, 4 ans, 68 k (65 k), Δp, J. Marion (s) (C. Poincot), J. Marion (s)	tj
		9 partants; 33 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 343 €	
		loin, 3 long, 6 long, 8 long 1/2.	
		6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€	
		Primes aux éleveurs:	
		974 € Jean-Eudes Argouarc'H, Augustin Adeline De Boisbrunet, Charles-Antoine Robinot.	
		487 € Sc Ecure Couderc.	
		284 € Earl Domaine Du Mou.	
		192 € Earl Ecurie Des Mottes, Guenael Renier.	
		91 € M <sup>me</sup> Blandine Cavoleau, David Delort.	
		Temps total: 5'7"0"	
		A l'issue de la course, le hongre HOURVARI BOOM a fait l'objet d'un prélèvement biologique.	
851	3717	<b>PRIX DES BENEVOLES</b> (Steeple-Chase-Cross-Country) (Classe 5)	4000 m
		<b>14000 €</b> (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop	
		Pour tous chevaux de <b>4 et 5 ans</b> , les 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 6.000 (victoires et places). <b>Poids: 4 ans, 65 k; 5 ans, 69 k.</b> Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.	
		Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 000 m env.	
648	3	<b>Amfipaline</b> , f, n.p, 5 ans, par Magneticjim (IRE) et Roze Amelie (Cadoubel), 67 k, p, E.J. Scherrer (K. Dubourg), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
648	3	<b>Johnny Mag</b> , h, b, 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Naiade Mag (Kadalko), 71 k (67 k), p, C <sup>te</sup> AA. Maggiar (L. Huteau), E. Clayeux (s)	2
		<b>Joanna Collonges</b> , f, al, 5 ans, par Saddex (GB) et Carla Collonges (Kap Rock), 71 k, p, M <sup>me</sup> M. Benoit (P. Blot), F. Lagarde	3
191	3	<b>Swedish Boy</b> , h, gr, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Swedish [Protektor (GER)], 67 k (64 k), Δp, P. Viers (P. Phokaew), M <sup>me</sup> S. Mestries	4
388	4	<b>Kamssoon</b> , h, b, 5 ans, par Kamsin GER et Onolita Saulaie (Nononito), 69 k, p, P. Rousseau (E. Labaïsse), de A. Boisbrunet (s)	5
645		<b>Joy De Balme</b> , h, 5 ans, 71 k, Δp, M <sup>me</sup> E. Bazire (T. Sporli), M <sup>me</sup> E. Bazire	6
		6 partants; 28 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 466 €	
		Eng. Sup.: <i>Amfipaline</i>	
		Certif. vétérinaire: <i>Kabyla</i>	
		1 long, 1/2 long, 3 long, 1 long, 1/2 long.	
		6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€	

850	3718	<b>PRIX DE MONTBRON</b> (Steeple-Chase-Cross-Country - Autres Que Pur Sang) (Classe 5)	4000 m
		<b>14000 €</b> (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop	
		Pour chevaux entiers, hongres et juments de <b>5 ans et au-dessus</b> , n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. <b>Poids: 5 ans, 66 k; 6 ans et au-dessus, 68 k.</b> Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.	
		Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 000 m env.	
		<b>Hourvari Boum</b> , h, b, 7 ans, par Buck'S Boum et Trusty (Sleeping Car), 68 k, p, Ecurie Bluestar Racing (E. Labaïsse), de A. Boisbrunet (s)	1
645	2	<b>Jaffa De Lagarde</b> , f, b, 5 ans, par Night Wish GER et Foudre Du Pecos [Network (GER)], 68 k (64 k), p, Ecurie Couderc (L. Huteau), E. Clayeux (s)	2
		<b>Hokrika Du Mou</b> , f, b, 7 ans, par Cokoriko et Infante Du Mou [Silver Rainbow (GB)], 66 k (67 k), Δp, C <sup>te</sup> G. Certaines (R. Julliot), de A. Boisbrunet (s)	3
811		<b>Galilea Des Mottes</b> , f, al, 8 ans, par Feel Like Dancing GB et Phedre Des Mottes (Vertical Speed), 66 k, p, EARL Ecurie Des Mottes (S. Nailov-Ferhanov), F. Nicolle	4
		<b>Gippy De Chenour</b> , f, al, 8 ans, par Frisson Du Pecos et Roulegamine [Sabrehill (USA)], 63 k (65 k), PAT. Charon (P. Blot), PAT. Charon	5
721	4	<b>Iskia Biboulet</b> , f, 6 ans, 65 k (62 k), p, M <sup>me</sup> S. Mestries (P. Phokaew), M <sup>me</sup> S. Mestries	6

Références: Oans, +17,5 ; 1ans et +, +19,5.

- 716 **Lorddelouest**, h, gr, 6 ans, par Lord Du Sud et Huzyreine (Saint Des Saints), 72 k (69 k),  $\phi$ , B. Lefevre (s) (A. Blais), B. Lefevre (s)
- 595 **Kincsem Park**, f, gr, 7 ans, par Turgeon USA et Baracoa GB (Royal Applause GB), 70 $\frac{1}{2}$  k (66 $\frac{1}{2}$  k),  $\phi$ , P. Carberry (K. Geffroy), L. Carberry (s)
- 678 **Joviale Tiepy**, f, b, 5 ans, par It'S Gino GER et Utiepy [Anzillero (GER)], 68 $\frac{1}{2}$  k (67 k),  $\phi$ , V. Jouet (G.G. Vibert), V. Jouet
- 609 5 **Grace D'Oudairies**, f, b, 8 ans, par Nicaron GER et Quinine [Network (GER)], 67 $\frac{1}{2}$  k (65 $\frac{1}{2}$  k),  $\phi$ , G. Viel (D. Lecomte), L. Viel (s)
- 767 4 **Royal Turf**, h, b, 5 ans, par Konig Turf GER et Tuseurat [Turgeon (USA)], 67 $\frac{1}{2}$  k (63 $\frac{1}{2}$  k),  $\phi$ , B. Grimaux (M<sup>me</sup> M. Hervé), D. Bressou
- 751 4 **Gare Au Marin**, h, 5 ans, 66 k,  $\phi$ , Ecurie VNJF Horses (G. Richard), AS. Pacault (s)
- 725 4 **Gaudre Du Menil**, h, 7 ans, 64 $\frac{1}{2}$  k (65 k),  $\phi$ , S. Seignoux (F. Besson), M<sup>me</sup> V. Seignoux
- 7 partants; 26 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 330 €
- 4 long,  $\frac{1}{2}$  long, 5 long, 1 long, 8 long.
- 9600 € - 4800 € - 2800 € - 1900 € - 900 €

Primes aux éleveurs:

1392 € Joel Beuret, Bernard Hunault.

696 € M<sup>me</sup> Louisa Carberry.

406 € Michel Contignon, M<sup>me</sup> Mathilde Contignon.

275 € Comte Michel De Gigou.

130 € Patrick Rago, Jean-Yves Le Scouarnec, Alexandre Rago.

Temps total: 5'38"73"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Maelys HERVE en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant son bras au-dessus de la ligne des épaules (1<sup>re</sup> infraction).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Geoffrey-Gilles VIBERT en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant son bras au-dessus de la ligne des épaules (1<sup>re</sup> infraction).

En l'absence de vétérinaire, aucun prélèvement ne sera effectué.

- 854 3705 **PRIX BELLES BAIS (PRIX PEN AR BED)** 3900 m  
(Steeple-Chase)  
(Classe 4)

15 000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop  
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chases, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 3.000.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

- 684 4 **L'Etoilee**, f, b.m, 4 ans, par Herald The Dawn IRE et L'Etoile Du Soir (Carlotamix), 67 k (66 k),  $\phi$ , R. Salmon (D. Lecomte), W. Menuet (s)

- 689 5 **Kabuki A La Motte**, h, b.f, 4 ans, par Morpheus GB et Unagrez (Smadoun), 67 k,  $\phi$ , C. Hautbois (G. Richard), J. Planque (s)

- 391 **Kandy De Montot**, f, b, 4 ans, par Cokoriko et Une De Montot (Voix Du Nord), 65 k (61 k),  $\phi$ , E. & G. Leenders (s) (M<sup>me</sup> M. Besnard), E. & G. Leenders (s)

- 764 5 **Style De Way**, h, b, 4 ans, par Galiway (GB) et Glinty [Jeremy (USA)], 71 k (68 k),  $\phi$ , D. Le Borgne (T. Lefranc), A. Chaille-Chaille

- 766 1 **Terracota**, f, n.m, 4 ans, par Nom De D'La et Pafadas [Martialine (GB)], 68 k (64 k),  $\phi$ , B. Grimaux (M<sup>me</sup> M. Hervé), D. Bressou

- 737 **Kraneur**, h, 4 ans, 67 k (66 k),  $\Delta$ , S. Munir (A. Gautron), E. Grall (s)

- 764 4 **Bubble Stock**, h, 4 ans, 68 k (67 k),  $\phi$ , B. van Dalzen (F. Besson), W. Menuet (s)

7 partants; 20 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 360 €

Eng. Sup.: Kraneur

2 long, 1 long, 1 long, loin.

7200 € - 3600 € - 2100 € - 1425 € - 675 €

Primes aux éleveurs:

1044 € Yves Fremiot, Ecurie Nicolas Taudon.

522 € M<sup>me</sup> Sylvie Isaac, Anthony Goudal.

304 € Jean-François Lambot, Edward Walsh.

206 € Michel Guillot, M<sup>me</sup> Reynald Jeanne.

97 € Ecurie Sagara.

Temps total: 4'39"74"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Tom LEFRANC en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant son bras au-dessus de la ligne des épaules (2<sup>re</sup> infraction - 1 sollicitation).

En l'absence de vétérinaire, aucun prélèvement ne sera effectué.

- 855 3706 **PRIX JEANNE KERGROHEN (PRIX HERVE MESGUEN)** 3900 m  
(Steeple-Chase)  
(Classe 4)

15 000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 et 6 ans, les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000, les 6 ans n'ayant pas, depuis le 1<sup>er</sup> mars de l'année dernière inclus, gagné un steeple-chase. **Poids: 5 ans, 66 k ; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

- 546 7 **Jazz Festival**, h, n.p, 5 ans, par Night Wish GER et La Grande Touché (Cadoudal), 74 k (73 k),  $\Delta$ , B. W. Menuet (s) (T. Lefranc), W. Menuet (s)

- 678 3 **Indila Up**, f, b, 6 ans, par Boris De Deauville (IRE) et Of Heaven Up [East Of Heaven (IRE)], 68 k (67 k),  $\phi$ , P. Le Manac'H (D. Lecomte), M<sup>me</sup> J. Le Stang

- Ioum Rochelaïs**, h, b, 6 ans, par Youmzain IRE et Rafale Rochelaïs [Silver Rainbow (GB)], 71 k (68 k),  $\phi$ , M<sup>me</sup> J. Le Stang (G.G. Vibert), M<sup>me</sup> J. Le Stang

- 637 3 **Illico De Baune**, h, b.m, 6 ans, par Lord Du Sud et Neacoddes (Kadalko), 70 k (69 k),  $\phi$ , Ger. Lecomte (M<sup>me</sup> M. Hervé), Ger. Lecomte

- 774 3 **Paper Works**, f, b, 5 ans, par Kapparde et Fortunateencounter [Muhtathir (GB)], 69 k (65 k), M<sup>me</sup> J. Bennett (K. Geffroy), L. Carberry (s)

- 723 4 **Jupon D'Allier**, h, 5 ans, 67 k (64 k),  $\Delta$ , M<sup>me</sup> M. Lefevre (A. Blais), B. Lefevre (s)

- Jade De La Roque**, f, 5 ans, 70 k,  $\phi$ , J. Zuliani (G. Richard), J. Zuliani

- 521 5 **Idefix Du Celand**, h, 6 ans, 68 k (65 k),  $\phi$ , Ecurie de La Baie (T. Blainville), R. Grochowicki

- 27 **Alex The Dancer**, h, 5 ans, 66 k (63 k),  $\phi$ , Ecurie Victoria Dreams (M<sup>me</sup> L. Suisse), JPh. Dubois

9 partants; 40 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 414 €

1 long  $\frac{1}{2}$ , 4 long, 2 long, 3 long, 3 long, 2 long  $\frac{1}{2}$ , loin.

7200 € - 3600 € - 2100 € - 1425 € - 675 €

Primes aux éleveurs:

1044 € Ecurie Tenor, Pierre Robert, M<sup>me</sup> Anne-Claire Bossuet, M<sup>me</sup> Beatrice Bossuet.

522 € Paul Le Manac'H, M<sup>me</sup> Giulia Le Manac H.

304 € Scea Solange Esnouf.

206 € Scea Ecurie Domaine De Baune.

97 € Neustrian Associates.

Temps total: 4'41"21"

Le jockey Florian BESSON accidenté dans la course précédente, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval JAZZ FESTIVAL par le jockey Tom LEFRANC au poids de 73 kg.

Le jockey Alexis GAUTREAU accidenté dans la course précédente, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval ILLICO DE BAUNE par le jockey Maelys HERVE au poids de 69 kg.

A l'issue de la course, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Tom LEFRANC arrivé 2<sup>re</sup> contre le cheval ILLICO DE BAUNE arrivé 1<sup>er</sup> pour avoir été gêné dans le dernier tournant;

En outre, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Geoffrey-Gilles VIBERT arrivé 4<sup>re</sup> pour avoir été gêné dans le dernier tournant suite à un mouvement du cheval INDILA UP arrivé 3<sup>re</sup>.

Après audition des jockeys Tom LEFRANC, Geoffrey-Gilles VIBERT, Maelys HERVE, les Commissaires ont modifié l'arrivée, Maelys HERVE ayant reconnu s'être rabattu une à deux foulés trop tôt.

Le classement est, en conséquence devenu le suivant:

1er: JAZZ FESTIVAL

2ème: INDILA UP

3ème: IOUM ROCHELAIS

4ème: ILLICO DE BAUNE

5ème: PAPER WORKS

Pour ce motif, les Commissaires ont sanctionné le comportement fautif du jockey Maelys HERVE par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours.

Les chevaux ILLICO DE BAUNE et INDILA UP sont rentrés avec des atteintes.

En l'absence de vétérinaire, aucun prélèvement ne sera effectué.

## PONTCHATEAU

dimanche 16 juin 2024

Terrain BON

Commissaires de courses : Roger RICHARD - Stéphane LE COURTOIS - Marc POTIRON - Armelle MAISONNEUVE

- 856 3708 **PRIX SAINT-JEAN DE DIEU** 3400 m  
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)  
(Classe 3)

17000 € (8160, 4080, 2380, 1615, 765) - dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places): 1 k. par 2.500.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 400 m env.

- 781 5 **Khazakee**, f, b, 4 ans, par It'S Gino GER et Toundra [Loun Solitaire (USA)], 66 k,  $\Delta$ , Ecurie Magnien (C. Lefebvre), D. Sourdeau de Beauregard (s)

- 534 3 **Knokke Lezoute**, f, b, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Maorie Antique (Lute Antique), 65 k,  $\phi$ , M<sup>me</sup> R. Perron (Tho. Journiac), P. Journiac

- Kantora**, f, b.f, 4 ans, par Secret Singer et Dance De Baune (Balko), 65 k,  $\Delta$ , SCEA Ecurie Domaine de Baune (W. Lajon), J. Delaunay (s)

- 615 7 **Kanfyn Ludois**, h, b, 4 ans, par Barastraight (GB) et Praline Ludoise (Nononito), 72 k,  $\Delta$ , A. Lemonnier (T. Beaureau), S. Zuliani (s)

- Keldream**, h, b, 4 ans, par Raceriger et Okarina Spring (Saint Cyrien), 67 k (64 k),  $\Delta$ , M<sup>me</sup> M. Cochonneau (T. Dupouy-Bataille), N. Paysan

- Kerlan**, h, 4 ans, 67 k (66 k),  $\phi$ , E. Lecoiffier (C. Smeulders), E. Lecoiffier

- 689 2 **Kavaratti**, h, 4 ans, 69 k (68 k),  $\Delta$ , Ecurie Brillantissime (L. Brechet), Gab. Leenders (s)

- Kill Lover**, h, 4 ans, 65 k,  $\star$ ,  $\Delta$ , E. Leray (s) (A. Moriceau), E. Leray (s)

8 partants; 21 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 219 €

1 long, 1 long, 1 long, loin.

8160 € - 4080 € - 2380 € - 1615 € - 675 €

Primes aux éleveurs:

1183 € Jean-François Magnien.

591 € Hervé D'Armaille, Guillaume D' Armaille.

345 € Jérôme Delaunay, Scea Ecurie Domaine De Baune.

226	<b>Kendalc'H Kerbarh</b> , h, b, 12 ans, par Balko et Etoile de Kerbarh (Le Balafré), 68 k (65 <sup>1/2</sup> k), b, M <sup>me</sup> S. Lesage de La Haye (J. Foucher), M <sup>me</sup> S. Lesage de La Haye	5
	<b>AlcobaVi</b> , h, 5 ans, 71 k (68 k), b, F. Sidney (T. Dupouy-Bataille), Rémy Nerbonne	6
	<b>Scalette</b> , f, 7 ans, 67 k (64 k), S. Dory (M. Cypria), S. Dory	7
726	<b>Isolde</b> , f, 6 ans, 67 k (66 k), b, T. Ribo (D. Thomas), T. Ribo	8
	8 partants; 32 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 463 €	
	Code anomalie DE: <i>Jetline</i> 5 long, 3 long 1/2, 1 long, 2 long 1/2, 8 long, 2 long, 1 long.	
	7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€	
	Primes aux éleveurs: 1044 € Pierrick Rouxel, Guillaume Mousnier, Hervé Bellentani. 522 € Haras De Magouet. 304 € M <sup>me</sup> Karen Trevisani, Gheorghe Codre. 206 € Jacques Hersent, M <sup>me</sup> Jacqueline Hersent. 97 € Michel-André Le Fur. Temps total: 5'42"91"	
	Les Commissaires, après avoir entendu en ses explications l'entraîneur Isabelle PACAUT, ont décidé que le cheval <i>JETLINE</i> sera interdit de courir pour une durée de 15 jours pour son refus de s'élancer au lacher des élastiques.	
	Le cheval <i>VALZOE</i> a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	

## SAINT-PIERRE-LA-COUR

dimanche 16 juin 2024

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Hugues CROSNIER - Régis ROMAGNE - Marc PRIOUL - Anthony GIRARD

### 860 3716 GD ST-CH-CROSS-COUNTRY DES CHAUX ST PIERRE 4250 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)  
(Classe 5)

**15000 €** (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop  
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 4.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 250 m env.

**765** <sup>3</sup> **Gumpchop**, h, b, f, 7 ans, par Kheleyf USA et Indiana Chope (Sin Kiang), 76 k (72 k), R. Loree (M. Duchene), C. Lequien (s)

**779** <sup>3</sup> **Neptune Divine**, f, b, f, 8 ans, par Protektor GER et Fleur Divine (Denham Red), 68 k (67 k), b, P. Albert (E. Manceau), D. Cadot (s)

**813** **Hermes Sacre**, h, b, 7 ans, par Saddler Maker (IRE) et Fatima Ili (Bayoldiaan), 73 k, b, C. Masle (T. Poteaux), E. & G. Leenders (s)

**713** **For Gabello**, h, b, 9 ans, par Lauro GER et Quisiera (Passing Sale), 69 k (68 k), b, B. Le Regent (A. Baudoin-Boin), B. Le Regent

**695** <sup>4</sup> **Farasilver**, h, b, f, 8 ans, par Silver Frost (IRE) et Farasha [Layman (USA)], 70 k, O. Monnier (R. Lemiere), S. Foucher

**Harmonie De L'Arie**, f, 7 ans, 69 k, b, M<sup>me</sup> L. Seurin (O. Jouin), T. Jouin

6 partants; 14 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 288 €

Eng. Sup.: *Hermes Sacre*  
1 long, 2 long, loin, 4 long 1/2.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:  
1044 € Alain Chopard.  
522 € Damien Cadot, Pierre Albert, Franck Albert.  
304 € Christophe Masle.  
206 € Jean-François Talonneau, Patrick Ridard, Jacques Provost.

97 € M<sup>me</sup> Alexandra Monnier, Olivier Monnier.  
La jument *HARMONIE DE L'ARIE* s'est fracturée l'épaule durant le parcours. Elle a dû être euthanasiée par le vétérinaire de service. Un prélèvement a été effectué par le vétérinaire préleur.

Le cheval *GUMPCHOP* a subi un prélèvement biologique après la course.

861	3715	<b>PRIX FTPB</b> (Steeple-Chase-Cross-Country - Cavalières & Gentlemen-Riders) (Classe 5)	4250 m
		<b>14000 €</b> (6720, 3360, 1960, 1330, 630) - dotation France Galop	

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

**Pour Gentlemen-Riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.**

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 250 m env.

**580** **Milord Du Mesnil**, h, b, 5 ans, par Monitor Closely IRE et April Day [Garuda (IRE)], 67 k, b, S. Dumont (M. Havart), E. Grall (s)

**715** <sup>5</sup> **Jalousie D'Ainay**, f, b, f, 5 ans, par Masterstroke USA et Torpille D'Ainay (Robin Des Champs), 67 k, EARL Elevage d'Ainay (Tho. Journiac), P. Quinton (s)

**703** **Miss Saddex**, f, b, 8 ans, par Saddex (GB) et Marvaline (Martialine (GB)), 71 k, b, Ch. Herpin (s) (R. Lemiere), Ch. Herpin (s)

**464** **Para**, h, b, 5 ans, par Prince Gibraltar et Painted Girl [Monsun (GER)], 72 k (69 k), b, M<sup>me</sup> G. Menato (T. Poteaux), M<sup>me</sup> G. Menato

**755** **Karl Edouard**, h, b, 7 ans, par Doctor Dino et Kae'r Gwell [Garde Royale (IRE)], 68 k, b, Passion Racing Club (G. Viel), T. Viel

**695** <sup>3</sup> **Champi De Bersy**, h, 12 ans, 70 k, b, B. Caron (B. Caron), T. Jouin

**679** **Hersent Du Mee**, h, 7 ans, 75 k (72 k), O. Thomas (A. Rozan), C. Lequien (s)

7 partants; 21 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 380 €

Eng. Sup.: *Para*

3 long 1/2, 8 long 1/2, 7 long, 3 long, 6 long.  
6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€

Primes aux éleveurs:

974 € Daniel Aumont, Nicolas Aumont, M<sup>me</sup> Caroline Aumont, Marc Blanchard-Jacquet.  
487 € Earl Elevage D'Ainay.

284 € Suc. Patrick Majorcrys.  
192 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.  
91 € M<sup>me</sup> Baudouin De La Motte Saint-Pierre, M<sup>me</sup> Remi Cottin.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Mme Giada MENATO par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes.

Le cheval *MILORD DU MESNIL* a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

## CLAIREFONTAINE

mardi 18 juin 2024

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Amaury de LENCQUESAING - Isabelle de la ROCHEBROCHARD - Caroline LEMOINE

### 862 3723 PRIX LA TERRASSE BY L'ATRE JULIEN LEFEBVRE 3400 m

(Haies - Femelles)  
(Inédits)

**37000 €** (17020, 8510, 4810, 3330, 1665, 1110, 555) - dotation France Galop

Pour pouliches entières et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids: 67 k.**

**Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.**

Parcours n° H6: Haies, Dist. 3 400 m env.

**Midnight Exit GB**, f, b, 3 ans, par Schiapparelli GER et Raveloe GB (Midnight Legend GB), 67 k, M<sup>me</sup> K. Meehan (M. O'Sullivan), N. George & A. Zetterholm (s)

**Zaine**, f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Zaidinya (Azamour (IRE)), 67 k, Mme P. Papot (G. Meunier), D. Bressou

**Wondermix**, f, al, 3 ans, par Gemix et Bonjour Mamie (Manbolix), 67 k, M. Haski (J. Reveley), N. George & A. Zetterholm (s)

**Lorenz Du Chenet**, f, al, 3 ans, par Prince Gibraltar et Orthene (Epervier Bleu (GB)), 67 k, b, Famille Bryant (L. Philippon), M. Rolland (s)

Parcours n° H6: Haies, Dist. 3 400 m env.

<b>Royal Rosi GER</b> , f, b, f, 3 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Rosinante IRE [Maxios (GB)], 67 k, b, M <sup>me</sup> S. Thayer (T. Beaurain), H. Merienne (s)	5
<b>Neva</b> , f, gr, 3 ans, par Pour Moi IRE et Coastal Beach [Coastal Path (GB)], 67 k, Ecurie Patrick Klein (K. Nabet), M. Seror (s)	6
<b>Sabat</b> , f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Manolita [High Chaparral (IRE)], 67 k (65 k), O. Tricot (M. Herve), D. Bressou	7
<b>Bathymoon</b> , f, 3 ans, 67 k, C. Lequien (s) (M. Duchene), C. Lequien (s)	8
<b>Bellalola</b> , f, 3 ans, 67 k, Ecurie Jeffroy (N. Gauffenec), N. George & A. Zetterholm (s)	9

**Mimetique**, f, 3 ans, 67 k (67<sup>1/2</sup> k), b, Gil. Richard (GG. Vibert), J. Merienne

**Louna De Thaix**, f, 3 ans, 67 k, b, M. Bertin (W. Lajon), J. Delaunay (s)

**Rue Surcouf GB**, f, 3 ans, 67 k, Ecurie X (C. Lefebvre), X. Blanchet

**Chromatique**, f, 3 ans, 67 k, M<sup>me</sup> M. Merienne (T. Chevillard), J. Merienne

13 partants; 24 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 481 €

1 long, 2 long 1/2, 1 long, 2 long, 1 long 1/2, 1 long 1/2, 4 long 1/2, 5 long.

17020€ - 8510€ - 4810€ - 3330€ - 1665€ - 1110€ - 555€

Primes aux éleveurs:

2723 € M<sup>me</sup> Stephen Kemble, prime non attribuée.

1361 € M<sup>me</sup> Benoit Gabeur.

769 € Michel Haski.

532 € M<sup>me</sup> Marie-Laure Besnouin, Jean-Michel Feuillet-Besnouin.

266 € Gestut Idee, prime non attribuée.

177 € Ecurie Patrick Klein.

88 € Olivier Tricot.

Temps total: 4'27"00"

Les Commissaires, après avoir entendu le juge du départ et les jockeys Nicolas GAUFFENIC, Geoffrey-Gilles VIBERT et le jeune jockey Medy DUCHENE en leurs explications, ont sanctionné les jockeys Nicolas GAUFFENIC et Geoffrey-Gilles VIBERT par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, et le jeune jockey Medy DUCHENE par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ en ne respectant pas les ordres du juge du départ et en lançant leurs chevaux occasionnant ainsi la reprise du départ.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune jockey Medy DUCHENE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1<sup>re</sup> infraction - 5 sollicitations).

La pouliche CHROMATIQUE a fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course.

La pouliche WONDERMIX a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

### 863 3722 PRIX OUVERTURE DU MEETING «CLAIREFONTAINE 2024» (PRIX DU DOUET) 3400 m

Primes aux éleveurs:  
 2944 € Mme Vanessa Coirre.  
 1472 € Haras Du Mondant, Patrice Goulard.  
 832 € Herve Jumelle, Mme Melissa Jumelle, Pascal Noue.  
 576 € Mme Laurence Gagneux, Mme Mylene Ehrmann, Mme Pauline Ehrmann.  
 288 € Suc. Larissa Kneip.  
 192 € Yves Pauthie, prime non attribuée.  
 96 € Mme Patricia Morin-Paye.

Temps total: 4'27"10"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Nicolas GAUFFENIC au sujet de la performance de la pouliche SANNTAMA D'OROUX.

L'intéressé a déclaré que ladite pouliche avait bien couru à Auteuil mais dans un terrain plus lourd qu'aujourd'hui.

Les pouliches SANNTAMA D'OROUX, IRMINA et YES GINA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course. Les Commissaires ont pris acte de ces explications.

La pouliche FLORA QUEEN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

**865 3724 PRIX LE PANORAMIQUE BY TRAYBON (PRIX JASON)** 3600 m  
 (Haies - Mâles et Hongres)  
 (Classe 2)

40 000 € (18400, 9200, 5200, 3600, 1800, 1200, 600) - dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de 4 ans, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 12.500. **Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.500.

Parcours n° H7: Haies, Dist. 3 600 m env.

**704 2 San Guido IRE**, h, b, 4 ans, par Mastercraftsman IRE et Danseuse De Reve IRE (Invincible Spirit IRE), 69 k,  $\otimes$  p, S. Sugden/R. Sugden (C. Lefebvre), Mme S. Leech

**758 2 Arcachon**, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Calling All Angels (Ange Gabriel), 68 k,  $\Delta$  p, M. Martinez (C. Riou), J. Delaunay (s)

**486 1 Rock Of You**, h, b, f, 4 ans, par Kap Rock et Dreaming Of You (Dream Well), 70 k (69 k), B. Cadet (D. Thomas), C. Lequien (s)

**745 1 Kaolak**, h, n.p., 4 ans, par Non Rien De Rien et Quadina (Baroud D'Honneur), 71 k, p, Mme C. Lumet (B. Le Clerc), H. de Lageneuste & G. Macaie (s)

**I Am Sovereign**, h, b, f, 4 ans, par Cloth Of Stars IRE et Irish Song [Singspiel (IRE)], 66 k, N. Ozguler (K. Nabet), M. Seror (s)

**Celeb IRE**, h, b, 4 ans, par No Nay Never USA et Like A Star IRE (Galileo IRE), 66 k (63 k), N. Perret (s) (A. Chesneau), Y. Fouin (s)

**Polariky**, h, n, 4 ans, par Polarix (GB) et Heidikly (Slickly), 66 k (65 k),  $\Delta$  p, Ecurie Denise (Q. Gaignard), A. Chaille-Chaille

**644 2 Kodiak Lagrange**, h, 4 ans, 66 k (64 k),  $\Delta$ , H. Merienne (s) (A. Seigneul), H. Merienne (s)

**Kadeau Du Ciel**, h, 4 ans, 66 k (67 k), p, S. Guerin (J. Reveley), Mme D. Mele

**Karre D'Athou**, h, 4 ans, 66 k, Mme RP. Corbin (N. Gauffenec), H. Merienne (s)

10 partants; 34 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 840 €

1 long  $\frac{1}{2}$ , 1 long, tête, tête, 1 long, 4 long  $\frac{1}{2}$ , 1 long, loin.

18400 € - 9200 € - 5200 € - 3600 € - 1800 € - 1200 € - 600 €

Primes aux éleveurs:

2944 € Tullpark Limited, prime non attribuée.  
 1472 € Mme Henri Devin.  
 832 € Gilles Defontaine, Mme Christiane Le Bars.

576 € Noel Brianceau, David Lumet.  
 288 € Peter Anastasiou.  
 192 € Lynch-Bages Ltd, prime non attribuée.

96 € Jean-Pierre Vanden Heede.

Temps total: 4'23"60"

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire L'ECURIE DENISE par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Baptiste LE CLERC en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1<sup>re</sup> infraction - 5 sollicitations).

Le hongre SAN GUIDO (IRE) a fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course.

Le hongre KAOLAK a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

**866 3726 PRIX LES AMMOS DE CLAIREFONTAINE (PRIX TREMBLEUR)** (Haies)  
 (Classe 2)

40 000 € (18400, 9200, 5200, 3600, 1800, 1200, 600) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, en course de haies, cette année, reçu une allocation de 13.000. **Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 5.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Parcours n° H7: Haies, Dist. 3 600 m env.

**505 1 Ilton FR**, h, n.p., 6 ans, par Cokoriko et Maciga (Gunboat Diplomacy), 71 k, p, J. Chamberlain (N. Gauffenec), N. George & A. Zetterholm (s)

**An Mhi IRE**, h, b, 7 ans, par Walk In The Park IRE et Bay Pearl [Broadway Flyer (USA)], 71 k, C. Woods (K. Nabet), M. Seror (s)

**740 1 Starvina**, f, b, 7 ans, par Balko et Startling Du Magny (Arvico), 68 k,  $\Delta$  p, M. Pehu (C. Lefebvre), Mme S. Jaffrelot-Bedon

**Placenet**, h, b, 7 ans, par Network GER et Loft Place [Poliglote (GB)], 72 k, p, Mme C. Tisdall (J. Charron), D. Cottin (s)

**Rare Middleton GB**, h, b, 5 ans, par Aclaim IRE et Blaise Chorus IRE (Singspiel IRE), 69 k, p, B. Drew/Mme Diana L. Whateley (J. Reveley), Mme S. Leech

**780 1 L'Arrabbiato**, h, a.m., 5 ans, par Castle Du Berlais et Mimi Valley (Cyborg), 71 k (67 k),  $\Delta$  p, D. Josset (T. Figueira), A. Chaille-Chaille

**322 5 Mishka Des Mottes**, h, b, 6 ans, par On Est Bien (IRE) et Alicantora [Astronomer Royal (USA)], 70 k (69 k), p, D. Josset (T. Andrieux), P. & C. Peltier (s)

**686 Liggets Hill IRE**, f, 5 ans, 64 k, S. Jones (T. Beaupain), N. George & A. Zetterholm (s)

8 partants; 39 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 1144 €  
 6 long, 1 long  $\frac{1}{2}$ , enclosure, 3 long, 2 long  $\frac{1}{2}$ , 1 long, loin.

18400 € - 9200 € - 5200 € - 3600 € - 1800 € - 1200 € - 600 €

Primes aux éleveurs:  
 2668 € Earl Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet, prime non attribuée.  
 1334 € Aaron Metcalfe, prime non attribuée.

754 € Michel Pehu.  
 522 € Mme Benoit Gabeur.

261 € Blaise Chorus Partnership, prime non attribuée.  
 174 € Scea De La Sapiniere.  
 87 € Earl Ecurie Des Mottes.

Temps total: 4'15"60"

Le hongre PLACENET a fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course.

La jument STARVINA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

**867 3728 PRIX LE BAR A CHAMPAGNE MUMM CORDON ROUGE (PRIX REVENGE)** (Steeple-Chase - À réclamer)

20 000 € (9200, 4600, 2600, 1800, 900, 600, 300) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieur de 2.000 en 2.000. **Poids: 5 ans, 67 k.; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées: 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tous chevaux ayant, cette année, reçu en steeple-chases, une allocation de 9.000 porteront 2 k.

Parcours n° S7: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

**735 3 Jungle Sea**, h, b, 5 ans, par Coastal Path GB et Bubble Sea [Great Pretender (IRE)], 69 k,  $\Delta$  p, (13 000), Gemini Stud (K. Nabet), L. Pontoir (s)

**795 2 Zaporogue**, h, b, 9 ans, par No Risk At All et Caribea (Keltos), 69 k (65 k), (9 000), X. Kepa (L. Beaubois), Y. Fouin (s)

**Ma Lili**, f, b, 6 ans, par Sri Putra GB et Ma Cher [Lord Of Men (GB)], 68 k (67 k), p, (11 000), SCEA Rio (E. Manceau), J. Delaunay (s)

**701 6 Javelot**, h, b, 5 ans, par Cokoriko et Activite [Fragrant Mix (IRE)], 74 k (70 k),  $\otimes$  p, (19 000), Ecurie Team Spirit (F. Mula), F. Nicolle

**735 2 Ideal De Ciergues FR**, h, gr, 6 ans, par Blek et Star De Ciergues [Fragrant Mix (IRE)], 72 k, (15 000), C. Woods (A. Zuliani), M. Seror (s)

**821 3 Style De Rock**, f, al, 5 ans, par Kap Rock et Anowe De Jelios [Red Guest (IRE)], 66 k (63 k), p, (11 000), Y. Fouin (s) (A. Chesneau), Y. Fouin (s)

**799 7 Pridemann**, h, gr, 5 ans, par Rajsaman et Flemens Pride GB (Flemensfirth USA), 72 k (71 k),  $\phi$  p, (15 000), R. Raba (N. Howie), M. Seror (s)

7 partants; 21 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 620 €

Eng. Sup.: *Ideal De Ciergues (FR)*

Sans motif: *Lord Chop*

courte enclosure, 1 long  $\frac{1}{2}$ , 3 long  $\frac{1}{2}$ , 2 long, 1 long, 1 long  $\frac{1}{2}$ .

9200 € - 4600 € - 2600 € - 1800 € - 900 € - 600 € - 300 €

Primes aux éleveurs:

1334 € Etienne Leenders, S.C.E.A. Ecurie Des Jap, Mme Cecile Adonias.

667 € Mathieu Daguzan-Garros, Mme Paulette Daguzan-Garros.

377 € Denis Lemarie, Mme Annie Lemarie.

261 € Thierry Cypres, Jean-Paul Sanson.

130 € Jean-Louis Devillard, prime non attribuée.

87 € Michel Guillois, Mme Reynald Jeanne.

43 € Mme Alexia Reveley.

Temps total: 5'12"70"

Le hongre JUNGLE SEA a fait l'objet d'un prélèvement biologique avant et après la course.

**868 3727 PRIX LE BAR DU GRAND HALL BY L'ATRE HONFLEUR (PRIX COURSEUSE DE NUIT)** (Steeple-Chase)  
 (Classe 2)

40 000 € (18400, 9200, 5200, 3600, 1800, 1200, 600) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 22.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 5.000.

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

**764 1 Bony And Clide**, h, b, f, 4 ans, par Ballingarry IRE et Estrella Fugace [Agent Secret (IRE)], 70 k (69 k), p, JB. Gerard (T. Andrieux), P. & C. Peltier (s)

**783 1 Invincible Lady**, f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Ladies Vision [Turgeon (USA)], 67 k,  $\phi$  p, Mme H. Devin (A. Zuliani), F. Nicolle

**620 2 Kiss From Niky**, f, n.p., 4 ans, par Arakan USA et Nikitta [Video Rock], 68 k,  $\Delta$  p, E. Clayeux (s) (K. Nabet), E. Clayeux (s)

**488 2 Folker**, h, b, 4 ans, par Petillo et Nouma Du Fau [Hannouma (IRE)], 68 k,  $\Delta$ , Mme MR. Portier (C. Lefebvre), de O. Montzey

**742 5 Kanon Devil**, h, b, 4 ans, par American Devil et Dawara [Sendawar (IRE)], 69 k (66 k), H. Delorme de Mezerac (T. Blainville), E. Thueux

**646 1 Ketlink Nao**, f, b, 4 ans, par Rail Link GB et Quetzaly [Assessor (IRE)], 66 k (67 $\frac{1}{2}$  k), p, C. Doudeau (J. Reveley), E. Clayeux (s)

**742 Edition Originale**, f, 4 ans, 67 k,  $\Delta$  p, Elevage Figerro (A. Renard), d'E. Andigne

**734 3 It's Well**, f, 4 ans, 66 k,  $\Delta$  p, Mme E. Lenzi (N. Gauffenec), Mme D. Mele

**749 2 Jarze**, h, 4 ans, 69 k (68 k), p, Mme E. Logan (L. Brechet), Gab. Leenders (s)

**664 Douar D'Etel**, h, 4 ans, 67 k (64 k), p, Ecurie Enzo Et Michael Rizieri (A. Chesneau), Y. Fouin (s)

10 partants; 36 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 100

<b>Finishing Touch</b> , f, 4 ans, 65 k (66 k), D. Retif ( <i>B. Claduc</i> ), D. Retif	9
<b>Gold Pletude</b> , h, 4 ans, 67 k (64 k), b, D. Poche ( <i>L.P. Dory</i> ), T. Poché	arr
<b>Kiss Me Sun</b> , f, 4 ans, 65 k, b, Gil. Foucher ( <i>D. Lecomte</i> ), G. Juillet	arr
<b>Karvoila</b> , f, 4 ans, 65 k, b, J. Jouin ( <i>S. Paillard</i> ), J. Jouin	arr
<b>Morphea Flow</b> , f, 4 ans, 65 k (61 k), b, S. Seignoux ( <i>Mme L. Lebeurrier</i> ), Mme V. Seignoux	arr
<b>781 4 Khum Du Large</b> , h, 4 ans, 70 k (67 k), b, A. Ameline ( <i>L. Vandamme</i> ), J. Delaunay (s)	tbé
14 partants; 43 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 696 €	
2 long ½, 5 long, 2 long ½, 2 long ½, courte encolure, loin, loin.	
11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€	
Primes aux éleveurs:	
1913€ Scea De La Sapiniere, Arnaud Chaille-Chaille.	
956€ Earl Haras Du Luy.	
540€ Jean-Pierre Bichon, Jean-Pierre Deroubaix.	
374€ Scea Hamel Stud.	
187€ Mme Catherine Bodin.	
124€ Mme Maeve Amira Hamilton Al Aidarous.	
62€ Yannick Fouin, Mme Emilie Drouet.	
Temps total: 4'12"18"	
Le jeune-jockey Kévin OUVRIER étant tombé durant le Prix SARAH GOSSE et n'ayant pas été autorisé à remonter par le médecin de service, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche NIBLA LOVE par le jockey Paulin BLOT au poids de 66 kg.	
Les pouliches ROYALE FLANDES HAS et FANTASTIC VALLEY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	

## Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre ( ) indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.  
Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.  
\* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

<b>Akishan</b> , h, 5 ans, Recorder GB et Salvation GB, <b>834/6</b>	<b>Beaumont En Auge</b> , h, 9 ans, Air Chief Marshal IRE et Carmelicia (IRE), <b>813</b>	<b>Cambiko</b> , h, 9 ans, Balko et Candid GB, <b>809/2</b>
<b>Alcobavi</b> , h, 5 ans, Muhaymin USA et Foreign Ruby, <b>859</b>	<b>Belabala</b> , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Brava, <b>844/7</b>	<b>Cambrioleur</b> , h, 6 ans, Fly With Me et La Pepite, <b>813/5</b>
<b>Aleoppe Pelem</b> , f, 4 ans, Universal IRE et Bolero D'Azur, <b>857/3</b>	<b>Beliska</b> , f, 3 ans, Beaumec De Houelle et Katiouska, <b>847</b>	<b>Caradream</b> , f, 9 ans, Dream Well et Carambole, <b>807</b>
<b>Alex The Dancer</b> , h, 5 ans, Alex The Winner USA et Maia Dancer, <b>855</b>	<b>Bellalola</b> , f, 3 ans, Beaumec De Houelle et Soloa GER, <b>862</b>	<b>Cargo De Nuit</b> , h, 3 ans, Vol De Nuit GB et Melancholy Hill, <b>863/7</b>
<b>Alienor D'Or</b> , f, 5 ans, Racerger et Alcancia, <b>795</b>	<b>Benou</b> , h, 5 ans, Great Pretender IRE et I Care Des Sources, <b>845/1</b>	<b>Casona</b> , f, 4 ans, Petillo et Merciki, <b>794</b>
<b>Altesseroyaletavel</b> , f, 4 ans, Bathyrhon GER et Lady Tavel, <b>829/2</b>	<b>Best Tidings</b> , f, 6 ans, Tiberius Caesar et Shawnee'S Best, <b>817</b>	<b>Castalhia Fouquet</b> , f, 4 ans, Castle Du Berlais et Dahlia Do Brasil, <b>808/5</b>
<b>Amfipaline</b> , f, 5 ans, Magneticjim (IRE) et Roze Amelie, <b>851/1</b>	<b>Bianka Du Brizais</b> , f, 5 ans, Balko et Diane Du Brizais, <b>808/3</b>	<b>Cavaliere Bleue</b> , f, 5 ans, Network GER et Ludo Sol, <b>814/3</b>
<b>*Amily GER</b> , f, 4 ans, Amaron GB et Aliana GER, <b>835/5</b>	<b>Bien Divin</b> , h, 6 ans, On Est Bien (IRE) et Fleur Divine, <b>813/3</b>	<b>*Celeb IRE</b> , h, 4 ans, No Nay Never USA et Like A Star IRE, <b>865/6</b>
<b>Ammeville</b> , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Acropoli, <b>848/5</b>	<b>Bingo D'Agrostis</b> , h, 5 ans, Morandi et Morny'S Place IRE, <b>824/4</b>	<b>Celtic Jabaar</b> , h, 4 ans, Whitecliffsodover USA et Zoffanyia, <b>789/7</b>
<b>*An Mhi IRE</b> , h, 7 ans, Walk In The Park IRE et Bay Pearl, <b>866/2</b>	<b>Bintang Buana</b> , f, 3 ans, Barastraight (GB) et Bravementadj, <b>827/5</b>	<b>Celtiy Du Kalon</b> , f, 4 ans, Muhtathir GB et Ville Valio, <b>797/4</b>
<b>*Anecdotic USA</b> , m, 8 ans, Anodin (IRE) et Flash Dance (IRE), <b>802/4</b>	<b>Blade</b> , h, 5 ans, Muhtathir GB et Apperella GB, <b>812/2</b>	<b>Cerbere Du Berlais</b> , m, 4 ans, Kapgarde et Chimere Du Berlais, <b>785/4</b>
<b>Ange L'Hermitage</b> , h, 6 ans, High Rock (IRE) et Vakarade Talisker, <b>813/4</b>	<b>Blas</b> , h, 4 ans, Anodin (IRE) et Tuna Papita USA, <b>844</b>	<b>Cesar De Ballon</b> , h, 7 ans, Doctor Dino et Nile Altesse, <b>784</b>
<b>*Apres Bridget IRE</b> , f, 5 ans, Flemingsfirth USA et Scooping IRE, <b>756</b>	<b>Blissimo</b> , h, 4 ans, Spanish Moon USA et Enduring Bliss, <b>846/4</b>	<b>Cesar De Pretot</b> , h, 12 ans, Kap Rock et Nesaboudka, <b>828/7</b>
<b>Arcachon</b> , h, 4 ans, Doctor Dino et Calling All Angels, <b>865/2</b>	<b>Blooming</b> , f, 5 ans, Great Pretender IRE et Baladewa GER, <b>825/2</b>	<b>Champi De Bersy</b> , h, 12 ans, Ballingarry IRE et Tropulka God, <b>861</b>
<b>As Desjy</b> , h, 4 ans, Barastraight (GB) et Altesse Desjy, <b>870/5</b>	<b>Blue Star Ocean</b> , h, 5 ans, Stormy Ocean et Baltesstar, <b>837</b>	<b>Chance De Ballon</b> , h, 4 ans, Doctor Dino et Bonheur De Stara, <b>846</b>
<b>Assorda</b> , f, 4 ans, Choeur Du Nord et Mayzie Jay Flying, <b>794/6</b>	<b>Blue Style</b> , h, 5 ans, Style Vendome et Mitzi Blue (IRE), <b>842/3</b>	<b>Cheap</b> , m, 3 ans, George Vancouver USA et Nitza, <b>863</b>
<b>Astree De Roche</b> , f, 4 ans, Cokoriko et God Girl, <b>849</b>	<b>Bojack Horseman</b> , h, 5 ans, Whitecliffsodover USA et Carnet Des Nuits, <b>812/1</b>	<b>*Chez Pedro IRE</b> , h, 12 ans, Westerner (GB) et Rose Of Inchiquin IRE, <b>833/2</b>
<b>Athena Du Luy</b> , f, 5 ans, Martaline GB et Princess Du Luy, <b>840/2</b>	<b>Bolero</b> , h, 5 ans, Pastorius GER et Vokalise, <b>842/5</b>	<b>Chief Cove (IRE)</b> , f, 5 ans, Castle Du Berlais et Cameron Du Berlais, <b>788</b>
<b>Athena Top</b> , f, 4 ans, Non Rien De Rien et Top Lune, <b>826</b>	<b>*Attack Massive IRE</b> , m, 4 ans, National Defense (GB) et Caribbean Ace IRE, <b>785/6</b>	<b>Choeur Indien</b> , h, 3 ans, Choeur Du Nord et Indiga GER, <b>815</b>
<b>Autour De Minuit</b> , h, 8 ans, Saint Des Saints et Miss Courteillaise, <b>799</b>	<b>Bahamas Du Berlais</b> , f, 4 ans, Shantou USA et Bonita Du Berlais, <b>835/1</b>	<b>Chromatique</b> , f, 3 ans, Nicaron GER et Six En Tique, <b>862</b>
<b>Ayeth</b> , h, 8 ans, Zoffany IRE et Crystal Reef GB, <b>795</b>	<b>Bailak</b> , f, 3 ans, Dariyan et Baby Vodka, <b>847/5</b>	<b>Cityclair</b> , h, 10 ans, Soul City IRE et Naramoun, <b>833/6</b>
<b>Bahamas Du Berlais</b> , f, 4 ans, Shantou USA et Bonita Du Berlais, <b>835/1</b>	<b>Baiser Dore</b> , h, 4 ans, Attendu et Alichan Doree, <b>789</b>	<b>Clochette</b> , f, 5 ans, Bathyrhon GER et Lucette De Juilley, <b>822/3</b>
<b>Bailak</b> , f, 3 ans, Dariyan et Baby Vodka, <b>847/5</b>	<b>Bakala</b> , f, 5 ans, Diamond Green et Ballerine Dauteuil, <b>756/1</b>	<b>*Breeze D'Auteuil IRE</b> , h, 3 ans, Magna Grecia IRE et Jeevana GB, <b>786/7</b>
<b>Baiser Dore</b> , h, 4 ans, Attendu et Alichan Doree, <b>789</b>	<b>*Bakarelo IRE</b> , h, 3 ans, Bathyrhon GER et Chassagne, <b>869/3</b>	<b>Cloth Of Dream</b> , h, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et First Lady Charm, <b>820/3</b>
<b>Bakala</b> , f, 5 ans, Diamond Green et Ballerine Dauteuil, <b>756/1</b>	<b>Batame Du Bocage</b> , f, 7 ans, Bathyrhon GER et Got Aba, <b>843</b>	<b>Cockling</b> , h, 3 ans, Chanduocq et Smiling GER, <b>869/7</b>
<b>Burning Art</b> , h, 4 ans, Bathyrhon GER et Work Of Art, <b>826</b>	<b>Bubbles Diane</b> , f, 5 ans, Hunter'S Light IRE et La Vie De Boitron, <b>795</b>	<b>Coco Du Jura</b> , f, 5 ans, Cokoriko et Miss Du Jura, <b>812/5</b>
<b>*Bakarelo IRE</b> , h, 3 ans, Bathyrhon GER et Chassagne, <b>869/3</b>	<b>C'Lartist Maulde</b> , h, 12 ans, Maximum Security (IRE) et Ondine De Brejoux, <b>852/3</b>	<b>Col Du Pre'</b> , h, 3 ans, Taj Mahal IRE et Claire Song IRE, <b>863/4</b>
<b>Batame Du Bocage</b> , f, 7 ans, Bathyrhon GER et Got Aba, <b>843</b>	<b>Bathymoon</b> , f, 3 ans, Bathyrhon GER et Link To The Moon, <b>862</b>	<b>Colombieres</b> , f, 3 ans, Doctor Dino et La Couetrie, <b>820/2</b>
<b>Bathymoon</b> , f, 3 ans, Bathyrhon GER et Link To The Moon, <b>862</b>	<b>Beau Dino</b> , h, 4 ans, Doctor Dino et Bella Rugosa, <b>846</b>	<b>Commingeois</b> , h, 12 ans, Assessor IRE et Damanka IRE, <b>817/5</b>
<b>Beau Dino</b> , h, 4 ans, Doctor Dino et Bella Rugosa, <b>846</b>	<b>*Caio ITY</b> , h, 4 ans, Affaire Solitaire (IRE) et Neolitica IRE, <b>789, 844</b>	<b>Confined Queen</b> , f, 5 ans, Holy Roman Emperor IRE et Lockup (IRE), <b>824/2</b>
	<b>Calliandra</b> , f, 4 ans, Clovis Du Berlais et Fleur Des Villes, <b>756/4, 846/7</b>	<b>Cookynelle</b> , f, 4 ans, Ballingarry IRE et Loula, <b>790/4</b>

El Capitano, h, 5 ans, Diamond Green et Boys Girl, 834	Galilea Des Mottes, f, 8 ans, Feel Like Dancing GB et Phedre Des Mottes, 811, 850/4	Halo Forli, h, 4 ans, Arakan USA et Gray Halo, 823/4	I Am Sovereign, h, 4 ans, Cloth Of Stars IRE et Irish Song, 865/5	Irmina, f, 4 ans, Seabhcus USA et Riynaa IRE, 864/5	Javelot, h, 5 ans, Cokoriko et Activite, 867/4	Joy Smart, f, 5 ans, Castle Du Berlais et Demoiselle Smart, 808	Kandy Park, h, 4 ans, Waldpark GER et Brookdale, 797/1
Ella Duchic, f, 4 ans, Tunis POL et Flameche, 797/7	Galopin Des Obeaux, h, 8 ans, Spanish Moon USA et Almeria Des Obeaux, 801/5	Happy Jump, h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Miss Cybelle, 826	Iceberg Du Large, h, 6 ans, Bathyrhon GER et Rapsodie Sea, 841/3	Isaline De Chandou, f, 5 ans, Martaline GB et Miss De Champdoux, 843/3	Jazz Collonges, h, 5 ans, Cokoriko et Toled Collonges, 850	Joyeux Coco, h, 5 ans, Cokoriko et Chakina, 807	Kanelle Bere, f, 4 ans, Seahenge USA et Madame Beatrice, 848/2
Emzo, h, 10 ans, Spanish Moon USA et Quellemare, 807/1	Ganago, h, 5 ans, Scalo GB et Nuit D'Eaurage, 812/4	Harmonie De L'Arie, f, 7 ans, Voiladenuo et Traviole De L'Arie, 860	Icarios, h, 6 ans, Elliptique (IRE) et Envie D'Aimer, 814/4	Ischia Biboulet, f, 6 ans, Shrek et Oskia De Collonges, 850	Jazz D'Arc, h, 5 ans, Walzertakt GER et Altesse D'Arc, 812/3	Judy Du Seuil, f, 5 ans, Manatee GB et Rixia Du Seuil, 832	Kanfyn Ludois, h, 4 ans, Barastraight (GB) et Praline Ludoise, 856/4
Enjoy, h, 3 ans, Kapgarde et Enjoy It IRE, 786/4	Garalui De Balme, h, 8 ans, Blue Bresil et Jonquille De Balme, 852/1	Harry Brown, h, 7 ans, Kitkou et Popins, 828/4	Iceo Madrik, h, 6 ans, Choeur Du Nord et Sunday Madrik, 828/2	Isoha De Vaut, h, 6 ans, It'S Gino GER et Baika De Vaut, 802/2	Jazz Festival, h, 5 ans, Night Wish GER et La Grande Touche, 855/1	Jufull Du Seuil, f, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Shany De Loriol, 834	Kanidor, h, 11 ans, Kandidate GB et Carmenne, 804/3
Entourloupe, f, 3 ans, Goliath Du Berlais et Cicalina GER, 793/2	Gardien De But, h, 8 ans, Coastal Path GB et User Et Abuser, 845/3	Hasard De Brion, h, 7 ans, Axxos GER et Belladona De Brion, 796/3	*Ideal De Ciergues FR, h, 6 ans, Blek et Star De Ciergues, 867/5	Isola Di Capri, f, 4 ans, Morandi et Maureenda, 830/3	Jeanne De Guye, f, 5 ans, Fly With Me et Charline De Guye, 843	Jump Des Bruyeres, h, 5 ans, Spanish Moon USA et Innsbruck, 858/1	Kanon Devil, h, 4 ans, American Devil et Dawara, 868/5
Epic Tale, h, 7 ans, Doctor Dino et Lou Ange, 842/1	Gare Au Marin, h, 5 ans, Muhtathir GB et Galatzina, 853	Hashcup Collonges, f, 7 ans, Saddler Maker (IRE) et Quadrette Collonges, 843/4	Idee Klass, f, 6 ans, Lauro GER et Far Reaching, 821/2	Isolde, f, 6 ans, Honolulu IRE et Sweet And Sour IRE, 859	Jedi De Touchete, h, 5 ans, Magneticjim (IRE) et Adjie, 837	Jump For Gold, f, 5 ans, Full Of Gold et Pole Position Borget, 812	Kantora, f, 4 ans, Secret Singer et Dance De Baune, 856/3
Erambo, h, 10 ans, Satri IRE et Toady, 805/4	Gaudre Du Menil, h, 7 ans, Full Of Gold et Catch Me Royale, 853	Haut Les Coeurs, h, 7 ans, Saddler Maker (IRE) et Maitresse De Maison, 798/4	Idefix Du Celand, h, 6 ans, Hello Sunday et Ravisseuse, 855	It'S Closeie, f, 6 ans, Monitor Closely IRE et Ohana, 809	Jelena Rose, f, 5 ans, Nicaron GER et Belena, 858	Jungle Sea, h, 5 ans, Coastal Path GB et Bubble Sea, 867/1	Kaolak, h, 4 ans, Non Rien De Rien et Quadina, 865/4
Espion De Guye, h, 10 ans, Lord Du Sud et Vraibelle De Guye, 805/1	Gaya De Rouhet, f, 8 ans, Falco USA et Ophelia Des Isles, 805/2	Havania, f, 6 ans, Cockney Rebel IRE et Ionia IRE, 825/3	Idiote, f, 6 ans, Cokoriko et Bluette Du Seuil, 852/2	It'S Well, f, 4 ans, It'S Gino GER et Everythings Well, 868	Jethou, h, 5 ans, Pastorius GER et Euvodia, 837	Jungo, h, 5 ans, Shaiban (IRE) et Ohana, 811	Kap Calloway, h, 9 ans, Kapgarde et Chita Magnetic (IRE), 838/4
Fabaltard, h, 3 ans, Prince Gibraltar et Fabulatrice, 827/3	Gibralfaro, h, 6 ans, Prince Gibraltar et Marmoom Flower IRE, 845	Heavenly Sun, f, 7 ans, Soul City IRE et Sister Sun, 837/1	Idylle Des Mottes, f, 6 ans, Feel Like Dancing GB et Bugatti Des Mottes, 841/5	Italian Flight, h, 3 ans, Vol De Nuit GB et Aspetta E Spera, 792/5	Jeu De Thaix, h, 5 ans, Authorized IRE et Victoire De Thaix, 798/1	Jupon D'Allier, h, 5 ans, Free Port Lux (GB) et Anita D'Allier, 855	Kapchounika, f, 4 ans, Kap Rock et Fubrava, 823/2
Fabulous Pretender, h, 6 ans, Great Pretender IRE et Fabalina, 802/1	Gino, h, 5 ans, Toronado (IRE) et Nova Step GB, 834/5	Heloy Delabriere, h, 7 ans, Choeur Du Nord et Aletsch, 798/5	Igloo Igloo, h, 6 ans, Gemix et Joslaine, 795/5	Itchelo Du Mee, h, 6 ans, Kandidate GB et Bristish Du Mee, 859/4	Jeune Coko, h, 5 ans, Cokoriko et Bluette Du Seuil, 841/2	Just A Joke, h, 5 ans, Voiladenuo et Kilala, 788/5	Kappa D'Estruval, h, 4 ans, Tunis POL et Tonelle D'Estruval, 839/1
Faena, f, 4 ans, Pastorius GER et Chic Et Choc, 819	Gino Dino, h, 8 ans, Doctor Dino et Taiji, 813/2	Helsinki Nolimit, h, 7 ans, No Risk At All et Ligne Claire, 799/5	Illico De Baune, h, 6 ans, Lord Du Sud et Neacoddes, 855/4	Izaiir, h, 6 ans, Walzertakt GER et Vicki, 817/4	Jeune Roi Bleu, h, 5 ans, Buck'S Boum et Jeune Lune, 798/6	Juste Ciel, h, 5 ans, Bathyrhon GER et Padie, 858/5	Karam Le Rouge, h, 4 ans, Muhtathir GB et Allez Les Rouges, 839/2
Fantastic Valley, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Valley Of Love, 870/1	Ginota, f, 6 ans, It'S Gino GER et Free Sky, 832/4	Henry Brulard, h, 9 ans, Planteur (IRE) et Agent Mimi, 795/2	Illyria, f, 6 ans, Cokoriko et Bluette Du Seuil, 852/2	Italo De Baune, h, 6 ans, Lord Du Sud et Neacoddes, 855/4	Jeywell, f, 5 ans, Rail Link GB et Saratoga, 843/6	Juste Une D'Athou, f, 5 ans, Doctor Dino et Queen D'Athou, 843	Karamba De Guye, h, 4 ans, Nom De D'La et Chic Nanny, 829/6
Farasilver, h, 8 ans, Silver Frost (IRE) et Farasha, 860/5	Giotto Des Plachis, h, 8 ans, Nidor et Rometta, 832/6	Henry D'Anjou, h, 7 ans, Sinnard IRE et Nottingham Palace, 824/5	Ilustree, f, 6 ans, Coastal Path GB et Programmee, 825/4	Jack Des Mottes, h, 5 ans, Castle Du Berlais et Ewing Des Mottes, 816/2	Jiji Girl, f, 5 ans, Agent Secret IRE et Tresor Girl, 858/4	Justice De Guye, f, 5 ans, Willywell et Mascotte De Guye, 802	Karl Du Seuil, h, 4 ans, Born To Sea IRE et Nistabelle, 823/5
Fatal Beauty, f, 9 ans, Linda'S Lad (GB) et La Titie Du Perche, 806/1	Gipsy De Chenour, f, 8 ans, Frisson Du Pecos et Roulegamine, 850/5	Helsinki Nolimit, h, 7 ans, No Risk At All et Ligne Claire, 799/5	Ilote, f, 6 ans, Conillon GER et Quelfa, 805/3	Jackfire Du Lin, h, 5 ans, Very Nice Name et Dyaze Du Lin, 837/2	Julietta Ghia, f, 5 ans, Kamsin GER et Vernal Bird, 840/1	Kaballero, h, 3 ans, Spanish Moon USA et Albanella, 786	Karl Edouard, h, 7 ans, Doctor Dino et Kae Gwell, 861/5
Feu De Dieu, h, 3 ans, Kapgarde et Folle De Toi, 863/3	Girly Des Ongrais, f, 8 ans, Irish Wells et Pretty Des Ongrais, 807/5	Henry Brulard, h, 9 ans, Planteur (IRE) et Agent Mimi, 795/2	Iltonne FR, h, 6 ans, Cokoriko et Maciga, 866/1	Jackpot De Reve, h, 5 ans, Karaktar IRE et Rea De Reve, 841	Jo De Balme, h, 5 ans, Vic Toto et Airelle De Balme, 809/1	Kabriole D'Ainay, f, 4 ans, Authorized IRE et Torpille D'Ainay, 785/3	Karre D'Athou, h, 4 ans, Doctor Dino et Victoire D'Athom, 865
Feuille Verte, f, 4 ans, Buck'S Boum et Laskaline, 785/5	Gold Pletude, h, 4 ans, Full Of Gold et Rochepletude, 870	Hersent Du Mee, h, 7 ans, Axxos GER et Amie Folle, 861	Ilusion De Lagarde, f, 6 ans, Vision D'Etat et Reine Lauteix, 843	Jacou De Balme, h, 5 ans, Vic Toto et La Liberta, 833	Joalier, h, 5 ans, Arianthus GER et Born Ready, 858	Kabuki A La Motte, h, 4 ans, Morpheus GB et Unagrez, 854/2	Karvoila, f, 4 ans, Voiladenuo et Brody Car, 870
Fiction Du Berlais, f, 5 ans, Masked Marvel GB et Legende Du Luy, 756	Golden Dawn, f, 7 ans, Doctor Dino et Goldflake, 828/5	Hersent Du Mee, h, 7 ans, Axxos GER et Amie Folle, 861	Illyva, h, 6 ans, Voiladenuo et Carla Sacha, 784/2	Jade De La Roque, f, 5 ans, Gemix et Toscane De Laroque, 855	Joanna Collonges, f, 5 ans, Saddex (GB) et Carla Collonges, 851/3	Kabyla, f, 4 ans, Tunis POL et Raflesia, 822	Kasaline De Vaut, f, 4 ans, Jeu St Eloi et Baika De Vaut, 835/4
Fine Lady, f, 9 ans, Racerger et Pharila, 821	Golden Val, h, 10 ans, Valanour IRE et Foldor, 784/5	Hersent Du Mee, h, 7 ans, Axxos GER et Amie Folle, 861	Image De Sivola, f, 6 ans, Vision D'Etat et Betise De Sivola, 811/2	Jade Des Places, f, 5 ans, No Risk At All et Plaisance, 843/5	Jobijoba De Vienne, h, 5 ans, Gemix et My Miss, 808	Kachelle, f, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Atsila Favardy, 849/3	Kashalka, f, 4 ans, No Risk At All et Cashkille, 849
Finishing Touch, f, 4 ans, Doctor Dino et Chic Alors, 870	*High Exit GB, f, 4 ans, Wings Of Eagles et Topette, 844/3	Hergias, h, 6 ans, Vertigineux et Aiguille Du Midi, 842	Impetueuse Dalina, f, 3 ans, Kamsin GER et Dalina, 847	Jade Des Vignaux, f, 5 ans, Very Nice Name et Quadrige Des Vignaux, 825/1	Jodhpur A La Motte, h, 5 ans, Full Of Gold et Unagrez, 814/2	Kadabra Allen, f, 4 ans, Bathyrhon GER et Babylone Allen, 819/2	Kass Tete, h, 4 ans, Yeats IRE et Elucide, 846/3
Flash De La Chanie, h, 4 ans, Chanduocoq et Tamsna, 789/1	Gold Pletude, h, 4 ans, Full Of Gold et Rochepletude, 870	Hergias, h, 6 ans, Vertigineux et Aiguille Du Midi, 842	Impetueuse Lady, f, 6 ans, Elliptique (IRE) et Perova De Lune, 832	Jaffa De Lagarde, f, 5 ans, Night Wish GER et Foudre Du Pecos, 850/2	Johnny Mag, h, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Naiade Mag, 851/2	Kadeau Du Ciel, h, 4 ans, Karaktar IRE et Padie, 865	Kate, f, 4 ans, Indomito GER et Loin De Toi, 835/2
Flora Queen, f, 4 ans, Muhtathir GB et Star Lovina, 864/2	Gold Pletude, h, 4 ans, Full Of Gold et Rochepletude, 870	Hersent Du Mee, h, 7 ans, Axxos GER et Amie Folle, 861	In Capri, f, 6 ans, Gris De Gris (IRE) et Toscane, 833/3	Jalda Des Obeaux, f, 5 ans, Arianthus GER et Varda Des Obeaux, 756	Johnny Roque, h, 5 ans, Ballingarry IRE et Pearl De La Roque, 845	Kadija, f, 4 ans, Montmartre et Dear Miss, 844/6	Katell Des Blins, f, 4 ans, Racerger et Filly Of Win, 849/1
Fly To The Ska, f, 9 ans, Masterstroke USA et Lumiere De Boitron, 806/2	Gold Pletude, h, 4 ans, Full Of Gold et Rochepletude, 870	Hersent Du Mee, h, 7 ans, Axxos GER et Amie Folle, 861	Indiana Roque, f, 6 ans, Gemix et Brume De La Roque, 813/1	Jalouise D'Ainay, f, 5 ans, Masterstroke USA et Torpille D'Ainay, 861/2	Johnny Roque, h, 5 ans, Pether'S Moon IRE et Leighton Lass GB, 834/1	Kado De L'Est, h, 4 ans, It'S Gino GER et Deesse De L'Est, 839	Kathleen, f, 4 ans, Choeur Du Nord et Vallee D'Amour, 849
Folker, h, 4 ans, Petillo et Nouma Du Fau, 868/4	Gold Pletude, h, 4 ans, Full Of Gold et Rochepletude, 870	Hersent Du Mee, h, 7 ans, Axxos GER et Amie Folle, 861	Individus, h, 6 ans, Coastal Path GB et Quote Part Des Sacar, 841/1	Jalway, h, 5 ans, The Anvil IRE et Sun Queen, 818/3	Joie Interieure, f, 3 ans, Beaumec De Houelle et Jubilatoire, 787/4	Kady Ville, f, 4 ans, Secret Singer et Beebap Ville, 790, 857/4	Katia Fromentin, f, 4 ans, Clovis Du Berlais et Gamine De Luxe, 857/5
Folly Foot, h, 9 ans, Tin Horse (IRE) et Nymphe De Sivola, 799	Golden Dawn, f, 7 ans, Doctor Dino et Goldflake, 828/5	Hersent Du Mee, h, 7 ans, Axxos GER et Amie Folle, 861	Individus, h, 6 ans, Coastal Path GB et Quote Part Des Sacar, 841/1	Jalzan, h, 5 ans, Jeu St Eloi et Vierge Sainte, 841	Jojo Lapin, h, 5 ans, Cokoriko et Voix Du Sang, 796/1	Kaitlyn De Mazeroy, f, 4 ans, Soul City IRE et Got Rized (IRE), 808/4	Katovice, f, 4 ans, Cokoriko et Boheme, 839/5
Friendship, h, 4 ans, Seahenge USA et Country Girl, 846	Golden Val, h, 10 ans, Valanour IRE et Foldor, 784/5	Hersent Du Mee, h, 7 ans, Axxos GER et Amie Folle, 861	Individus, h, 6 ans, Coastal Path GB et Quote Part Des Sacar, 841/1	Jamaicka, f, 5 ans, Gentlewave (IRE) et Bloane, 824/1	Jojo Mome, h, 5 ans, Castle Du Berlais et Coquette Mome, 795	Kaja, f, 4 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Kamellata, 797/5	Kavaratti, h, 4 ans, Jeu St Eloi et Terre Neuve, 856
For Gabello, h, 9 ans, Lauro GER et Quisiera, 860/4	Golden Dawn, f, 7 ans, Doctor Dino et Goldflake, 828/5	Hersent Du Mee, h, 7 ans, Axxos GER et Amie Folle, 861	Individus, h, 6 ans, Coastal Path GB et Quote Part Des Sacar, 841/1	James'S Passion, h, 5 ans, Gemix et Elfy James, 818/2	Joker Du Lys, h, 5 ans, Nicaron GER et Verone Du Lys, 808	Kalamata, f, 4 ans, Masterstroke USA et Elusive Esqua, 844/5	Kazar Forez, h, 4 ans, Karaktar IRE et Dynamite Forez, 844/2
Foret Vierge, f, 6 ans, Kapgarde et La Foret, 795/4	Golden Dawn, f, 7 ans, Doctor Dino et Goldflake, 828/5	Hersent Du Mee, h, 7 ans, Axxos GER et Amie Folle, 861	Individus, h, 6 ans, Coastal Path GB et Quote Part Des Sacar, 841/1	Jamesland, h, 5 ans, Jeu St Eloi et Terre Neuve, 852/5	Joking, h, 5 ans, Agent Secret IRE et Urika, 858/3	Kaldoun Du Rocher, h, 8 ans, Special Kaldoun (IRE) et Faline Du Rocher, 806/4	Kel Story, h, 4 ans, Jeu St Eloi et Une Histoire, 846/2
Forza, h, 9 ans, Policy Maker (IRE) et Oh Divine, 795/3	Golden Dawn, f, 7 ans, Doctor Dino et Goldflake, 828/5	Hersent Du Mee, h, 7 ans, Axxos GER et Amie Folle, 861	Individus, h, 6 ans, Coastal Path GB et Quote Part Des Sacar, 841/1	Jannina, f, 5 ans, Bathyrhon GER et Canonnade De Marie (GB), 788	Jolie Mome Forez, f, 5 ans, Night Wish GER et Couleur Forez, 858	Kal Noire, f, 4 ans, Pastorius GER et Extra Noire, 790	Keldream, h, 4 ans, Racerger et Okarina Spring, 856/5
Foudre Delta, h, 9 ans, Diamond Boy et Odeline, 845	Gold Pletude, h, 4 ans, Full Of Gold et Rochepletude, 870	Hersent Du Mee, h, 7 ans, Axxos GER et Amie Folle, 861	Individus, h, 6 ans, Coastal Path GB et Quote Part Des Sacar, 841/1	Jannina, f, 5 ans, Bathyrhon GER et Canonnade De Marie (GB), 788	Jolie Phenomenia, f, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Kobal Jolie, 807/2	Kaline Roque, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Ambre De La Roque, 785/2	Kelly Madrik, f, 4 ans, Cokoriko et Boma Has, 819/4
Fox Pro, h, 9 ans, Coastal Path GB et Devise li, 806/5	Gold Pletude, h, 4 ans, Full Of Gold et Rochepletude, 870	Hersent Du Mee, h, 7 ans, Axxos GER et Amie Folle, 861	Individus, h, 6 ans, Coastal Path GB et Quote Part Des Sacar, 841/1	Jarata Des Dorat, h, 5 ans, Magneticjim (IRE) et Silhouette Du Dorat, 788	Joliette Collonges, f, 5 ans, Cokoriko et Chipie Collonges, 822/5	Kaline Roque, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Ambre De La Roque, 785/2	Kendal'Ch Kerbarh, h, 12 ans, Balko et Etoile De Kerbarh, 859/5
Fox Trot, h, 9 ans, Enrique (GB) et Orphee De Vonnas, 832/1	Gold Pletude, h, 4 ans, Full Of Gold et Rochepletude, 870	Hersent Du Mee, h, 7 ans, Axxos GER et Amie Folle, 861	Individus, h, 6 ans, Coastal Path GB et Quote Part Des Sacar, 841/1	Jarco Des Liteaux, h, 5 ans, Nidor et Boucouria, 852	Joliland, h, 5 ans, Karaktar IRE et Belle Ile, 841/7	Kalinka Du Luy, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Belle Du Luy, 870/2	Kensin, f, 4 ans, Kamsin GER et Onolita Saulaie, 851/5
Freydis, f, 9 ans, Croco Rouge IRE et Marcheferais, 833/5	Gold Pletude, h, 4 ans, Full Of Gold et Rochepletude, 870	Hersent Du Mee, h, 7 ans, Axxos GER et Amie Folle, 861	Individus, h, 6 ans, Coastal Path GB et Quote Part Des Sacar, 841/1	Jardin D'Eole, h, 4 ans, Choeur Du Nord et Romaneda, 789/6, 848	Jolly Mag, f, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Ant		

Kerlan, h, 4 ans, Racerger et Avel Noz, 856	Klass A Dallas, f, 4 ans, Rob Roy USA et Bella Conti, 822/2	Lady Du Chenet, f, 3 ans, Galiway (GB) et Fee Du Chenet, 793/4	Lovely Laura, f, 5 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Light Shine GB, 788/6	*Molly Power GER, h, 7 ans, Soldier Hollow GB et Molly Dancer GER, 832	Placenet, h, 7 ans, Network GER et Loft Place, 866/4	Saint Bath, h, 5 ans, Bathyrhon GER et Sainte Cupid, 842/4	Starvina, f, 7 ans, Balko et Startling Du Magny, 866/3
Ketch D'Estruval, h, 4 ans, Bathyrhon GER et Cadence D'Estruval, 829	Klimt Des Pictons, h, 4 ans, Tunis POL et Nadia Des Pictons, 789/4, 870	Lady Lady Lay, f, 3 ans, Bande (IRE) et Fairlady Du Granit, 815	Lucki Blue, h, 3 ans, Bathyrhon GER et Sky Of Blue, 847/3	Mon Vieux, h, 6 ans, Diamond Boy et Royale The Best, 821/5	Polarkly, h, 4 ans, Polarix (GB) et Heidikly, 865/7	Saint Dubawi, h, 7 ans, Red Dubawi (IRE) et Kermeline, 813	Strelizia, f, 4 ans, Birchwood IRE et Autarcie (GB), 848/4
Ketlink Nao, f, 4 ans, Rail Link GB et Quetzalya, 868/6	Klipper, h, 4 ans, Whipper USA et Nosca De Thaix, 844	Laic, h, 3 ans, Prince Gibraltar et Catholique, 820	Lulu Stars, f, 3 ans, Storm The Stars USA et Luludor, 869/6	Morphea Flow, f, 4 ans, Morpheus GB et Lady Flow, 870	Polinuit, h, 10 ans, Poliglote (GB) et Ma Nuit Chez Maud, 845	Saint Maxime, h, 6 ans, Turgeon USA et La Basket, 818	Style De Bath, f, 3 ans, Bathyrhon GER et Glinty, 847
Keys, f, 4 ans, Cokoriko et Palmaland, 829/5	Klong Dao, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Muhtatene, 794	Lapsus, h, 4 ans, American Devil et Lovely Tender, 816/1	Lunabelle, f, 5 ans, Kingfisher IRE et Dejabelle, 814	Moty Marc, h, 3 ans, Motivator GB et Kada Rique, 786/3	Polirikito, h, 4 ans, Cokoriko et Polimere, 794	Saint Tunis, h, 4 ans, Tunis POL et Saintenitouche, 789/3	Style De Rock, f, 5 ans, Kap Rock et Anowe De Jelois, 821/3, 867/6
Khal Tyron, h, 4 ans, Bathyrhon GER et Kalimnos, 846/5	Knokke Lezoute, f, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Maorie Antique, 856/2	Larnacoeur, h, 3 ans, Pour Moi IRE et Heritage Island IRE, 836	*Lutt Matten GER, h, 3 ans, Polish Vulcano GER et Love Flowers GER, 847/1	Moujik, h, 7 ans, Siyouni et Balashkova, 799/1	Pomm Run, f, 8 ans, Kandahar Run GB et Pommelle, 832	Sainte Basket, f, 4 ans, Castle Du Berlais et La Basket, 819/1	Style De Way, h, 4 ans, Galiway (GB) et Glinty, 854/4
Khapter, f, 4 ans, It'S Gino GER et Chasse Gardee, 823/3	Knoxville, f, 4 ans, Tunis POL et Moskovile, 846	Laro De Lief, h, 8 ans, Roli Abi et Lara Blon, 804/5	Ma Lili, f, 6 ans, Sri Putra GB et Ma Cher, 867/3	Murcia, f, 3 ans, Doctor Dino et Belle Et Chic, 793/1	Price Of The Moon, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Price Du Charmil, 822	Salamalek, h, 3 ans, Tunis POL et Salinas Grande, 863/6	Sukhumvit, h, 4 ans, Elliptique (IRE) et Belle De Beriez, 823/1
Khazakee, f, 4 ans, It'S Gino GER et Toundra, 856/1	Koctel Map, h, 4 ans, Racerger et Enfollie, 810/4	Las Mellizas, f, 3 ans, Castle Du Berlais et Firenza Bella, 827/2	Ma Turbulence, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Hurricane Rina, 822/1	Nairobi D'Oroux, f, 4 ans, Karaktar IRE et Abi D'Oroux, 849/2	Pridemann, h, 5 ans, Rajsaman et Flemens Pride GB, 799, 867/7	Sambrillon, f, 8 ans, Crillon et Odessa De La Roque, 798/7	Super Flam, h, 8 ans, Nom De D'La et Super Sister ITY, 799/7
Kheops Du Breuil, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Dameline Des Bois, 844	Kodiac Lagrange, h, 4 ans, It'S Gino GER et Panzara D'Airy, 865	Latina Marina, f, 3 ans, Pour Moi IRE et Marina GER, 827/4	Magic Flight, h, 4 ans, Kapgarde et Larabelle, 846/1	*Naruto GER, h, 5 ans, Counterattack AUS et Nessaya GER, 788/2	Prince De La Barre, h, 12 ans, Iron Mask USA et Haute Et Claire, 813/6	*San Guido IRE, h, 4 ans, Mastercraftsman IRE et Danseuse De Reve IRE, 865/1	Surinfil, h, 4 ans, Great Pretender IRE et Equilibriste (IRE), 846/6
Khum Du Large, h, 4 ans, Pastorius GER et Ecume Du Large, 870	Kom Martin De Re, h, 4 ans, Nicaron GER et Tosca De Re, 808	Le Grand Jeu, h, 3 ans, Pour Moi IRE et Verone De Beaumont, 836/5	Magino, f, 5 ans, It'S Gino GER et Goldamai, 802/3	Prince Riko, h, 4 ans, Cokoriko et Princesse Fiona, 857	Princess Polly, f, 7 ans, Top Trip (GB) et Queen Poline, 813/7	Sanntama D'Oroux, f, 4 ans, Cokoriko et Love Flight, 756/3, 864	Swedish Boy, h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Swedish, 851/4
Ki Soit Marvel, h, 4 ans, Masked Marvel GB et Sun Gold Sun, 829/7	Komtesa, f, 4 ans, No Risk At All et Kamelie, 835/3	Le Lascar, h, 6 ans, Lord Du Sud et Scarla, 842/6	Maguelon, h, 3 ans, Kapgarde et Lady Poliglote, 786/2	Narval, h, 4 ans, Mekhtaal (GB) et Nigwah, 846	Ptiga Du Maine, h, 5 ans, Manatee GB et Hypathie, 804/4	Sanny, f, 4 ans, Arakan USA et Ganadora, 835	Sweeper Chop, h, 6 ans, Goken et My Princess, 811/3
Kid De Balme, h, 4 ans, Legolas JPN et Rime, 826/5	Konfiner, h, 4 ans, It'S Gino GER et Elza D'Herodiere, 839/7	Le Philosophie, h, 5 ans, Doctor Dino et Conceptuelle, 798/2	Maiana, f, 6 ans, Masterstroke USA et Maestra, 838/5	Neptune Divine, f, 8 ans, Protektor GER et Fleur Divine, 860/2	Pyrrhaa, h, 3 ans, Shalaa IRE et Pyramid Street USA, 869/1	Sweet Cesaria, f, 7 ans, Tiberius Caesar et Sweet Storm, 801/1	Swing The Ring, f, 4 ans, Doctor Dino et Mezah IRE, 790
Kidnappeur, h, 4 ans, Saint Des Saints et Toque Rouge, 839/4	Konquerante, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Etincellante, 848	Le Roi David, h, 5 ans, Bathyrhon GER et Felingarie, 799/4	Majestika, f, 4 ans, Masterstroke USA et Epala, 790/1	Neva, f, 3 ans, Pour Moi IRE et Coastal Beach, 862/6	Quantock Hills, h, 3 ans, Sageburg (IRE) et Merka, 786/1	Satchmo, h, 3 ans, Kingfisher IRE et Staracaya, 863/1	Tafedney, h, 4 ans, Doctor Dino et Ramina GER, 794
Kikasoff, h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Fading Sky, 857	Kontroverse, f, 4 ans, Walzertakt GER et Dea, 826/1	Leader D'Araize, h, 3 ans, Team Flight et Chipie Bleue, 786	Mandy, f, 4 ans, Prince Gibraltar et Zvetka (IRE), 830/5	Nibla Love, f, 4 ans, Montmartre et Love Knot IRE, 870/7	Quick Daddy, h, 6 ans, Quick Martin et What Cheeky, 784/6	Saucats, h, 3 ans, Nirvana Du Berlais et Taneshka, 786/5, 869	Targui, h, 5 ans, Free Port Lux (GB) et Tina Conti, 817/3
Kilady D'Aubrelle, f, 4 ans, Cokoriko et Tiree A Part, 819/5	Kool And Girly, f, 4 ans, Ivanhowe GER et Saisissable, 756, 846	Lefki Lises, h, 3 ans, Nirvana Du Berlais et Vega Esqua, 820/5	Marius Chop, h, 3 ans, Born To Sea IRE et Lorea Chope, 836/4	Nordica Debelair, f, 4 ans, Choeur Du Nord et Tragi Comedie, 810/2	Rainbow Love, f, 4 ans, Clovis Du Berlais et Toupille, 857	Scalette, f, 7 ans, Scalo GB et Regulatrice, 859	Tarmelo, h, 3 ans, Marmelo (GB) et Qatar Music IRE, 815/2
Kill Lover, h, 4 ans, El Triunfo et Rugosa Alba, 856	Kilt Ecossais, h, 4 ans, Cokoriko et Une Belle Histoire, 797/3	Kosmic Light, f, 4 ans, Cokoriko et Dire Light, 819/3	Les Feuxgrets, h, 5 ans, Pastorius GER et Disquotational GB, 788/7	Maskaya, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Kayanoura, 794/7	*Rare Middleton GB, h, 5 ans, Aclaim IRE et Blaise Chorus IRE, 866/5	Seal Rocks, f, 4 ans, Martinborough JPN et Suwannee, 864/7	Tempolka, f, 5 ans, Balko et Tempoline, 817/2
Kimbala De Cotte, f, 4 ans, Robin Du Nord et Traviata Valtat, 790/3	Kountry Dvillerets, f, 4 ans, Voiladenuo et Valse Landaise, 819, 848/1	Letwar, h, 3 ans, Shalaa IRE et Alhakmah IRE, 820/4	Matnight, h, 5 ans, Night Wish GER et Equilibriste (IRE), 795/7	Nuit Debout, h, 8 ans, Spirit One et Cotes D'Armor, 806/3	Rate, h, 7 ans, Reliable Man (GB) et Ragazza Mio (IRE), 801/2	Secret De Maine, h, 4 ans, Secret Singer et Diana La Belle, 808	Terra Bella, f, 4 ans, Seabac USA et Love Over Gold, 840/6
Kimhera Dengilbert, f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Demhera Dengilbert, 790/5	Kouroukoukou, h, 4 ans, Victory Song IRE et Bluette Du Seuil, 839/6	Lhubert De Houelle, h, 3 ans, Nirvana Du Berlais et Zandalee, 820, 869/2	Maverick Lady, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Cykapi, 790/7	Oratorio De L'Aube, h, 3 ans, Born To Sea IRE et Safety Car (IRE), 827/1	Regaxos, h, 11 ans, Axxos GER et Regulatrice, 821/1	Serber, h, 4 ans, Whitecliffsofdover USA et Siyouna Placis, 848	Terracota, f, 4 ans, Nom De D'La et Pafadas, 854/5
Kincsem Park, f, 7 ans, Turgeon USA et Baracoa GB, 853/2	Krac Dore, h, 4 ans, Morpheus GB et Reveuse Blue, 829/4	Libya (IRE), f, 4 ans, The Grey Gatsby (IRE) et International Love GER, 864	Mercinette, f, 6 ans, Crillon et Merci Pierji, 799/2	Osaxalina, f, 5 ans, Karaktar IRE et Elle S'Envole, 843/7	Reveal Matin, h, 6 ans, Aianthus GER et Regulatrice, 837	Shalez, h, 3 ans, Shalaa IRE et Suertez USA, 869/4	The Wild Rover, h, 4 ans, Battle Of Marengo IRE et Jenauraisjamaiscru, 826/4
King Of Run, h, 9 ans, Born King JPN et Running Running, 799/6	*Liggets Hill IRE, f, 5 ans, Soldier Of Fortune IRE et Lios Na Si IRE, 866	Messy, h, 3 ans, Clovis Du Berlais et Merlin Woods, 792/4	Oupss, h, 3 ans, Recoletos et Natha, 863/2	Revelation, f, 6 ans, Sholokhov IRE et Baikal River, 809/4	Revent Du Large, h, 3 ans, Kap Rock et Hold That Beaver, 786/6	Shamalra, m, 4 ans, Nicaron GER et Shalimara, 830/1	Thiago Des Dunes, h, 10 ans, Al Namix et Crystal Spark, 833/4
King Pedro, h, 4 ans, Pedro The Great USA et Vodka Redbulla, 857/1	Kristal Du Seuil, f, 4 ans, Chanduocoq et Brume Du Seuil, 756/2, 840/5	Likata, f, 3 ans, Clovis Du Berlais et Erakis, 831/1	*Midnight Exit GB, f, 3 ans, Schiaparelli GER et Raveloe GB, 862/1	Our Dream, h, 5 ans, Martaline GB et Ladeka, 842/2	Rock Of You, h, 4 ans, Kap Rock et Dreaming Of You, 865/3	*Shazam GER, h, 4 ans, Adlerflug GER et She Bang, 846	*Thuja FR, f, 4 ans, Dschingis Secret GER et Texada GB, 864/6
King Saint, h, 4 ans, Saint Des Saints et Daniella, 846	Kroustillante, f, 4 ans, Karaktar IRE et Castrille, 822/4	Lilica, f, 3 ans, Saint Des Saints et Fortune Du Desert IRE, 787/2	Milanne, f, 7 ans, Turgeon USA et Return To Milan GB, 796/2	Pain Benit, h, 6 ans, Kandidate GB et Yaqueto, 814/1	Rock Teen, h, 5 ans, Kap Rock et Sainte Borgue, 802/5	Simba De Teillee, h, 13 ans, Poliglote (GB) et Lady De Mai, 804	Tianci, f, 4 ans, Buck'S Boum et Kamaloka (IRE), 848
King Sport, h, 4 ans, Kingfisher IRE et Australia Sport, 816	Liliou, h, 4 ans, Kamsin GER et Somewhere In Time, 846	Little Baie, f, 3 ans, Tiger Groom GB et Ars Armandi GER, 831/2	Milord Du Mesnil, h, 5 ans, Monitor Closely IRE et April Day, 861/1	Paper Works, f, 5 ans, Kapgarde et Fortunatecounter, 855/5	Rooster Crowing, h, 3 ans, Chanduocoq et Milonguera, 792/3	Six One, h, 7 ans, Hunter'S Light IRE et Silky Steps IRE, 798/3	Tide Of Dreams, f, 3 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Caphira GB, 793/3
King To Be, h, 5 ans, Great Pretender IRE et Kilda IRE, 845	Kuflower De Couely, h, 4 ans, Pastorius GER et Send Me Flower, 839	Liverpool Park, h, 4 ans, Buck'S Boum et Lavallaise, 844/4	Miltown Malbay, f, 3 ans, Soldier Of Fortune IRE et Cameron Du Berlais, 831/4	Parc De Belleville, h, 10 ans, Laverock IRE et Ghostly Dance, 828/3	Rock Of You, h, 4 ans, Kap Rock et Dreaming Of You, 865/3	Simba De Teillee, h, 13 ans, Poliglote (GB) et Lady De Mai, 804	Tiger Blood, h, 4 ans, Authorized IRE et Dark Fudge IRE, 808/2
Kings Diamond, f, 4 ans, Doctor Dino et King'S Crystal GB, 864	Ky Perrine, f, 4 ans, Whipper USA et Ty Perrine, 810/5	Look Baie, h, 3 ans, Puit D'Or IRE et Ludmika, 863/5	Mimetiique, f, 3 ans, Kap Rock et Sistadenn, 862	Parfum D'Une Reine, f, 4 ans, Walzertakt GER et Emprise Du Large, 864/3	Rock Teen, h, 5 ans, Kap Rock et Sainte Borgue, 802/5	Sir Louis, h, 4 ans, Brametot IRE et Borussia, 844	Timich, f, 4 ans, Muhtathir GB et Eau Perlee, 785/7
Kiss From Niky, f, 4 ans, Arakan USA et Nikitta, 868/3	L'Amiral D'Ainay, h, 3 ans, Cokoriko et Apple'S Manon, 815/1	Look' Vert, h, 6 ans, Network GER et Joly Berengere, 811/4	Mirza, f, 4 ans, Herald The Dawn IRE et Montgarri, 848	Parc De Belleville, h, 10 ans, Laverock IRE et Ghostly Dance, 828/3	Rock Teen, h, 5 ans, Kap Rock et Dreaming Of You, 865/3	Sir Louis, h, 4 ans, Brametot IRE et Borussia, 844	Timich, f, 4 ans, Muhtathir GB et Eau Perlee, 785/7
Kiss Me Sun, f, 4 ans, Elm Park GB et Vahine Sun, 870	L'As De Coeur, h, 5 ans, Konig Turf GER et Speed Des Cotieres, 788	L'Ange Vert, h, 6 ans, Network GER et Joly Berengere, 811/4	Mishka Des Mottes, h, 6 ans, On Est Bien (IRE) et Alicenora, 866/7	Parfum D'Une Reine, f, 4 ans, Walzertakt GER et Emprise Du Large, 864/3	Rock Teen, h, 5 ans, Kap Rock et Dreaming Of You, 865/3	Sir Louis, h, 4 ans, Brametot IRE et Borussia, 844	Timich, f, 4 ans, Muhtathir GB et Eau Perlee, 785/7
Kissy, f, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Kitkatie, 787/3	L'Etoilee, f, 4 ans, Herald The Dawn IRE et L'Etoile Du Soir, 854/1	L'Arrabito, h, 5 ans, Castle Du Berlais et Mimi Valley, 866/6	Miss Mahaut, f, 4 ans, Triple Threat et Bella Chief, 819	Parika Vert, h, 4 ans, Aianthus GER et La Sulfureuse, 794/1	Rock Teen, h, 5 ans, Kap Rock et Dreaming Of You, 865/3	Sir Louis, h, 4 ans, Brametot IRE et Borussia, 844	Timich, f, 4 ans, Muhtathir GB et Eau Perlee, 785/7
Kitsch, f, 4 ans, Masked Marvel GB et Regle De L'Art, 819	Loren Du Chenet, f, 3 ans, Prince Gibraltar et Orthence, 862/4	Looking Good, h, 3 ans, Sageburg (IRE) et Jessamine, 847/2	Miss Saddex, f, 8 ans, Saddex (GB) et Marvaline, 861/3	Parlina, f, 3 ans, Manatee GB et Rogation, 836	Rock Teen, h, 5 ans, Kap Rock et Dreaming Of You, 865/3	Sir Louis, h, 4 ans, Brametot IRE et Borussia, 844	Timich, f, 4 ans, Muhtathir GB et Eau Perlee, 785/7
Kitwell, f, 4 ans, Lord Du Sud et Saratoga, 849	*L'Irlandaise GB, f, 6 ans, Geordieland et Night Symphonie GB, 806	Lou Fast, h, 5 ans, Rajsaman et Lou Wonder, 799	Mister Chick, h, 4 ans, Vif Monsieur GER et Joly Pearl, 844/1	Pepita Street, f, 3 ans, Petillo et Street Party, 787/5	Rock Teen, h, 5 ans, Kap Rock et Dreaming Of You, 865/3	Sir Louis, h, 4 ans, Brametot IRE et Borussia, 844	Timich, f, 4 ans, Muhtathir GB et Eau Perlee, 785/7
Kirkou Des Mers, h, 4 ans, Nom De D'La et Vue Sur Mer, 797/6	La Dronne, f, 3 ans, Doctor Dino et Heritage River, 787/1	Lou Lou, f, 5 ans, Rajsaman et Lou Wonder, 799	Miss Wishes, f, 6 ans, Night Wish GER et Belle Roxinie, 814/5	Petit Dragon, h, 4 ans, It'S Gino GER et Agoreta, 844	Rock Teen, h, 5 ans, Kap Rock et Dreaming Of You, 865/3	Sir Louis, h, 4 ans, Brametot IRE et Borussia, 844	Timich, f, 4 ans, Muhtathir GB et Eau Perlee, 785/7
Kirsch Pepper, h, 4 ans, Great Pretender IRE et Parand GER, 794/4	La Gachere, f, 4 ans, Cokoriko et Rasabed, 785/1	Lou Lou, f, 5 ans, Rajsaman et Lou Wonder, 799	Louise'S Wishes, f, 6 ans, Night Wish GER et Belle Roxinie, 814/5	Petit Truc, h, 4 ans, Chanduocoq et Santa Semana, 826/2	Rock Teen, h, 5 ans, Kap Rock et Dreaming Of You, 865/3	Sir Louis, h, 4 ans, Brametot IRE et Borussia, 844	Timich, f, 4 ans, Muhtathir GB et Eau Perlee, 785/7
Kiss From Niky, f, 4 ans, Arakan USA et Nikitta, 868/3	La Seule Facon, f, 4 ans, Cima De Triomphe IRE et Captivate, 826	Loutathir, h, 5 ans, Muhtathir GB et Loup The Loup, 811/1	Louise'S Wishes, f, 6 ans, Night Wish GER et Belle Roxinie, 814/5	Pirolina, f, 3 ans, Manatee GB et Rogation, 836	Rock Teen, h, 5 ans, Kap Rock et Dreaming Of You, 865/3	Sir Louis, h, 4 ans, Brametot IRE et Borussia, 844	Timich, f, 4 ans, Muhtathir GB et Eau Perlee, 785/7
Kiss Me Sun, f, 4 ans, Elm Park GB et Vahine Sun, 870	Lacryma Christi, f, 3 ans, Montmartre et Lovaute, 820/1	Loutath					

**Ty Zums**, h, 8 ans, Tigror USA et Ma Zums, **824/3**

**Typhoon Wilma**, f, 5 ans, Stormy River et Carrot And Stick (IRE), **834/7**

**Un C'Est Vrai**, h, 5 ans, Fly With Me et Miss Risk, 824

**Valzoe**, f, 6 ans, High Rock (IRE) et Valaway, **859/1**

**Ventura Highway**, h, 4 ans, Kapgarde et Las Ventas, **794/3**

**Vixoss Bareliere**, h, 4 ans, Palamoss IRE et Nova Vixen, 789

**Volika Jelois**, f, 3 ans, Vol De Nuit GB et Sainte Marie De Re, **831/3**

**Volkov Jelois**, h, 8 ans, Vol De Nuit GB et Jenne Jelois, **832/2**

**Vulcanio**, h, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Celestina Agostino USA, **789/5**

**Wal Cassandre**, h, 6 ans, Walzertakt GER et Lady Cassandre, **828/6**

**Wald'Or**, h, 7 ans, Waldpark GER et Folidor, **804/2**

**Walfer**, h, 6 ans, Masked Marvel GB et Sainte Apoline, 799

**Walkyria**, f, 4 ans, Dink et Goldika Rouge, **756/7**

**Walzer De Reve**, f, 4 ans, Walzertakt GER et Dans Tes Reves, 790

**Why**, h, 7 ans, Tin Horse (IRE) et Albacete, **784/1**

**Wondermix**, f, 3 ans, Gemix et Bonjour Mamie, **862/3**

\***Wrong Way Harry IRE**, h, 9 ans, Carlotamix et Howrwelooking IRE, 842

**Wynoma**, f, 4 ans, Dink et Oropendola SPA, 790

**Xat**, h, 4 ans, Elm Park GB et Double Et Pas (IRE), **857/2**

**Yellow Mellow**, f, 10 ans, Tin Horse (IRE) et Yellow Ground USA, 804

**Yes Gina**, f, 4 ans, It'S Gino GER et Yes We Can, 864

**Zaine**, f, 3 ans, Saint Des Saints et Zaidiyna, **862/2**

**Zaporogue**, h, 9 ans, No Risk At All et Caribea, 795, **867/2**

**Zephir De La Londe**, h, 3 ans, Vic Toto et Anoushka Swan, 827

**Zuckerprinz**, h, 11 ans, Yeats IRE et Zuckerpuppe GER, 832

**Zvikov**, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Balashkova, 830